



Bulletin provincial 2009

N° 14

Sommaire

N° 85 .- BUDGET :

- Second tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2009
(Résolution du Conseil provincial du 16.10.2009)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Pages 1661 à 1750

N° 86 .- GESTION FINANCIERE DES COMMUNES :

- Arrêtés du Collège provincial (approbations, approbations partielles, non-approbations, réformations du 26.11.2009 au 10.12.2009)

Pages 1751 à 1755

N° 87 .- INTERCOMMUNALE :

- Bureau économique de la Province de Namur : Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du BEP, Assemblée générales ordinaires de BEP-Expansion Economique, BEP-Environnement et BEP-Crématorium du 15 décembre 2009 - Ordres du jour - Approbations
- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre (A.I.S.B.S.) - Remplacement de Monsieur G. Mouyard à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration
- Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE) - Assemblée générale du 8 décembre 2009 - Ordre du jour - Approbation
(Résolutions du Conseil provincial du 04.12.2009)

Pages 1756 à 1762

N° 88 .- PERSONNEL PROVINCIAL :

- Services à vocation culturelle et autres - Personnel occasionnel - Assistance technique - Mode d'occupation - Rétribution
- Octroi d'une allocation de fin d'année aux membres du personnel
- Octroi de chèques-repas pour l'année 2010
(Résolutions du Conseil provincial du 16.10.2009)
(Arrêtés d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Pages 1763 à 1778

N° 89 .- PERSONNEL PROVINCIAL NON-ENSEIGNANT :

- Statut organique- formation complémentaire pour l'évolution du titulaire de l'échelle A1sp vers l'échelle A2sp - mesure transitoire (Résolution du Conseil provincial du 16.10.2009)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Pages 1779 à 1783

N° 90 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres et délibérations des Conseils et/ou Collèges communaux

Pages 1784 à 1808

N° 91 .- REGIE « CHATEAU DE NAMUR » :

- Château de Namur - Ecole d'Application de l'Ecole provinciale Hôtelière
Cadre du Personnel - Conditions d'accès aux emplois - Règles de rémunération - Règlement de travail - Révision générale (Résolution du Conseil provincial du 16.10.2009)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Pages 1809 à 1835

N° 92 .- REGLEMENT COMMUNAL :

- Walcourt : Procédure de médiation en matière d'amendes administratives
(Délibérations du Conseil communal du 23.11.2009)

Pages 1836 à 1838

N° 93.- REGLEMENT PROVINCIAL :

- Campus provincial - Règlement relatif à l'occupation des locaux
(Résolution du Conseil provincial du 04.12.2009)

Pages 1839 et 1845

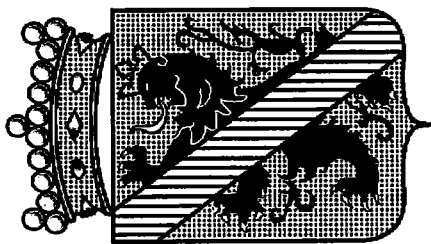
N° 85.- BUDGET :

- Second tableau des modifications budgétaires de l'exercice 2009

(Résolution du Conseil provincial du 16.10.2009)

(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

PROVINCE DE NAMUR



BUDGET 2009

2ème TABLEAU DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Édition du 01/10/2009

Funct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECEPTE ORDINAIRE (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	60		Recettes - Prestations				
		000002/70203/000	RESTITUTIONS DIVERSES	80.000			80.000
	61		Recettes - Transferts				
		000002/74203/001	RECUPERATION DE SOMMES DUES PAR LA TVA		146.515		146.515
	62		Recettes - Dette				
		000002/75101/000	INTERETS SUR PLACEMENTS A COURT TERME	325.000		45.000	280.000
		TOTAL FONCTION 000 002		405.000	146.515	45.000	506.515
025		Compensation pour la non-perception de recettes fiscales diverses					
003		Fonds-Taxes					
	61		Recettes - Transferts				
		026003/70140/000	COMPENSATION PAR LA REGION DES PERTES SUR LES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER, DUES AUX MESURES FISCALES REGION.	1.939.173	229.630		2.168.803
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	61		Recettes - Transferts				
		104002/74000/001	REMYT. PAR LA CF DE L'INTERV. DE L'EMPLOYEUR DANS LES FRAIS DE DEPL. DU DOMICILE AU LIEU DE TRAVAIL DU PERSO. ENSEIGNANT	4.200	4.800		9.000
104		Services administratifs centraux					
006		Personnel Provincial					

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	61		Recettes - Transferts				
		104006/74212/000	COTISATIONS PENSION DES AGENTS EN PAUSE CARRIERE	9.777		1.657	8.120
104 007		Services administratifs centraux Affaires Générales					
	61		Recettes - Transferts				
		104007/74210/001	REMBOURSEMENT PAR LES AUTORITES DU COUT DU PERSONNEL DU SERVICE DES AFFAIRES GENERALES MIS A LEUR DISPOSITION	108.057	2.343		110.400
104 069		Services administratifs centraux Pers. à Dispo. Etat - Cté - Region					
	61		Recettes - Transferts				
		104069/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR LES AGENTS MIS A DISPOSITION DE L'ETAT, DE LA REGION ET DE LA COMMUNAUTE	13.386	585		13.971
124 088		Patrimoine privé Campus Provincial					
	60		Recettes - Prestations				
		124088/70200/001	RECETTES DE LA CAFETERIA DU CAMPUS PROVINCIAL	145.000	50.000		195.000
	61		Recettes - Transferts				
		124088/74025/000	INTERVENTION AMIPH POUR DU PERSONNEL DU CAMPUS PROVINCIAL	15.060	25.547		40.607
		TOTAL FONCTION 124 088		160.060	75.547		235.607
131 066		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Mess Provincial.					

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	61		Recettes - Transferts				
		131066/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DU MESS PROVINCIAL	13.348		13.348	
134 008	Imprimerie Imprimerie						
	61		Recettes - Transferts				
		134008/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DE L'IMPRIMERIE	25.099		16.521	8.578
160 098	Recettes et dépenses non ventilables Politique étrangère						
	61		Recettes - Transferts				
		150098/74080/001	SUBSIDE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR PROJET EUROPALEA CHINE		3.500		3.500
351 097	Services d'incendie Services d'incendie						
	61		Recettes - Transferts				
		351097/73531/000	REPRISE POUR UTILISATION, DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES FUTURES LIEES AU FINANCEMENT DES SERVICES D'INCENDIE	511.734	3.396		515.130
353 110	Écoles de formation incendie ou A.M.U. Centre de Formation Pratique - Ecole du Feu						
	61		Recettes - Transferts				
		353110/73531/000	REPRISE POUR UTILISATION DE PROVISIONS CONSTITUEES POUR CHARGES LIEES AU FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DU FEU	34.065		33.843	222
482			Travaux d'infrastructure hydraulique - bassins d'orage - Stations d'épuration				

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
016		Service Technique Provincial					
	61		Recettes - Transferts				
		482016/74210/000	EXECUTION DE LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES BUREAUX D'ETUDES DU STP A L'INASEP	90.942		90.942	
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					
024		Office Provincial Agricole					
	60		Recettes - Prestations				
		610024/70200/000	RECETTES DE L'O.P.A.	225.360		25.150	200.210
706		Centre psychotechnique d'orientation professionnelle					
027		Office d'Orientation et Guidance					
	61		Recettes - Transferts				
		706027/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	2.024.254		122.254	1.902.000
		706027/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR LES AGENTS DE L' I.O.G.	13.313	138		13.451
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREFF		2.037.567	138	122.254	1.915.451
732		Enseignement agricole et horticole					
028		Ecole d'Agriculture de Saint Quentin					
	60		Recettes - Prestations				
		732028/70200/000	RECETTES DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	605.530	4.070		609.600
	61		Recettes - Transferts				
		732028/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE PAYEES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5.345.900		245.900	5.100.000

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 02/10/2009
								Page : 5
Fonct. Sstronc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		732028/74010/002	SUBVENTIONS DIVERSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ECOLE D'AGRICULTURE	4.600		4.600		
		732028/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	18.968		1.063	17.905	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		5.369.468		251.563	5.117.905	
		TOTAL FONCTION 732 028		5.974.998	4.070	251.563	5.727.505	
733		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie						
099		Institut Provincial de Formation Sociale						
	61		Recettes - Transferts					
		733099/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS POUR L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE PAYE PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	2.182.669		489.769	1.692.900	
		733099/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR DU PERSONNEL DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	15.255		119	15.136	
		733099/74030/000	SUBVENTIONS DIVERSES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	8.000		8.000		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF		2.205.924		497.888	1.708.036	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
030		Ecole Hôtelière Provinciale (HEPN)						
	61		Recettes - Transferts					
		735030/74000/000	SUBVENTIONS-TRAITEMENTS POUR L'EPHEN PAYES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	2.019.199	78.801		2.098.000	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
034		Institut d'Ens. Secondaire de Seilles (IPSS)						
	61		Recettes - Transferts					

Fonct. Sefonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		735034/74000/000	SUBVENTIONS TRAITEMENTS POUR L'IPES PAYEES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5.277.542		307.542	4.970.000
741		Enseignement supérieur non universitaire					
051		Haute Ecole (HEFN)					
	61	Recettes - Transferts					
		741081/74000/000	ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE AFFECTEE AU PAIEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT SUBVENTIONNE DE LA HAUTE ECOLE	3.500.000	40.000		3.540.000
		741081/74010/000	SOLDE DE L'ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE DE LA HAUTE ECOLE	800.000		40.000	760.000
		741081/74025/000	INTERVENTION AWIPH POUR LE PERSONNEL DE LA HAUTE-ECOLE	15.572		2.858	12.714
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTRFT					
		4.315.572					
760		Complexes provinciaux de délassement					
039		Chevetogne					
	60	Recettes - Prestations					
		760039/70200/000	RECETTES D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	2.459.135		409.135	2.050.000
		760039/70319/000	PERCEPTION DES CAUTIONS DU CAMPING-CARAVANING DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	40.000		10.000	30.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 60 ROPREST					
		2.499.135					
762		Culture et loisirs					
037		Service Culturel					
	61	Recettes - Transferts					
		762037/74025/000	'INTERVENTION AWIPH POUR LE SERVICE CULTUREL	16.733	5.578		22.311
762		Culture et loisirs					
074		Adm. Cult. Touris. Loisirs					

Fonct. SsFonc	Grp. ECO.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	61		Recettes - Transferts				
		762074/74025/000	INTERVENTION AWIHP POUR LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DE LA CULTURE, DU TOURISME ET DES LOISIRS	13.386		1.915	11.471
		762074/74210/000	REMBOURSEMENT PAR LES AUTORITES DES REMUNERATIONS D'AGENTS DE L'ACTI. MIS A DISPOSITION DE LEUR CABINET	47.941		1.346	46.595
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREF	61.327		3.261	58.066
762 095		Culture et loisirs Service du Patrimoine Culturel					
	60		Recettes - Prestations				
		762095/70200/000	RECETTES DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	2.300		2.300	
767 038		Bibliothèques publiques Bibliothèque					
	61		Recettes - Transferts				
		767038/74030/000	SUBSIDES POUR LA BIBLIOTHEQUE		20.000		20.000
780 043		Radio, Télévision, Presse Télédistribution					
	62		Recettes - Dette				
		780043/75010/000	DIVIDENDES INATEL		330.849		330.849
801 045		Action sociale Service Provincial d'action Sociale - SPAS					
	61		Recettes - Transferts				
		801045/74025/000	INTERVENTION AWIHP POUR LES AGENTS DU SERVICE D'ACTION	4.677		535	4.142

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 02/10/2009	
Fonct. SEFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	Page : 8
		801045/74209/000	SOCIALE RECETTE ISSUE DE LA LIQUIDATION DE L'ASBL COMITES INTERPROVINCIAUX DE MEDECINE PREVENTIVE (CIMP)		10.000		10.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREFT		4.677	10.000	535	14.142	
835		Enfance et jeunesse						
045		Service d'Action Sociale						
	61		Recettes - Transferts					
		835045/74011/000	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR LE S.A.I.L.F.E.	329.588	14.362		343.950	
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires						
045		Service Provincial d'Action Sociale - SPAS						
	61		Recettes - Transferts					
		844045/74025/001	INTERVENTION DE L'AWIPH POUR LES AGENTS MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE IMAJE		11.801		11.801	
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
051		Adm. Act. Sociale-Santé-Logement						
	61		Recettes - Transferts					
		870051/74210/000	REMBOURSEMENT PAR L'AISSS DE LA REMUNERATION ET DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DE PERSONNEL MIS A SA DISPOSITION	61.000		1.880	59.120	
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables						
083		Actions et Coordination Sida et Assuétudes						
	61		Recettes - Transferts					
		870083/74011/000	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR LE DEPISTAGE DU SIDA	15.000		15.000		

Fonct. SFPOND	Exp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
872		052	Établissements de soins C.H.R. & Ex C.H.P.				
	61		Recettes - Transferts				
		872052/74207/000	INTERVENTION CRAC DANS LES AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS	145.967	2.183		148.150
		872052/74220/000	REMBOURSEMENT PAR LE CHR DU COUT DU PERSONNEL PROVINCIAL MIS A SA DISPOSITION (A L'EXCLUSION DES COTISATIONS PENSION)	1.390.417		215.017	1.175.400
		872052/74221/000	REMB. DE COTISATIONS PATRONALES PENSION POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL MIS A DISPOSITION DU CHR (SUPPLEMENT Tx ONSSAFL)	291.663		33.663	258.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 61 ROTREFT	1.828.047	2.183	248.680	1.581.550
	62		Recettes - Dette				
		872052/75120/000	INTERVENTION CRAC DANS LES INTERETS D'EMPRUNTS	126.519		12.683	113.836
			TOTAL FONCTION 872 052	1.954.566	2.183	261.363	1.695.386
922		055	Habitations sociales et politique foncière du logement Logement				
	52		Recettes - Dette				
		922055/41350/000	REMBOURSEMENT DES PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES PAR LES PARTICULIERS (AMORTISSEMENTS)	2.152.000		291.000	1.861.000
		922055/41350/001	REMBOURSEMENT DES PRETS LOGEMENT PAR LE PERSONNEL PROVINCIAL (AMORTISSEMENTS)	1.266.000		184.330	1.081.670
		922055/41350/004	REMBOURSEMENT DES PRETS COMPLEMENTAIRES POUR HABITATIONS MOYENNES Y COMPRIS INTERVENTION PROVINCIALE (AMORTISSEMENTS)	330.800	10.560		341.360
		922055/75101/000	INTERETS SUR PLACEMENT A COURT TERME DU COMPTE FINANCIER DES PRETS COMPLEMENTAIRES	150.000		70.000	80.000
		922055/75101/001	INTERETS SUR PLACEMENTS A COURT TERME DU COMPTE FINANCIER DES PRETS HABITATIONS POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL	60.000		20.000	40.000
		922055/75140/000	REMBOURSEMENT, PAR LES PARTICULIERS, DES PRETS LOGEMENT	1.245.000		298.665	946.335

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		922055/75140/001	COMPLEMENTAIRES (INTERETS) REMOUBOISEMENT, PAR LE PERSONNEL PROVINCIAL, DES PRETS LOGEMENT (INTERETS)	687.000		109.230	577.770
		922055/75140/004	REMOUBOISEMENT DES PRETS COMPLEMENTAIRES POUR HABITATIONS MOYENNES Y COMPRIS INTERVENTION PROVINCIALE (INTERETS)	279.500		14.740	264.760
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 62 RODEPTE		6.170.300	10.560	987.965	5.192.895
TOTAL RECETTES ORDINAIRES (Exercice propre)				36.485.629	994.658	3.140.005	34.340.282

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL		RECETTES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)		36.485.629	994.658	3.140.005	34.340.282

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-1999	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		117		117
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2000	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		928		928
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2001	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		680		680
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2002	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		657		657
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72		Dépenses - Transferts				

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		000002/64200/000-2003	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		1.223		1.223
002			Recettes et dépenses non ventilables				
			Recettes et Dépenses Générales				
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2004	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		2.745		2.745
000			Recettes et dépenses non ventilables				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2005	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		2.821		2.821
000			Recettes et dépenses non ventilables				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2006	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		3.602		3.602
000			Recettes et dépenses non ventilables				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	72		Dépenses - Transferts				
		000002/64200/000-2007	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)		4.453		4.453
		000002/64200/001-2007	IMPUTATIONS DE NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE	1.636	1.020		2.656

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			ORDINAIRE - RECEVEUR PROVINCIAL (CREDITS NON LIMITATIFS)				
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRET		1.636	5.473		7.109
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	72	Dépenses - Transferts					
		000002/64200/000-2008	IMPUTATION DES NON VALEURS SUR EXERCICES CLOTURES DU SERVICE ORDINAIRE - RECEVEURS SPECIAUX (CREDITS NON LIMITATIFS)	25.000	824		25.824
106		Formation administrative générale					
082		Institut Provincial de Formation					
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		106082/61320/000-2008	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION		2.348		2.348
790		Cultes					
044		Cultes					
	72	Dépenses - Transferts					
		790044/64000/004-2008	INTERVENTION DANS LE DEFICIT DU BUDGET ORDINAIRE DE LA FABRIQUE D'EGLISE ORTHODOXE		351		351
835		Enfance et jeunesse					
062		Centre de Coordination de la Petite Enfance					
	72	Dépenses - Transferts					
		835062/64000/000-2008	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON COMMUNALE D'ACCUEIL DE L'ENFANCE		603		603

Fonct. SSFonc	Gp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
940		Recettes et dépenses non ventilables					
101		Prêts Sociaux					
	72		Dépenses - Transferts				
		840101/64200/000-2008	NON VALEURS SUR PRETS "SOCIAUX" (CREDITS NON LIMITATIFS)	1.000	14.000		15.000
922		Habitations sociales et politique foncière du logement					
055		Logement					
	72		Dépenses - Transferts				
		922055/64200/001-2008	NON VALEURS SUR PRETS LOGEMENT	80.000		35.000	45.000
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Exercices Antérieurs)		107.636	36.372	35.000	109.008

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		000002/09002/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	253.340	25.000		278.340
		000002/09002/002	CREDIT DESTINE A PALLIER LA HAUSSE DES COUTS DE L'ENERGIE	100.000	40.000		140.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC					
010		Dette publique non imputable aux fonctions					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	7X		Dépenses - Dette				
		010002/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS GENERAUX OU DE CONVERSION	16.485		3.800	12.685
040		Impôts et taxes					
003		Fonds-Taxes					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		040003/61320/000	FRAIS DE POURSUITES POUR LE RECouvreMENT DES TAXES	14.000		4.000	10.000
050		Assurances non imputables aux fonctions					
004		Assurances					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		050004/61320/003	ASSURANCE ACCIDENTS CORPoreLS DES ELEVES	85.000			85.000
		050004/61320/004	PRIMES D'ASSURANCES LOI-ACCIDENT, RESPONSABILITE CIVILE, PATRONALE ET SPORTIVE	8.400		1.000	7.400
		050004/61320/005	ASSURANCE COLLECTIVE "SOINS DE SANTE"	225.000		10.000	215.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC					
				318.400		11.000	307.400

Fonct. SFONC	Gp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
060		Prélèvements					
002		Recettes et dépenses générales					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060002/68100/000	TRANSFERT A L'EXTRAORDINAIRE	793.574	990.899		1.784.473
060		Prélèvements					
039		Domaine Provincial de Chevetogne					
	78		Dépenses - Prélèvements				
		060039/68100/000	TFT AU S.E. DES CERTIFICATS VERSUS POUR RECONSTIT. FINANCEME- NT TRAVAUX CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DVC		4.000		4.000
101		Authorities politiques provinciales					
005		Authorities Provinciales					
	70		Dépenses - Personnel				
		101005/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	1.195.284		10.300	1.184.984
		101005/62010/005	INDENNITES AUX AGENTS PROVINCIAUX ET DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL POUR LE FONCTIONNEMENT	1		1	
		101005/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	92.041		4.900	87.141
		101005/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DU COLLEGE PROVINCIAL	196.275		4.050	192.225
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.483.601		19.251	1.464.350
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		101005/61300/001	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SERVICES DU COLLEGE PROVINCIAL	71.461		8.961	62.500

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 02/10/2009
							Page : 18
Fonct. S&Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		101005/61300/004	FONCTIONNEMENT DES SERVICES DU CONSEIL PROVINCIAL	8.800		1.000	7.800
		101005/61300/005	FONCTIONNEMENT INFORMATIQUE DES SERVICES DU CONSEIL PROVINCIAL	28.918		6.000	22.918
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		109.179		15.961	93.218
72		Dépenses - Transferts					
		101005/64000/003	COTISATION A L'ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES	58.346	13.347		71.693
7X		Dépenses - Dette					
		101005/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION FINANCIERE A LA BOURSE DE COMMERCE	38.954		1.700	37.254
		TOTAL FONCTION 101 005		1.690.080	13.347	36.912	1.666.515
104 002		Services administratifs centraux Recettes et Dépenses Générales					
71		Dépenses - Fonctionnement					
		104002/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS DES DELEGUES SYNDICADX POUR REUNIONS DE NEGOCIATION - CONCERTATION - PREVENTION ET SECURITE		100		100
		104002/61330/002	DEPENSES GLOBALES POUR LAVAGES DES VITRES	18.750		18.750	
		104002/61340/000	ENTRETIEN DU MATERIEL ACHETE DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	500		250	250
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		19.250	100	19.000	350
7X		Dépenses - Dette					
		104002/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES		201		201
		TOTAL FONCTION 104 002		19.250	301	19.000	551

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
104		Services administratifs centraux					
005		Autorités Provinciales					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		104005/61300/000	DEPENSES POUR L'ORGANISATION ET PARTICIPATION AUX MISSIONS, JOURNEES D'ETUDE ET CONGRES	16.250		2.000	14.250
104		Services administratifs centraux					
006		Personnel Provincial					
	70		Dépenses - Personnel				
		104006/62010/003	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE NETTOYAGE (TOUS SERVICES)	1.898.708		6.430	1.892.278
		104006/62010/006	ALLOCATION DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL (ARTICLE GLOBAL)		150.000		150.000
		104006/62070/000	INDEMNITES COMPLEMENTAIRES AUX AGENTS REDUISANT LEUR FIN DE CARRIERE	50.000		26.760	23.240
		104006/62310/006	COTISATIONS PATRONALES SUR L'ALLOCATION DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL		26.130		26.130
		104006/62410/002	COTISATIONS PATRONALES PENSIONS EN FAVEUR DU FONDS DE PENSIONS (POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL)	6.987.388		76.400	6.910.988
		104006/62410/004	COTISATIONS PENSIONS POUR VALIDER LES PERIODES D'AMENAGEMENT DE FIN DE CARRIERE	40.000	16.400		56.400
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		8.976.096	192.530	109.590	9.059.036
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		104006/61300/001	FRAIS DE CONSULTANCE RELATIFS A LA GESTION DU FONDS DE PENSION	15.000		15.000	
		TOTAL FONCTION 104 006		8.991.096	192.530	124.590	9.059.036
104		Services administratifs centraux					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 02/10/2009
							Page : 20
Fonct. SSFONC	Gip. ECC.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
007		Affaires Générales					
	70		Dépenses - Personnel				
		104007/62011/000	REMUNERATION DES MEMBRES DES JURYS D'EXAMEN POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL	2.062	30.000		32.062
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		104007/61000/000	FRAIS DE MOBILITE DU PERSONNEL	56.628		13.016	43.612
		TOTAL FONCTION 104 007					
104 009		Services administratifs centraux Direction Générale					
	70		Dépenses - Personnel				
		104009/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA DIRECTION GENERALE	378.751		22.940	355.811
		104009/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA DIRECTION GENERALE	58.555		3.500	55.055
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		104009/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE LA DIRECTION GENERALE	5.123		1.000	4.123
		104009/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA DIRECTION GENERALE	3.000		3.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFC					
		TOTAL FONCTION 104 009					
104 070		Services administratifs centraux Service des Relations Publiques					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		TOTAL FONCTION 104 009					
		TOTAL FONCTION 104 009					

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		104070/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	17.500		3.770	13.730	
		104070/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES	191.245	2.000		193.245	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC		208.745	2.000	3.770	206.975	
104		Services administratifs centraux						
084		Serv. Jurid.-Contentieux-Marchés						
	70		Dépenses - Personnel					
		104084/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	621.933	34.000		655.933	
		104084/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	92.395	3.500		95.895	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		714.328	37.500		751.828	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		104084/61300/001	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SERVICES JURIDIQUE, DU CONTENTIEUX ET DES MARCHES	16.000	2.839		18.839	
		TOTAL FONCTION 104 084		730.328	40.339		770.667	
104		Services administratifs centraux						
104		Encadr. du Conseil Provincial						
	70		Dépenses - Personnel					
		104104/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU SERVICE D'ENCADREMENT DU CONSEIL PROVINCIAL	129.473		4.200	125.273	
		104104/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL DU SERVICE D'ENCADREMENT DU CONSEIL PROVINCIAL	19.564		750	18.814	

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR								
Fonct. SFONC	Gp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		149.037		4.950	144.087	
105		Cérémonial officiel						
005		Autorités provinciales						
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		105005/61300/003	FRAIS DE FONCTIONNEMENT (Y COMPRIS FRAIS DE RECEPTIONS, VISITES ET CEREMONIES) DU CONSEIL PROVINCIAL	35.000		5.000	30.000	
106		Formation administrative générale						
082		Institut Provincial de Formation						
	70		Dépenses - Personnel					
		106082/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L' INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	570.410	12.000		582.410	
		106082/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L' INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	95.200	1.880		97.080	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		665.610	13.880		679.490	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		106082/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L' INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	280	2.166		2.446	
		106082/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION	19.903		1.680	18.223	
		106082/61320/001	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION	10.087	4.709		14.796	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPERS		30.270	6.875	1.680	35.465	
		TOTAL FONCTION 106 082		695.880	20.755	1.680	714.955	
120		Recettes et dépenses non ventilables						

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
70			Dépenses - Personnel				
		121085/62010/000	REMUNERATION DU RECEVEUR PROVINCIAL ET SON PERSONNEL	1.844.294	24.850		1.869.144
71			Dépenses - Fonctionnement				
		121085/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SERVICES DU RECEVEUR PROVINCIAL	25.077		1.100	23.977
7X			Dépenses - Dette				
		121085/65000/000	INTÉRÊTS D'EMPRUNTS CONTRACTÉS POUR LES SERVICES DU RECEVEUR PROVINCIAL	793		700	93
		TOTAL FONCTION 121 085		1.870.164	24.850	1.800	1.893.214
124			Patrimoine privé				
012			Patrimoine				
71			Dépenses - Fonctionnement				
		124012/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DES SERVICES REGROUPEES RUE LELIEVRE	20.000		12.636	7.364
		124012/61330/001	ENTRETIEN, REPARATIONS & PETITES AMELIORATIONS AUX IMMEUBLES PRIVES DE LA PROVINCE OU A USAGE DE LA PROVINCE	120.000	6.000		126.000
		124012/61330/003	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU SITE "LES TRYS"	4.507		4.507	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		144.507	6.000	17.143	133.364
7X			Dépenses - Dette				
		124012/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	270.454		6.300	264.154
		124012/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE PATRIMOINE PRIVE	132.902		20.000	112.902
		124012/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA CITE ADMINISTRATIVE	4.180		2.500	1.680

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	407.536		28.800	378.736
			TOTAL FONCTION 124 012	552.043	6.000	45.943	512.100
124 088			Patrimoine privé Campus Provincial				
	70		Dépenses - Personnel				
		124088/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DU CAMPUS PROVINCIAL	285.687		17.200	268.487
		124088/62010/001	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE LA CAFETERIA DU CAMPUS PROVINCIAL	180.333		13.900	166.433
		124088/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DU CAMPUS PROVINCIAL	58.410		2.655	55.755
		124088/62310/001	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL DE LA CAFETERIA DU CAMPUS PROVINCIAL	27.761		3.700	24.061
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	552.191		37.455	514.736
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		124088/61320/001	FRAIS DE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA CAFETERIA DU CAMPUS PROVINCIAL	130.000	10.000		140.000
		124088/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU CAMPUS PROVINCIAL	444.583	7.417		452.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC	574.583	17.417		592.000
	7X		Dépenses - Dette				
		124088/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT AU CAMPUS PROVINCIAL	325.657		5.300	320.357
		124088/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES DU CAMPUS PROVINCIAL	360.169		15.000	345.169
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	685.826		20.300	665.526

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 02/10/2009
								Page : 26
Fonct. SsFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		TOTAL FONCTION 124 088		1.812.600	17.417	57.755	1.772.262	
124 092		Patrimoine privé Service des Assurances et du Patrimoine						
	70		Dépenses - Personnel					
		124092/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	308.935	1.650		310.585	
		124092/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	47.883	250		48.133	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		356.818	1.900		358.718	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		124092/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	28.000		1.250	26.750	
	7X		Dépenses - Dette					
		124092/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	2.111	232		2.343	
		124092/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE DU PATRIMOINE	1.997		500	1.497	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		4.108	232	500	3.840	
		TOTAL FONCTION 124 092		388.926	2.132	1.750	389.308	
131 066		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Mess Provincial						
	7X		Dépenses - Dette					
		131066/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENT ET TRAVAUX AU	80.360	843		81.203	

Fonct. S&Fonc.	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			MESS PROVINCIAL				
131 087		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Service du Personnel					
	70		Dépenses - Personnel				
		131087/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DU PERSONNEL	573.059	7.800		580.859
		131087/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DU PERSONNEL	88.595	1.370		89.965
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	661.654	9.170		670.824
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		131087/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DU PERSONNEL	6.760		635	6.125
			TOTAL FONCTION 131 087	668.414	9.170	635	676.949
131 102		Service du personnel, service social du personnel, service médical du travail, réfectoire du personnel Service de Gestion des Ressources Humaines					
	70		Dépenses - Personnel				
		131102/62010/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	180.623	13.500		194.123
		131102/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	24.414	3.150		27.564
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	205.037	16.650		221.687
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		131102/61300/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	6.000		1.500	4.500
			TOTAL FONCTION 131 102	211.037	16.650	1.500	226.187

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					
Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
134	008	Imprimerie					
		Imprimerie					
	70		Dépenses - Personnel				
		134008/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'IMPRIMERIE	696.346		14.150	682.196
		134008/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'IMPRIMERIE	53.334		2.400	50.934
		134008/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'IMPRIMERIE	106.910		3.500	103.410
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	856.590		20.050	836.540
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		134008/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'IMPRIMERIE	6.850		3.000	3.850
			TOTAL FONCTION 134 008	863.440		23.050	840.390
137	013	Service des bâtiments					
		Service Technique du Patrimoine Immobilier					
	70		Dépenses - Personnel				
		137013/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	709.157	22.800		731.957
		137013/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	119.996	6.340		126.336
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	829.153	29.140		858.293
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		137013/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	29.105		6.241	22.864
		137013/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU SERVICE TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER	26.500	10.000		36.500

Fonct. S/Fonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 D'OFONC	55.605	10.000	6.241	59.364
7X			Dépenses - Dette				
		137013/43003/020	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX DE SECURITE AUX BATIMENTS PROVINCIAUX	43.103		18.800	24.303
		137013/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENT DE SECURITE ET DE SECURISATION DES BATIMENTS PROVINCIAUX	28.351		7.500	20.851
		137013/65000/050	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA MISE EN CONFORMITE DES APPAREILS DE LEVAGE, CABINES HT ET INSTAL. ELECTRIQUES	20.954		1.200	19.754
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	92.408		27.500	64.908
			TOTAL FONCTION 137 013	977.166	39.140	33.741	982.565
137 014			Service des bâtiments Equipe d'Entretien				
			Dépenses - Personnel				
		137014/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	800.585		17.110	783.475
		137014/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	117.410		2.650	114.760
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	917.995		19.760	898.235
			Dépenses - Fonctionnement				
71			FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'EQUIPE D'ENTRETIEN	6.410		2.460	3.950
			Dépenses - Dette				
		137014/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	52.727		14.200	38.527
		137014/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EQUIPE D'ENTRETIEN	11.293		4.400	6.893

Fonct. SSFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	64.010		18.600	45.410
			TOTAL FONCTION 137 014	988.415		40.820	947.595
139 093			Service Informatique général Informatique et Telecommunications				
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		139093/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	5.123		2.123	3.000
		139093/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	13.250		1.200	12.050
		139093/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DE L'INFORMATIQUE ET DES TELECOMMUNICATIONS	13.300		1.500	11.800
		139093/61320/031	FRAIS INFORMATIQUES GLOBAUX DES SERVICES PROVINCIAUX	191.000		15.000	176.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC	222.673		19.823	202.850
	7X		Dépenses - Dette				
		139093/43003/001	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'INFORMATISATION GENERALE	214.287		42.000	172.287
		139093/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'INFORMATISATION	14.474	731		15.205
		139093/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'INFORMATISATION GENERALE	73.811		36.000	37.811
		139093/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES INVESTISSEMENTS RELATIFS A L'INFORMATISATION	9.434		2.800	6.634
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	312.006	731	80.800	231.937
			TOTAL FONCTION 139 093	534.679	731	100.623	434.787
150 098			Recettes et dépenses non ventilables Relations Extér. et Internation.				

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
71			Dépenses - Fonctionnement				
		150098/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE SEJOUR DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	3.500		1.000	2.500
		150098/61320/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES	6.020		2.020	4.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		9.520		3.020	6.500
160 098		Recettes et dépenses non ventilables Politique étrangère					
71			Dépenses - Fonctionnement				
		150098/61320/000	FRAIS DE MISSION ET DE COOPERATION Y COMPRIS FRAIS D'ACCUEIL	7.780		3.000	4.780
72			Dépenses - Transferts				
		150098/64000/004	SUBSIDES POUR PROJETS SPECIFIQUES A DES OPERATIONS EN MATIERE DE RELATIONS INTERNATIONALES	50.000		5.000	45.000
		TOTAL FONCTION 160 098		57.780		8.000	49.780
335 082		Ecole de police Institut Provincial de Formation					
70			Dépenses - Personnel				
		335082/62011/000	PERSONNEL OCCASIONNEL DE L'ACADEMIE DE POLICE	576.837	4.400		581.237
71			Dépenses - Fonctionnement				
		335082/61000/000	LOYERS DE L'ACADEMIE DE POLICE	8.400		1.000	7.400
7x			Dépenses - Dette				

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					
Fonct. SSFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		335082/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	29.706		1.100	28.606
		335082/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ACADEMIE DE POLICE	14.528		1.000	13.528
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		44.234		2.100	42.134
		TOTAL FONCTION 335 082		629.471	4.400	3.100	630.771
351 097		Services d'incendie Services d'incendie					
	7X		Dépenses - Dette				
		351097/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES D'INCENDIE	131.776	3.396		135.172
353 082		Ecole de formation incendie ou A.M.U. Institut Provincial de Formation					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		353082/61000/000	LOYERS DE L'ECOLE DU FEU	740	280		1.020
353 110		Ecole de formation incendie ou A.M.U. Centre de Formation Pratique - Ecole du Feu					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		353110/61000/000	LOYER DU CENTRE DE FORMATION PRATIQUE DE L'ECOLE DU FEU		600		600
	7X		Dépenses - Dette				
		353110/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CENTRE DE FORMATION PRATIQUE - ECOLE DU FEU	34.065		33.843	222

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL FONCTION 353 110		34.065	600	33.843	822
420 016		Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Technique Provincial					
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		420016/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU STP VOIRIE	44.050		6.200	37.850
		420016/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU STP VOIRIE	82.500		3.500	79.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		126.550		9.700	116.850
	7X	Dépenses - Dette					
		420016/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE STP VOIRIE	60.186		1.000	59.186
		420016/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR EQUIPEMENTS ET TRAVAUX DU STP VOIRIE	33.294		4.900	28.394
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		93.480		5.900	87.580
		TOTAL FONCTION 420 016		220.030		15.600	204.430
421 016		Travaux d'infrastructure aux routes Service Technique Provincial					
	7X	Dépenses - Dette					
		421016/43003/010	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	439.950		28.000	411.950
		421016/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES ROUTES PROVINCIALES	219.033		37.000	182.033
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		658.983		65.000	593.983
482 016		Travaux d'infrastructure hydraulique - bassins d'orage - Stations d'épuration Service Technique Provincial					

Fonct. SsFonc	GIP. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	70		Dépenses - Personnel				
		482016/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE INASEP	795.475		46.800	748.675
		482016/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'INTERCOMMUNALE INASEP	122.556		6.750	115.806
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	918.031		53.550	864.481
484 017			Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique				
	7X		Dépenses - Dette				
		484017/43003/020	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	267.426		500	266.926
		484017/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES COURS D'EAU	132.872		24.000	108.872
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	400.298		24.500	375.798
524 019			Formation professionnelle Classes Moyennes				
	72		Dépenses - Transferts				
		524019/64000/005	SUBSIDES POUR PROJET 'LES ETINCELLES DE LA QUALITE'	61.000		60.000	1.000
562 022			Service provincial du tourisme - Promotion touristique Office Prov. de Promotion et Gestion Touristique				
	70		Dépenses - Personnel				
		562022/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'O.P.P.G.T.	708.277		7.900	700.377
		562022/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'O.P.P.G.T.	111.443		2.110	109.333

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 02/10/2009	
								Page : 35	
Fonct. SSFONC	Grp. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		819.720		10.010	809.710		
	71		Dépenses - Fonctionnement						
		562022/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'O.P.P.G.T.	1.500	800		2.300		
		562022/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'O.P.P.G.T.	53.210		14.440	38.770		
		562022/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'O.P.P.G.T.	25.493		1.920	23.573		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		80.203	800	16.360	64.643		
	7X		Dépenses - Dette						
		562022/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	35.120	214		35.334		
		562022/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.P.G.T.	17.598		1.000	16.598		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		52.718	214	1.000	51.932		
		TOTAL FONCTION 562 022		952.641	1.014	27.370	926.285		
610 024			Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole						
	70		Dépenses - Personnel						
		610024/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'O.P.A.	38.174		5.000	33.174		
	71		Dépenses - Fonctionnement						
		610024/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'O.P.A.	57.210	7.000		64.210		
		610024/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'O.P.A.	8.187			8.187		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		65.397	7.000		72.397		
	7X		Dépenses - Dette						
		610024/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	43.118		2.500	40.618		

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		610024/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'O.P.A.	20.032		7.300	12.732
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		63.150		9.800	53.350
		TOTAL FONCTION 610 024		166.721	7.000	14.800	158.921
610		Recherche scientifique pour le développement agricole					
115		Pôle Fromager					
	72		Dépenses - Transferts				
		610115/64000/000	SUBSIDES AU POLE FROMAGER		20.000		20.000
623		Elevage					
025		Agriculture					
	7X		Dépenses - Dette				
		623025/65000/020	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATTIMENT AVICOLE (CREDITS DISSOCIES)	2.826	217		3.043
701		Services administratifs de l'enseignement - Pouvoir organisateur					
072		Admin. de l'Enseignement et de la Formation					
	70		Dépenses - Personnel				
		701072/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	369.812		10.500	359.312
		701072/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	28.824		2.100	26.724
		701072/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	54.502		730	53.772
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		453.138		13.330	439.808
	71		Dépenses - Fonctionnement				

Fonct. SSFonc	Grp. Eco.	Article	DEFENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		701072/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	27.320		4.623	22.697	
		701072/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ADMINISTRATION PROVINCIALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION (A.P.E.F.)	49.635	4.623		54.258	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		76.955	4.623	4.623	76.955	
		TOTAL FONCTION 701 072		530.093	4.623	17.953	516.763	
706 027		Centre psychotechnique d'orientation professionnelle Office d' Orientation et Guidance						
	70		Dépenses - Personnel					
		706027/62010/012	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'I.O.G.	2.952.725	10.500		2.963.225	
		706027/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES SUBSIDIES DE L'I.O.G.	2.024.254		122.254	1.902.000	
		706027/62310/012	COTISATIONS PATRONALES DE L'I.O.G.	536.197	3.500		539.697	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		5.513.176	14.000	122.254	5.404.922	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		706027/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'I.O.G.	44.416		1.000	43.416	
		706027/61320/001	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'IOG POUR PROJET THERAPEUTIQUE "SOIN SANTE MENTALE 65+"	28.830		13.830	15.000	
		706027/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'I.O.G.	78.404		4.000	74.404	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		151.650		18.830	132.820	
	7X		Dépenses - Dette					
		706027/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.O.G.	38.046		1.000	37.046	
		706027/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.O.G.	35.830		11.900	23.930	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		73.876		12.900	60.976	

Fonct. Ssfonc	GIP. Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL FONCTION 706 027						
722 058	Enseignement primaire Classes de Forêt					
71	Dépenses - Fonctionnement					
	722058/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES CLASSES DE FORET	181.702		2.850	178.852
722 061	Enseignement primaire Classes du Patrimoine					
70	Dépenses - Personnel					
	722061/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DES CLASSES DU PATRIMOINE	213.745		12.900	200.845
	722061/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LES CLASSES DU PATRIMOINE	46.063		2.700	43.363
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		259.808		15.600	244.208
71	Dépenses - Fonctionnement					
	722061/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES CLASSES DU PATRIMOINE	7.215		800	6.415
	TOTAL FONCTION 722 061		267.023		16.400	250.623
732 028	Enseignement agricole et horticole Ecole d'Agriculture de Saint Quentin					
70	Dépenses - Personnel					
	732028/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	913.326		21.120	892.206
	732028/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE PAYES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5.345.900		245.900	5.100.000
	732028/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DE L'ECOLE TECHNIQUE	67.787		1.600	66.187

Fonct. Ssfonc	Gfp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		732028/62310/000	D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE) COTISATIONS PATRONALES DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	167.887		5.800	162.087
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		6.494.900		274.420	6.220.480
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		732028/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	17.111			17.111
		732028/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	416.400	3.720		420.120
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC		433.511	3.720		437.231
	72		dépenses - Transferts				
		732028/64000/000	SUBSIDES AU POLE FROMAGER	20.000		20.000	
	7X		Dépenses - Dette				
		732028/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	143.778		21.000	122.778
		TOTAL FONCTION 732 028		7.092.189	3.720	315.420	6.780.489
732 060			Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin				
	70		Dépenses - Personnel				
		732060/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA FERME DE ST QUENTIN	332.020		25.300	306.720
		732060/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA FERME DE ST QUENTIN	52.790		2.350	50.440
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		384.810		27.650	357.160
	7X		dépenses - Dette				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 02/10/2009
								Page : 40
Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		732060/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	61.478		2.100	59.378	
		732060/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA FERME DE ST QUENTIN	40.571		5.100	35.471	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		102.049		7.200	94.849	
		TOTAL FONCTION 732 060		486.859		34.850	452.009	
733 099		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Sociale						
	70	Dépenses - Personnel						
		733099/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	248.975		3.680	245.295	
		733099/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE PAYS PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	2.182.669		489.769	1.692.900	
		733099/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	46.908		1.070	45.838	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.478.552		494.519	1.984.033	
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		733099/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	49.400		9.682	39.718	
		733099/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	45.000		6.030	38.970	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFONC		94.400		15.712	78.688	
		TOTAL FONCTION 733 099		2.572.952		510.231	2.062.721	
735 029		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)						

Fonct. SSFONC	Grp. ECC.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	70		Dépenses - Personnel				
		735029/62011/000	REMUNERATION DU PERSONNEL ETRANGER DE L'EPSI	1	524		525
735 030			Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Stélie Provinciale (EHPN)				
	70		Dépenses - Personnel				
		735030/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EHPN PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	661.269	13.860		675.129
		735030/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EHPN PAGES PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	2.019.199	70.801		2.090.000
		735030/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EHPN (PERSONNEL NON SUBVENTIONNE)	114.087	2.530		116.617
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	2.794.555	87.191		2.881.746
	7X		Dépenses - Dette				
		735030/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EHPN	141.475		4.500	136.975
			TOTAL FONCTION 735 030	2.936.030	87.191	4.500	3.018.721
735 031			Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur				
	7X		Dépenses - Dette				
		735031/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE CHATEAU DE NAMUR	5.946	293		6.239
735 034			Autres enseignements professionnels et techniques Institut d'Ens. Secondaire de Seilles (IPES)				
	70		Dépenses - Personnel				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 02/10/2009	
							Page : 42	
Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		735034/62030/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'EPES PAYS PAR PAR LA COMMUNAUTE FRANCAISE	5.277.542		307.542	4.970.000	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		735034/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DE L'EPES	91.610	13.890		105.500	
	7X		Dépenses - Dette					
		735034/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPES	105.792		3.900	101.892	
		735034/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPES	45.196		17.200	27.986	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	150.978		21.100	129.878	
			TOTAL FONCTION 735 034	5.520.130	13.890	328.642	5.205.378	
735	079		Autres enseignements professionnels et techniques					
			Ecole d'Elevage et d'Equitation de Geaves (EPEG)					
	70		Dépenses - Personnel					
		735079/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL DE L'EPPEG	135.631	20.500		156.131	
		735079/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'EPPEG	25.387	3.250		28.637	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	161.018	23.750		184.768	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		735079/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'EPPEG	4.500	1.100		5.600	
	7X		Dépenses - Dette					
		735079/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPPEG	65.430		1.200	64.230	
		735079/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'EPPEG	68.571	2.055		70.626	

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		134.001	2.055	1.200	134.856
		TOTAL FONCTION 735 079		299.519	26.905	1.200	325.224
741 081		Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPN)					
	70		Dépenses - Personnel				
		741081/62030/000	REMUNERATIONS A CHARGE DE L'ALLOCATION ANNUELLE GLOBALE DE LA HAUTE ECOLE (PERSONNEL SUBSIDIE)	3.500.000	40.000		3.540.000
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		741081/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA HAUTE ECOLE	47.414		16.130	31.284
		741081/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA HAUTE ECOLE	174.812		3.700	171.112
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		222.226		19.830	202.396
	7X		Dépenses - Dette				
		741081/43003/000	AMORTISSEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	65.677	971		66.648
		741081/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA HAUTE ECOLE	29.935		4.600	25.335
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		95.612	971	4.600	91.983
		TOTAL FONCTION 741 081		3.817.938	40.971	24.430	3.834.379
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chavetogne					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		760039/61319/000	CREDIT DESTINE AUX AVANCES DE FONDS LIBRES AU REMBOURSEMENT DES CAUTIONS DU CAMPING-CARAVANING DU DOMAINE DE CHEVETOGNE	40.000		10.000	30.000

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 02/10/2009
							Page : 44
Fonct. S.FOND	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	7X		Dépenses - Dette				
		760039/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	612.184		13.700	598.484
		760039/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE	450.963		63.600	387.363
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		1.063.147		77.300	985.847
		TOTAL FONCTION 760 039		1.103.147		87.300	1.015.847
762 037		Culture et loisirs Service Culturel					
	70		Dépenses - Personnel				
		762037/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE CULTUREL	2.146.188		59.000	2.087.188
		762037/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE CULTUREL	358.750		15.500	343.250
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.504.938		74.500	2.430.438
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		762037/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU SERVICE CULTUREL	25.615		1.615	24.000
		762037/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE CULTUREL	54.269		8.500	45.769
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPENC		79.884		10.115	69.769
	7X		Dépenses - Dette				
		762037/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE CULTUREL	160.129		5.100	155.029
		762037/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE CULTUREL	44.613		3.700	40.913
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		204.742		8.800	195.942
		TOTAL FONCTION 762 037		2.789.564		93.415	2.696.149

Fonct. SsFonc	Gp. Article Eco.	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
762 040	Culture et loisirs Culture-Loisirs					
	72	Dépenses - Transferts				
		762040/64000/017 SUBSIDE AUX CENTRES CULTURELS LOCAUX	252.555		3.000	249.555
		762040/64000/059 SUBSIDES 'NOUVEAU SAINT-SERVAIS'	10.000		10.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOPFT	262.555		13.000	249.555
762 074	Culture et loisirs Adm. Cuit. Touris. Loisirs					
	70	Dépenses - Personnel				
		762074/62010/000 TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'A.C.T.L.	346.094		2.600	343.494
		762074/62310/000 COTISATIONS PATRONALES DE L'A.C.T.L.	54.717		1.430	53.287
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	400.811		4.030	396.781
	71	Dépenses - Fonctionnement				
		762074/61101/000 FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'A.C.T.L.	950		650	300
		762074/61300/000 FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'A.C.T.L.	22.860		6.107	16.753
		762074/61320/000 FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'A.C.T.L.	5.640		1.000	4.640
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFONC	29.450		7.757	21.693
	7X	Dépenses - Dette				
		762074/65000/000 INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DE L'A.C.T.L.	5.283		74	5.209
		TOTAL FONCTION 762 074	435.544		11.861	423.683

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SsFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
762 090		Culture et loisirs Service Audio-Visuel					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		762090/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE AUDIO-VISUEL	58.466		1.400	57.066
		762090/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DU SERVICE AUDIO-VISUEL	9.309		1.600	7.709
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		67.775		3.000	64.775
	7X		Dépenses - Dette				
		762090/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE AUDIO-VISUEL	8.286		500	7.786
		TOTAL FONCTION 762 090		76.061		3.500	72.561
762 095		Culture et loisirs Service du Patrimoine Culturel					
	70		Dépenses - Personnel				
		762095/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	205.982		6.900	199.082
		762095/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	16.651		2.300	14.351
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		222.633		9.200	213.433
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		762095/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	11.595		3.067	8.528
		762095/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL	15.055			15.055
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		26.650		3.067	23.583
		TOTAL FONCTION 762 095		249.283		12.267	237.016

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
767		Bibliothèques publiques					
038		Bibliothèque					
	70		Dépenses - Personnel				
		767038/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE	797.614		18.000	779.614
		767038/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LA BIBLIOTHEQUE	124.546		4.000	120.546
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		922.160		22.000	900.160
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		767038/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE LA BIBLIOTHEQUE	19.728		1.500	17.228
	7X		Dépenses - Dette				
		767038/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	67.312	1.814		69.126
		767038/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA BIBLIOTHEQUE	19.517		4.800	14.717
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		86.829	1.814	4.800	83.843
		TOTAL FONCTION 767 038		1.027.717	1.814	28.300	1.001.231
771		Musées					
041		Musées					
	7X		Dépenses - Dette				
		771041/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MUSEES PROVINCIAUX	29.420	346		29.766
771		Musées					
106		Musée Rcps					
	70		Dépenses - Personnel				

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2					Le 02/10/2009	
							Page : 48	
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		771106/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU MUSEE ROPS	384.511	7.325		391.836	
		771106/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE MUSEE ROPS	69.461	2.235		71.696	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		453.972	9.560		463.532	
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		771106/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU MUSEE ROPS	48.766			48.766	
	7X	Dépenses - Dette						
		771106/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROPS	53.487		700	52.787	
		771106/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE MUSEE ROPS	54.853		500	54.353	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		108.340		1.200	107.140	
		TOTAL FONCTION 771 106		611.078	9.560	1.200	619.438	
771 107		Musées Service des Musées en Province de Namur						
	70	Dépenses - Personnel						
		771107/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	370.587	14.245		384.832	
		771107/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICES DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	64.507	2.065		66.572	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		435.094	16.310		451.404	
	71	Dépenses - Fonctionnement						
		771107/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	38.500		24.500	14.000	
		771107/61330/000	FRAIS RELATIFS AUX BATIMENTS DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	71.544			71.544	

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC		110.044		24.500	85.544
	7X		Dépenses - Dette				
		771107/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	35.876		6.100	29.776
		771107/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	47.860		22.300	25.560
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		83.736		28.400	55.336
		TOTAL FONCTION 771 107		628.874	16.310	52.900	592.284
773 042		Edifices historiques et artistiques, monuments classés Beaux Arts					
	7X		Dépenses - Dette				
		773042/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	74.290		4.300	69.990
		773042/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LES MONUMENTS CLASSES	53.777		18.400	35.377
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		128.067		22.700	105.367
790 044		Cultes					
	7X		Dépenses - Dette				
		790044/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX AUX EDIFICES DU CULTE ET AU PALAIS EPISCOPAL	12.813		1.300	11.513
801 045		Action sociale Service Provincial d'Action Sociale - SPAS					

Fonct. Safonc	Grp. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
70			Dépenses - Personnel				
		801045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	1.203.092		32.250	1.170.842
		801045/62011/000	REMUNERATIONS DU PERSONNEL ETRANGER DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	24.017	5.000		29.017
		801045/62110/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	85.998		6.600	79.398
		801045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	213.167		7.200	205.967
		801045/62311/000	COTISATIONS PATRONALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	3.885	1.443		5.328
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	1.530.159	6.443	46.050	1.490.552
71			Dépenses - Fonctionnement				
		801045/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	33.325		9.500	23.825
72			Dépenses - Transferts				
		801045/64000/004	SUBSIDES AUX COMITES INTERPROVINCIAUX DE MEDECINE PREVENTIVE		2.479		2.479
		801045/64000/012	SUBSIDES AUX SERVICES INTEGRES DE SOINS A DOMICILE(SISD)	15.000		15.000	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRETF	15.000	2.479	15.000	2.479
7X			Dépenses - Dette				
		801045/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE D'ACTION SOCIALE	4.259		600	3.659
			TOTAL FONCTION 801 045	1.582.743	8.922	71.150	1.520.515
811			Action sociale				
111			Observ. Santé Social Logement				
71			Dépenses - Fonctionnement				
		811111/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE LA CELLULE D'OBSERVATION DE LA	10.000		3.000	7.000

Fonct. SSFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			SANTE, DU SOCIAL ET DU LOGEMENT				
831 056		Assistance sociale Service Social					
	70		Dépenses - Personnel				
		831056/62010/000	TRAITEMENT ET SALAIRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	39.097		18.500	20.597
		831056/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES	6.951		3.800	3.151
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS	46.048		22.300	23.748
833 046		Soins pour les handicapés Aide Sociale					
	7X		Dépenses - Dette				
		833046/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR CONSTRUCTIONS D'ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES	6.579	477		7.056
		833046/65000/010	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	17.167		1.200	15.967
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE	23.746	477	1.200	23.023
835 045		Enfance et jeunesse Service d'Action Sociale					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		835045/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU S.A.I.L.F.E.	23.514		2.000	21.514
835 062		Enfance et jeunesse Centre de Coordination de la petite Enfance					

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2						Le 02/10/2009
Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
	70		Dépenses - Personnel					
		835062/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU S.A.I.L.F.E.		760		760	
		835062/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU S.A.I.L.F.E.		220		220	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS			980		980	
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires						
045		Service Provincial d'Action Sociale - SPAS						
	70		Dépenses - Personnel					
		844045/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL MIS A LA DISPOSITION DE L'ASBL "SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES"	36.042	1.430		37.472	
		844045/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ASBL "SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES"	5.572	510		6.082	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		41.614	1.940		43.554	
844		Aides familiales - Crèches - Primes supplémentaires						
047		Aide Familiale						
	7X		Dépenses - Dette					
		844047/65000/000	INTERETS D'EMPRUNT CONTRACTES POUR L'ASBL "SERVICE PROVINCIAL D'AIDES FAMILIALES"	457	358		815	
861		Protection du travail (Institution pour la protection du travail)						
063		Service de Prévention						
	70		Dépenses - Personnel					
		861063/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE PREVENTION	224.029		16.800	207.229	
		861063/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DU SERVICE DE PREVENTION	42.940		2.600	40.340	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		266.969		19.400	247.569	

Fonct. Ssfonc	Gsp. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
71			Dépenses - Fonctionnement				
		861063/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU SERVICE DE PREVENTION	500	700		1.200
		861063/61101/001	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DU PERSONNEL CHARGE DU BIEN-ETRE AU TRAVAIL		500		500
		861063/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE PREVENTION	8.295		2.365	5.930
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		8.795	1.200	2.365	7.630
		TOTAL FONCTION 861 063		275.764	1.200	21.765	255.199
870 049			Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Institut d'Hygiène Sociale				
70			Dépenses - Personnel				
		870049/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'I.P.H.S.	2.326.845	38.060		2.364.905
		870049/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR L'I.P.H.S.	447.105	1.790		448.895
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		2.773.950	39.850		2.813.800
71			Dépenses - Fonctionnement				
		870049/61101/000	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET DE SEJOUR DE L'I.P.H.S.	41.240			41.240
		870049/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DE L'I.P.H.S.	80.000		10.000	70.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		121.240		10.000	111.240
72			Dépenses - Transferts				
		870049/64000/002	SUBSIDE OCTROYE A L'APW - SECTEUR PROMOTION ET PREVENTION	3.347		3.347	
7X			Dépenses - Dette				
		870049/43003/000	AMORTISSEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.H.S.	176.999		1.000	175.999

Fonct. SsFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		870049/65000/000	INTERETS D'EMERUNTS CONTRACTES POUR L'I.P.H.S.	49.553		2.300	47.253
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		226.552		3.300	223.252
		TOTAL FONCTION 870 049		3.125.089	39.850	16.647	3.148.292
870 051		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
		Adm. Act. Sociale-Santé-Logement					
	70	Dépenses - Personnel					
		870051/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	136.045		17.500	118.545
		870051/62310/000	COTISATIONS PATRONALES DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	23.178		3.300	19.878
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		159.223		20.800	138.423
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		870051/61300/000	FONCT. ADMINISTRATIF DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	27.545		9.550	18.095
		870051/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	16.375			16.375
		870051/61340/000	ENTRETIEN DES VEHICULES DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	6.876	600		7.476
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPONC		50.896	600	9.550	41.946
	7x	Dépenses - Dette					
		870051/65000/000	INTERETS D'EMERUNTS CONTRACTES POUR L'ADMINISTRATION DES SERVICES DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTE ET DU LOGEMENT	14.434		600	13.834
		TOTAL FONCTION 870 051		224.553	600	30.950	194.203

Funct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
870 083		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables Actions et Coordination Sida et Assuetudes						
	70		Dépenses - Personnel					
		870083/62010/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	317.396	4.800		322.196	
		870083/62310/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDE	66.115	840		66.955	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		383.511	5.640		389.151	
	71		Dépenses - Fonctionnement					
		870083/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	22.211		6.100	16.111	
		870083/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DE COORDINATION SIDA ET ASSUETUDES	37.650		4.700	32.950	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOPFNC		59.861		10.800	49.061	
	72		Dépenses - Transferts					
		870083/64264/000	SUBSIDES A L'ASBL "ENTRAIDE SIDA"	59.543		13.986	45.557	
		TOTAL FONCTION 870 083		502.915	5.640	24.786	483.769	
872 052		Etablissements de soins C.H.R. & Ex C.H.P.						
	70		Dépenses - Personnel					
		872052/62039/000	TRAITEMENTS ET SALAIRES DU PERSONNEL PROVINCIAL MIS A DISPOSITION DU CHR	1.135.240		176.140	959.100	
		872052/62119/000	ALLOCATIONS SOCIALES DIRECTES DU PERSONNEL PROVINCIAL MIS A DISPOSITION DU CHR	80.945		6.945	74.000	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2						Le 02/10/2009
								Page : 56
Fonct. SsFonc Ecc.	Grp. Artic. Ecc.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
		872052/62319/000	COTISATIONS PATRONALES POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL MIS A DISPOSITION DU CHR	174.232		31.932	142.300	
		872052/62419/000	COTISATION PATRONALE A ETHIAS POUR LE PERSONNEL PROVINCIAL MIS A LA DISPOSITION DU CHR	291.663		33.663	258.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 70 DOPERS		1.682.080		248.680	1.433.400	
	72	Dépenses - Transferts						
		872052/64261/000	COTISATION ANNUELLE A L'ASSOCIATION DE POUVOIRS PUBLICS	70.000	3.803		73.803	
		872052/64261/001	"SOLIDARITE ET SANTE" COTISATION ANNUELLE A L'INTERCOMMUNALE VIVALIA	3.000	931		3.931	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTRFT		73.000	4.734		77.734	
	7X	Dépenses - Dette						
		872052/43003/001	AMORTISSEMENT EMPRUNT CRAC	250.515	8.727		259.242	
		872052/65000/001	INTERETS D'EMPRUNT CRAC	216.899		19.000	197.899	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		467.414	8.727	19.000	457.141	
		TOTAL FONCTION 872 052		2.222.494	13.461	267.680	1.968.275	
872 064		Etablissements de soins Aide Médicale Urgente						
	7X	Dépenses - Dette						
		872064/65000/000	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LE SERVICE DE COORDINATION DE L'AIDE MEDICALE URGENTE	1.434		700	734	
879 113		Milieu, environnement, lutte contre les nuisances sonores Environnement						
	71	Dépenses - Fonctionnement						

Fonct. Ssfonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		879113/61320/000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	22.000		2.000	20.000
922 055		Habitations sociales et politique foncière du logement Logement					
	71		Dépenses - Fonctionnement				
		922055/61300/000	FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF DU SERVICE DU LOGEMENT	50.925			50.925
		922055/61300/002	FRAIS DE PROCEDURES DANS LE CADRE DES PRETS PROVINCIAUX - Y COMPRIS ARRIERES	70.000	15.000		85.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 71 DOFONC					
	72		Dépenses - Transferts				
		922055/64000/003	OCTROI DE PRIMES POUR L'INSERTION DE LOGEMENTS PRIVES OU PUBLICS DANS LE CIRCUIT LOCATIF SOCIAL	180.000		20.000	160.000
		922055/64000/006	PRIMES POUR L'INSTALLATION DE CAPTEURS PHOTOVOLTAIQUES	140.000	350.000		490.000
		922055/64261/002	CREDITS POUR FAVORISER LA POLITIQUE DE LOGEMENT Y COMPRIS L'INTERVENTION EN FAVEUR DES FAMILLES SUIVANT REGLEMENT	20.000		10.000	10.000
		922055/64262/000	COTISATION A LA CELLEULE TRAITEMENT DES INFORMATIONS FINANCIERES	1.200		1.200	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 72 DOTREFT					
	7X		Dépenses - Dette				
		922055/65000/001	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT COMPLEMENTAIRES AU PARTICULIERS	1.604.426		48.400	1.556.026
		922055/65000/003	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR L'OCTROI DE PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	703.653	4.113		707.766
		922055/65000/004	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE DE LOISIRS	602		602	

PROVINCE DE NAMUR		EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2					Le 02/10/2009
						Page : 58	
Fonct. S.FOND	Grp. Eco.	Article	DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 7X DODETTE		2.308.681	4.113	49.002	2.263.792
		TOTAL FONCTION 922 055		2.770.806	369.113	80.202	3.059.717
922		Habitations sociales et politique foncière du logement					
108		Habitat permanent en zones touristiques (HAPET)					
	7X	Dépenses - Dette					
		922108/65000/004	INTERETS D'EMPRUNTS CONTRACTES POUR LA PARTICIPATION DE LA PROVINCE RELAT. A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES	5.929	570		6.499
929		Autres activités					
109		Service d'analyse du Milieu Intérieur					
	71	Dépenses - Fonctionnement					
		929109/61320/000	FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DU SERVICE D'ANALYSE DU MILIEU INTERIEUR	6.285		2.885	3.400
TOTAL		DEPENSES ORDINAIRES (Exercice Propre)		76.309.210	2.179.889	3.191.654	75.297.445

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

Fonct. SSFonc	Grp. ECO.	Article	DEPENSES ORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES ORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	76.416.846	2.216.261	3.226.654	75.406.453

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

<u>RECETTES ORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/63	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	7.157.507	114.742.923	7.415.478	129.315.008	16.284.765	294.628	145.895.401
	MODIFICATIONS (+)	54.070	599.179	341.409	994.658			994.658
	(-)	-446.585	-1.647.772	-1.045.648	-3.140.005			-3.140.005
		-392.515	-1.048.593	-704.239	-2.145.347			-2.145.347
	TOTAL	6.765.092	113.694.330	6.711.239	127.170.661	16.284.765	294.628	143.750.054

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

<u>DEFENSES ORDINAIRES</u>	<u>RECAPITULATIF</u>	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dettes 000/7X	Total 000/73	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	81.245.401	15.259.763	13.040.867	19.115.340	128.661.371	4.040.383	1.181.074	133.882.828
	MODIFICATIONS (+)	607.308	161.564	390.560	25.558	1.184.990	36.372	994.899	2.216.261
	(-)	-2.028.331	-371.571	-161.533	-630.219	-3.191.654	-35.000		-3.226.654
		-1.421.023	-210.007	229.027	-504.661	-2.006.664	1.372	994.899	-1.010.393
	TOTAL	79.824.378	15.049.756	13.269.894	18.510.679	126.654.707	4.041.755	2.175.973	132.872.435

PROVINCE DE NAMUR		<u>EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2</u>					Le 02/10/2009
Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
421 016		Travaux d'infrastructure aux routes Service Technique Provincial					
	80		Recettes - Transferts				
		421016/15100/001-2008	SUBSIDES RW POUR TRAVAUX D'AMELIORATION ET GROSSES REPARATIONS AUX ROUTES PROVINCIALES		136.910		136.910
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	81		Recettes - Investissements				
		760039/24102/000-2008	VENTE DE VEHICULES AU DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE		16.940		16.940
TOTAL		RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)			153.850		153.850

Fonct. Ssfonc	Gcp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000		Recettes et dépenses non ventilables					
002		Recettes et dépenses générales					
	80		Recettes - Transferts				
		000002/76330/000	RECETTES EXCEPTIONNELLES DU SERVICE EXTRAORDINAIRE		6.198		6.198
	82		Recettes - Dette				
		000002/17010/000	EMPRUNT DESTINE A COUVRIR L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	100.000	49.000		149.000
		TOTAL FONCTION 000 002		100.000	55.198		155.198
060		Prélèvements					
002		Recettes et dépenses générales					
	88		Recettes - Prélèvements				
		060002/78100/000	TRANSFERT DE L'ORDINAIRE	793.574	990.899		1.784.473
060		Prélèvements					
039		Domaine Provincial de Chevetogne					
	88		Recettes - Prélèvements				
		060039/78100/000	TFT DU S.O. DES CERTIFICATS VERTS POUR RECONSTIT. FINANCEME- NT TRAVAUX CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUES DVC		4.000		4.000
060		Prélèvements					
108		Habitat permanent en zones touristiques (HAPET)					
	88		Recettes - Prélèvements				
		060108/78022/000	PRELEVEMENT SUR LE FONDS PROVINCIAL RELATIF A L'HABITAT PERMANENT EN ZONE TOURISTIQUES	417.643		272.063	145.580

Fonct. SsFonc	Gip. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
104		Services administratifs centraux					
002		Recettes et Dépenses Générales					
	82		Recettes - Dette				
		104002/17010/000	EMPRUNT POUR INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	20.000		14.000	6.000
		104002/17010/001	EMPRUNT POUR ACHAT DE LOGICIEL DE GESTION DU POOL DE VEHICULES		14.000		14.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE	20.000	14.000	14.000	20.000
104		Services administratifs centraux					
007		Affaires Générales					
	82		Recettes - Dette				
		104007/17010/002	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES SERVICES GENERAUX	2.650	2.750		5.400
124		Patrimoine privé					
012		Patrimoine					
	81		Recettes - Investissements				
		124012/22102/000	VENTE D'IMMEUBLES DU PATRIMOINE PROVINCIAL	1.283.500	148.800		1.432.300
	82		Recettes - Dette				
		124012/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	242.500	82.969		325.469
		124012/17010/010	EMPRUNT POUR ETUDE POUR LA REALISATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA CITE ADMINISTRATIVE	150.000		146.007	3.993
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE	392.500	82.969	146.007	329.462

Fonct. SsFonc	Gp. ECO.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL FONCTION 124 012		1.576.000	231.769	146.007	1.761.762
124 088		Patrimoine privé Campus Provincial					
	82		Recettes - Dette				
		124088/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL	232.211	10.000		242.211
		124088/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE CAMPUS PROVINCIAL	20.000		20.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		252.211	10.000	20.000	242.211
136 005		Parc automobile Autorités Provinciales					
	81		Recettes - Investissements				
		136005/24132/000	VENTE DE VEHICULES DES AUTORITES PROVINCIALES		9.700		9.700
	82		Recettes - Dette				
		136005/17010/000	EMPRUNT POUR L'ACHAT DE VEHICULES AUTOMOBILES	40.000		9.700	30.300
		TOTAL FONCTION 136 005		40.000	9.700	9.700	40.000
139 093		Service informatique général Informatique et Telecommunications					
	82		Recettes - Dette				
		139093/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION GENERALE	662.148		50.000	612.148
353 110		Ecole de formation incendie ou A.M.U. Centre de Formation Pratique - Ecole du Feu					

Fonct. Ssfonc	Gip. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	82		Recettes - Dette				
		353110/17010/000	EMPRUNT POUR ACHAT DE TERRAINS ET AMENAGEMENTS SUR TERRAINS POUR LE CENTRE DE FORMATION PRACTIQUE - ECOLE DU FEU	1.222.000		1.212.000	10.000
		353110/17010/001	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU CENTRE DE FORMATION PRACTIQUE DE L'ECOLE DU FEU		10.000		10.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE	1.222.000	10.000	1.212.000	20.000
420 016			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques) Service Technique Provincial				
	82		Recettes - Dette				
		420016/17010/007	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU STP VOIRIE	175.000		175.000	
484 017			Cours d'eau non navigables - Curage Hydraulique				
	82		Recettes - Dette				
		484017/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX EXTRAORDINAIRES D'AMELIORATION ET DE MODIFICATION DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES	240.000		1.720	238.280
		484017/17010/004	EMPRUNT POUR MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DU SERVICE DES COURS D'EAU		2.500		2.500
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTTE	240.000	2.500	1.720	240.780
610 024			Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole				
	82		Recettes - Dette				
		610024/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR I.O.P.A	127.800		120.000	7.800

Fonct. SsFonc	Gsp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
706	027	Centre psychotechnique d'orientation professionnelle Office d' Orientation et Guidance					
	82		Recettes - Dette				
		706027/17010/000	EMPRUNT POUR ACHAT ET AMENAGEMENT MAISON DU MIEUX-ETRE A GEMBLOUX	800.000		800.000	
		706027/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'I.O.G.	200.000		98.887	101.113
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE	1.000.000		898.887	101.113
732	028	Enseignement agricole et horticole Ecole d'Agriculture de Saint Quentin					
	80		Recettes - Transferts				
		732028/15100/005	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	23.625		23.625	
	82		Recettes - Dette				
		732028/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	198.375	53.625		252.000
		732028/17010/006	EMPRUNT POUR CONSTRUCTIONS A L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	25.000		25.000	
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE	223.375	53.625	25.000	252.000
			TOTAL FONCTION 732 028	247.000	53.625	48.625	252.000
735	030	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	82		Recettes - Dette				
		735030/17010/004	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EHPN	193.923	15.000		208.923

Fonct. SBFONC	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
034		Institut d'Ens. Secondaire de Seilles (IPES)						
	82		Recettes - Dette					
		735034/17010/002	EMPRUNT POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR L'IPES	19.700		1.045	18.655	
735		Autres enseignements professionnels et techniques						
079		Ecole d'Elavage et d'Equitation de Geves (EPEG)						
	80		Recettes - Transferts					
		735079/15100/000	SUBSIDES DE LA REGION WALLONNE POUR TRAVAUX A L'EPEG	42.000		42.000		
	82		Recettes - Dette					
		735079/17010/003	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'EPEG	161.750	50.835		212.585	
		TOTAL FONCTION 735 079		203.750	50.835	42.000	212.585	
741		Enseignement supérieur non universitaire						
081		Haute Ecole (HEPR)						
	82		Recettes - Dette					
		741081/17010/000	EMPRUNTS POUR TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	46.250		35.000	11.250	
		741081/17010/004	EMPRUNT POUR ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR LA HAUTE ECOLE	21.466		21.466		
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		67.716		56.466	11.250	
760		Complexes provinciaux de délaissement						
039		Chevetogne						
	82		Recettes - Dette					

Fonct. SBFonc	Gp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		760039/17010/006	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVEGNE	1.318.375		2.223	1.316.152
762 074		Culture et loisirs Adm. Cult. Touris. Loisirs					
	82		Recettes - Dette				
		762074/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ACTL	2.700		2.700	
762 090		Culture et loisirs Service Audio-Visuel					
	82		Recettes - Dette				
		762090/17010/005	EMPRUNT POUR TRAVAUX AU SERVICE AUDIO-VISUEL	38.290		3.729	34.561
771 107		Musées Service des Musées en Province de Namur					
	80		Recettes - Transferts				
		771107/15110/001	SUBSIDES DE LA CF POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	6.000		6.000	
		771107/15110/004	SUBSIDES DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE POUR TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	101.426		96.926	4.500
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 80 RETREFT		107.426		102.926	4.500
	82		Recettes - Dette				
		771107/17010/000	EMPRUNTS POUR TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	274.956		241.456	33.500
		771107/17010/003	EMPRUNT POUR ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	9.000		9.000	

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		283.956		250.456	33.500
		TOTAL FONCTION 771 107		391.382		353.382	38.000
833 046		Soins pour les handicapés Aide Sociale					
	82		Recettes - Dette				
		833046/17010/000	EMPRUNT POUR TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	30.000		15.000	15.000
922 055		Habitations sociales et politique foncière du logement Logement					
	82		Recettes - Dette				
		922055/29202/000	REBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS	700.000		300.000	400.000
		922055/29202/001	REBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS LOGEMENT AU PERSONNEL PROVINCIAL	50.000	120.000		170.000
		922055/29202/002	REBOURSEMENT ANTICIPATIF DES PRETS COMPLEMENTAIRES AUX PARTICULIERS POUR LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS MOYENNES	300.000		125.000	175.000
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 82 REDETTE		1.050.000	120.000	425.000	745.000
922 108		Habitations sociales et politique foncière du logement Habitat permanent en zones touristiques (HAFET)					
	80		Recettes - Transferts				
		922108/15150/000	CONTRIBUTION DU BEP A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES	656.952		272.063	384.889
929 109		Autres activités Service d'Analyse du Milieu Intérieur					

Fonct. Ssfonc	Giq. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	82		Recettes - Dette				
		929109/17010/000	EMPRUNT POUR INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SAMI	2.500		2.500	
TOTAL		RECETTES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)		10.951.314	1.570.276	4.144.110	8.377.480

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
------------------	--------------	---------	--------------------------	--------------------	--------------	------------	--------------------

TOTAL			RECETTES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprié)	10.951.314	1.734.126	4.144.110	8.531.330
-------	--	--	---	------------	-----------	-----------	-----------

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	90		Dépenses - Transferts				
		760039/15105/000-2007	NON-VALEURS SUR SUBSIDES RW POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE CHEVETOGNE		2.070		2.070
760 039		Complexes provinciaux de délaissement Chevetogne					
	91		Dépenses - Investissements				
		760039/24100/000-2008	ACHAT DE VEHICULES POUR LE DOMAINE DE CHEVETOGNE		16.940		16.940
TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercices Antérieurs)		19.010		19.010

Fonct. SSFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
000			Recettes et dépenses non ventilables				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	91		Dépenses - Investissements				
		000002/09010/000	CREDIT DESTINE A PALLIER L'INSUFFISANCE DE CREDITS BUDGETAIRES POUR DEPENSES OBLIGATOIRES	100.000	49.000		149.000
104			Services administratifs centraux				
002			Recettes et Dépenses Générales				
	91		Dépenses - Investissements				
		104002/21100/000	ACHAT DE LOGICIEL POUR LA GESTION DU POOL DE VEHICULES		14.000		14.000
		104002/24100/000	INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DU PLAN DE MOBILITE	20.000		14.000	6.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	20.000	14.000	14.000	20.000
104			Services administratifs centraux				
007			Affaires Générales				
	91		Dépenses - Investissements				
		104007/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES SERVICES GENERAUX	2.650	2.750		5.400
124			Patrimoine privé				
012			Patrimoine				
	91		Dépenses - Investissements				
		124012/27101/001	TRAVAUX AUX IMMEUBLES DU PATRIMOINE PRIVE	242.500	100.000		342.500
		124012/27401/010	ETUDE POUR LA REALISATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA CITE ADMINISTRATIVE	150.000		146.007	3.993
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	392.500	100.000	146.007	346.493

Fonct. Ssfonc	Gp. Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
98		Dépenses - Prélèvements				
	124012/68023/010	ALIMENTATION FONDS DE RESERVE "CITE ADMINISTRATIVE"	1.283.500	148.800		1.432.300
	TOTAL FONCTION 124 012		1.576.000	248.800	146.007	1.778.793
124 085	Patrimoine privé Services Financiers et Comptables					
92		Dépenses - Dette				
	124085/28010/000	LIBERATION DES PARTS DE CAPITAL SOUSCRITES EN FAVEUR DU HOLDING COMMUNAL S.A.		828.662		828.662
124 088	Patrimoine privé Campus Provincial					
91		Dépenses - Investissements				
	124088/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR LE CAMPUS PROVINCIAL	22.000	25.000		47.000
	124088/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DU CAMPUS PROVINCIAL	31.000		20.000	11.000
	124088/27101/001	TRAVAUX SUR LE SITE DU CAMPUS PROVINCIAL	308.000	10.000		318.000
	TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		361.000	35.000	20.000	376.000
150 098	Recettes et dépenses non ventilables Relations Extér. et Internation.					
91		Dépenses - Investissements				
	150098/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU POUR LE SERVICE DES RELATIONS EXTERIEURES ET INTERNATIONALES		1.200		1.200
335 082	Ecole de police Institut Provincial de Formation					

Fonct. SsFonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
	91		Dépenses - Investissements				
353		335082/21100/000	ACHAT DE LOGICIELS INFORMATIQUES POUR L'ACADEMIE DE POLICE		1.020		1.020
110			Ecole de formation incendie ou A.M.U. Centre de Formation Pratique - Ecole du Feu				
	91		Dépenses - Investissements				
		353110/27000/000	ACHAT DE TERRAINS ET AMENAGEMENTS SUR TERRAINS POUR LE CENTRE DE FORMATION PRATIQUE - ECOLE DU FEU	1.222.000		1.212.000	10.000
		353110/27101/000	TRAVAUX AU CENTRE DE FORMATION PRATIQUE DE L'ECOLE DU FEU		10.000		10.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	1.222.000	10.000	1.212.000	20.000
420			Recettes et dépenses non ventilables (services administratifs et techniques)				
016			Service Technique Provincial				
	91		Dépenses - Investissements				
		420016/27101/000	TRAVAUX POUR LE STP VOIRIE	175.000		175.000	
484			Cours d'eau non navigables - Curage				
017			Hydraulique				
	91		Dépenses - Investissements				
		484017/24000/000	ACHAT DE MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DU SERVICE DES COURS D'EAU		2.500		2.500
562			Service provincial du tourisme - Promotion touristique				
022			Office Prov. de Promotion et Gestion Touristique				
	91		Dépenses - Investissements				
		562022/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'I.O.P.G.T.	1.650	12.970		14.620

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
610 024	91	Recherche scientifique pour le développement agricole Office Provincial Agricole					
	91	Dépenses - Investissements					
		610024/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS POUR L'O.P.A.	127.800		120.000	7.800
610 115		Recherche scientifique pour le développement agricole Fête Fromager					
	91	Dépenses - Investissements					
		610115/27101/000	ETUDES ET TRAVAUX POUR LE POLE FROMAGER		44.000		44.000
706 027		Centre psychotechnique d'orientation professionnelle Office d'Orientation et Guidance					
	91	Dépenses - Investissements					
		706027/27101/000	TRAVAUX A L'I.O.G.	200.000		90.000	110.000
		706027/27101/001	ACHAT ET AMENAGEMENT MAISON DU MIRUX-ETRE GEMBLoux	800.000		800.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		1.000.000		890.000	110.000
722 058		Enseignement primaire Classes de For-St.					
	91	Dépenses - Investissements					
		722058/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DES CLASSES DE FORET		10.500		10.500
732 028		Enseignement agricole et horticole Ecole d'Agriculture de Saint Quentin					
	91	Dépenses - Investissements					

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		732028/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	135.157	26.750		161.907
		732028/27101/000	TRAVAUX AUX BATIMENTS DE L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	222.000	30.000		252.000
		732028/27101/001	CONSTRUCTIONS A L'ECOLE TECHNIQUE D'AGRICULTURE	25.000		25.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINYES		382.157	56.750	25.000	413.907
732 060		Enseignement agricole et horticole Ferme de St-Quentin					
	91	Dépenses - Investissements					
		732060/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE LA FERME DE ST QUENTIN	46.500	6.000		52.500
733 099		Formation générale d'enseignants - Ecole de pédagogie Institut Provincial de Formation Sociale					
	91	Dépenses - Investissements					
		733099/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION SOCIALE	2.500	3.340		5.840
735 029		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Provinciale Secondaire d'Infirmiers (EPSI)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735029/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'EPSI	6.940	7.870		14.810
735 030		Autres enseignements professionnels et techniques Ecole Hôtelière Provinciale (EHPN)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735030/27101/000	TRAVAUX A L'EHPN	247.500	15.000		262.500

Fonct. SSFonc	Grp. Ecc.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
735	031	Autres enseignements professionnels et techniques Chateau de Namur					
	90	Dépenses - Transferts					
		735031/26240/000	SUBSIDE D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX A LA REGIE DU CHATEAU DE NAMUR	140.000		140.000	
735	034	Autres enseignements professionnels et techniques Institut d'Ens. Secondaire de Seilles (IPRS)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735034/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'IPRS	29.000	36.000		65.000
735	079	Autres enseignements professionnels et techniques Ecole d'Elevage et d'Equitation de Gesves (EPEEG)					
	91	Dépenses - Investissements					
		735079/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENT DE L'EPEEG	3.850	15.550		19.400
		735079/27101/000	TRAVAUX A L'EPEEG	203.750	10.000		213.750
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		207.600	25.550		233.150
741	081	Enseignement supérieur non universitaire Haute Ecole (HEPW)					
	91	Dépenses - Investissements					
		741081/21100/000	ACHAT DE LOGICIELS POUR LA HAUTE ECOLE	21.466		21.466	
		741081/27101/000	TRAVAUX A LA HAUTE ECOLE	46.250		35.000	11.250
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES		67.716		56.466	11.250

Fonct. SFONC	Gip. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Proprs)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
762 037		Culture et loisirs Service Culturel					
	91		Dépenses - Investissements				
		762037/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE CULTUREL	19.974	19.980		39.954
762 074		Culture et loisirs Adm. Cult. Touris. Loisirs					
	91		Dépenses - Investissements				
		762074/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'A.C.T.L.	2.700		2.423	277
762 090		Culture et loisirs Service Audio-Visuel					
	91		Dépenses - Investissements				
		762090/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE AUDIO-VISUEL	8.000	6.600		14.600
771 107		Musées Service des Musées en Province de Namur					
	91		Dépenses - Investissements				
		771107/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	15.000		15.000	
		771107/27101/000	TRAVAUX AU SERVICE DES MUSEES EN PROVINCE DE NAMUR	376.382		338.382	38.000
			TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES	391.382		353.382	38.000
801 045		Action sociale Service Provincial d'Action Sociale - SPAS					
	91		Dépenses - Investissements				

Fonct. Ssfonc	Grp. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
		801045/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DU SERVICE D'ACTION SOCIALE	95.000	35.000		130.000
833		Soins pour les handicapés					
046		Aide sociale					
	91	Dépenses - Investissements					
		833046/27101/000	TRAVAUX A L'ATELIER PROTEGE DE PHILIPPEVILLE	30.000		15.000	15.000
870		Santé publique et hygiène publique - Recettes et dépenses non ventilables					
049		Institut d'Hygiène sociale					
	91	Dépenses - Investissements					
		870049/23000/000	INSTALLATIONS-MACHINES-EQUIPEMENTS DE L'I.P.H.S.	23.862	2.180		26.042
922		Habitations sociales et politique foncière du logement					
108		Habitat permanent en zones touristiques (HAPET)					
	90	Dépenses - Transferts					
		922108/26240/000	PARTICIPATION DE LA PROVINCE ET DU BEP RELATIVE A L'HABITAT PERMANENT EN ZONES TOURISTIQUES	639.125		544.125	95.000
929		Autres activités					
109		Service d'Analyse du Milieu Intérieur					
	91	Dépenses - Investissements					
		929109/23000/000	MATERIEL ET EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE D'ANALYSE DU MILIEU INTERIEUR (SAMI)	2.500		2.500	
		929109/24000/000	MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU DU SAMI	2.000		2.000	
		TOTAL GROUPE ECONOMIQUE 91 DEINVES					
				4.500		4.500	

PROVINCE DE NAMUR		<u>EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2</u>					Le 02/10/2009
							Page : 82
Fonct. SéFonc	Gip. Eco.	Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
			TOTAL DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Exercice Propre)	7.030.556	1.474.672	3.717.903	4.787.325

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

Fonct. SsFonc	Gp. Eco.	Article	DEFENSES EXTRAORDINAIRES	Budget avant MB	Augmentation	Diminution	Budget après MB
TOTAL			DEPENSES EXTRAORDINAIRES (Ex.Antérieurs + Ex.Proprie)	7.030.556	1.493.682	3.717.903	4.806.335

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N°2

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u>	RECAPITULATIF	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dettes 000/82	Total 000/83	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT MB 2	3.678.282	1.286.450	10.288.260	15.252.992	7.887.510	1.598.717	24.739.219
	MODIFICATIONS (+)	6.198	158.500	410.679	575.377	153.850	994.899	1.724.126
	(-)	-440.614		-3.431.433	-3.872.047		-272.063	-4.144.110
		-434.416	158.500	-3.020.754	-3.296.670	153.850	722.836	-2.419.984
	TOTAL	3.243.866	1.444.950	7.267.506	11.956.322	8.041.360	2.321.553	22.319.235

EXERCICE 2009 : MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u>		RECAPITULATIF	Transferts 000/90	Investissements 000/91	Dette 000/92	Total 000/93	Exercices Antérieurs	Prélèvements	Total Général
	BUDGET AVANT ME 2		824.353	13.040.328	4.907.000	18.771.681	323.148	1.283.500	20.378.329
	MODIFICATIONS (+)			497.210	828.662	1.325.872	19.010	148.800	1.493.682
	(-)		-684.125	-3.033.778		-3.717.903			-3.717.903
			-684.125	-2.536.568	828.662	-2.392.031	19.010	148.800	-2.224.221
	TOTAL		140.228	10.503.760	5.735.662	16.379.650	342.158	1.432.300	18.154.108

RECAPITULATIF GENERAL DU BUDGET ORDINAIRE	EXERCICES ANTERIEURS			EXERCICE PROPRE			PRELEVEMENTS			EXERCICE GENERAL		
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses	Résultats
	Budg. Initial	9.746.278	1.093.299	8.652.979	129.118.325	128.591.430	526.895	294.362	1.016.300	-721.938	139.158.965	130.701.029
MB N°1	6.538.487	2.947.084	3.591.403	197.683	69.941	127.742	266	164.774	-164.508	6.736.436	3.181.799	3.554.637
Tot. après MB	16.284.765	4.040.383	12.244.382	129.316.008	128.661.371	654.637	294.628	1.181.074	-886.446	145.895.401	133.882.828	12.012.573
MB N°2		1.372	-1.372	-2.145.347	-2.006.664	-138.683		994.899	-994.899	-2.145.347	-1.010.393	-1.134.954
Tot. après MB	16.284.765	4.041.755	12.243.010	127.170.661	126.654.707	515.954	294.628	2.175.973	-1.881.345	143.750.054	132.872.435	10.877.619

Proposé par le Collège Provincial en séance du 01 octobre 2009

PRESENTS : Monsieur Dominique NOTTE, Député-Président ;

Monsieur Jean-Marc VAN ESPEN, Madame Maryse ROBERT-DECLERCQ, Monsieur Jacky MATHY, Madame Martine JACQUES, Monsieur Luc DELIRE, Députés provinciaux,

Monsieur Daniel GOBLET, Greffier Provincial.

RAPPORTEUR : Monsieur le Député Permanent Luc DELIRE

La Greffière Provinciale ffons

Le Député-Président

s) Anne BORGHS

s) Dominique NOTTE

Voté par le Conseil Provincial en séance du 16 octobre 2009

La Greffière Provinciale

Le Président

s) Anne BORGHS

s) Philippe BULTOT

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTE**

DEPARTEMENT DE LA GESTION ET DES FINANCES DES POUVOIRS LOCAUX

DGO5/FIN/50101/2009/8088/AM-MB2/AG

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, telle que modifiée à ce jour, notamment l'article 7 ;

Vu le décret du Conseil régional wallon du 29 janvier 2004 habilitant le Gouvernement à codifier la législation relative aux pouvoirs locaux ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, notamment son annexe 1^{ère}-le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, troisième partie, livre premier : la tutelle, les articles L3131-1, §2, 1° et L3132, §§2 à 4;

Vu le décret du 27 mai 2004 portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 1999 portant le règlement général de la comptabilité provinciale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment les articles 19 et 21;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement, notamment les articles 6, 10 et 11 ;

Vu la résolution du 16 octobre 2009, reçue au Gouvernement wallon le 26 octobre 2009, par laquelle le Conseil provincial de NAMUR arrête la deuxième série de modifications budgétaires pour l'exercice 2009;

Considérant qu'après la deuxième modification budgétaire, le budget pour l'exercice 2009 de la Province de NAMUR clôture globalement sur un boni de 10.877.619 euros au service ordinaire et sur un boni de 4.165.127 € au service extraordinaire; que ces résultats respectent les obligations édictées par les arrêtés royaux n°s 110 et 145 imposant l'équilibre budgétaire aux provinces, aux communes et aux agglomérations et fédérations de communes ; que, pour le surplus, ledit budget modifié est conforme à la légalité et à l'intérêt général et peut donc être admis tel que présenté,

ARRETE :

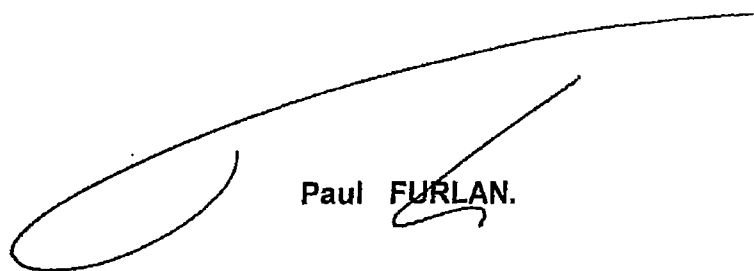
Article 1er : La résolution du 16 octobre 2009, par laquelle le Conseil provincial de NAMUR arrête la deuxième série de modifications budgétaires pour l'exercice 2009, est approuvée.

Article 2 : Mention du présent arrêté sera faite en marge de la résolution concernée.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié au Collège provincial de NAMUR

Namur, le 23/11/09.




Paul FURLAN.

Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué


H. GILMAN

N° 86 .- GESTION FINANCIERE DES COMMUNES :

- Arrêtés du Collège provincial (approbations, approbations partielles, non-approbations, réformations du 26.11.2009 au 10.12.2009)

Conseil communal de CERFONTAINE

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération du 14.09.2009 par laquelle le Conseil communal de CERFONTAINE a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2008 de la commune.

Conseil communal de ROCHEFORT

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 26.10.2009 par laquelle le Conseil communal de ROCHEFORT a arrêté la modification budgétaire n° 3 ordinaire, pour l'exercice 2009, et d'approuver la délibération du 26.10.2009 par laquelle le Conseil communal de ROCHEFORT a arrêté la modification budgétaire n° 4 extraordinaire, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de COUVIN

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 22.10.2009 par laquelle le Conseil communal de COUVIN a arrêté la modification budgétaire n° 5 pour l'exercice 2009 et d'approuver la délibération du 22.10.2009 par laquelle le susdit Conseil communal a arrêté la modification budgétaire n° 6 pour l'exercice 2009.

Conseil communal de FERNELMONT

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 22.10.2009 par laquelle le Conseil communal de FERNELMONT a arrêté la modification budgétaire n° 4 ordinaire pour l'exercice 2009 et d'approuver la délibération du 22.10.2009 par laquelle ledit Conseil communal a arrêté la modification budgétaire n° 5 extraordinaire pour l'exercice 2009.

Conseil communal de BIEVRE

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal de BIEVRE a arrêté la modification budgétaire n° 3 ordinaire pour l'exercice 2009 et d'approuver la modification budgétaire n° 4 extraordinaire pour l'exercice 2009.

Conseil communal de WALCOURT

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer les délibérations du 26.10.2009 par lesquelles le Conseil communal de WALCOURT a arrêté les modifications budgétaires n°s 3 et 4, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de VIROINVAL

Par arrêté du 26.11.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer les délibérations des 30.09.2009 et 09.11.2009 par lesquelles le Conseil communal de VIROINVAL a arrêté les modifications budgétaires n°s 3, 4, 5 et 6 pour l'exercice 2009.

Conseil communal de COUVIN

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération du 28.09.2009 par laquelle le Conseil communal de COUVIN a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2008 de la commune.

Conseil communal de CINEY

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération du 29.06.2009 par laquelle le Conseil communal de CINEY a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2008 de la commune compte tenu de certaines modifications techniques y apportées.

Conseil communal de HASTIERE

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération du 24.09.2009 par laquelle le Conseil communal de HASTIERE a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2008 de la commune.

Conseil communal de SOMBREFFE

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal de SOMBREFFE a arrêté la modification budgétaire n° 5, pour l'exercice 2009 et d'approuver la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal de SOMBREFFE a arrêté la modification budgétaire n° 6, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de HASTIERE

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 29.10.2009 par laquelle le Conseil communal de HASTIERE a arrêté la modification budgétaire n° 1 ordinaire et d'approuver la délibération du 29.10.2009 par laquelle le Conseil communal de HASTIERE a arrêté la modification budgétaire n° 2 extraordinaire, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de BEAURAING

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer les délibérations du 09.11.2009 par lesquelles le Conseil communal de BEAURAING a arrêté les modifications budgétaires n°s 1 et 2, pour l'exercice 2009.

Conseil communal d'YVOIR

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de ne pas approuver la délibération du 16.11.2009 par laquelle le Conseil communal d'YVOIR a arrêté la modification budgétaire n° 5 ordinaire, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de NAMUR

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide d'approuver les délibérations du 19.10.2009 par lesquelles le Conseil communal de NAMUR a arrêté les modifications budgétaires n° 2 et 3, pour l'exercice 2009 et de réformer les délibérations du 19.10.2009 par lesquelles le Conseil communal de NAMUR a arrêté les modifications budgétaires n° 4 et 5, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de SOMBREFFE

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver la délibération du 24.08.2009 par laquelle le Conseil communal de SOMBREFFE a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2008 de la commune.

Conseil communal de VRESSE-SUR-SEMOIS

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 12.11.2009 par laquelle le Conseil communal de VRESSE-SUR-SEMOIS a arrêté la modification budgétaire n° 1 pour l'exercice 2009 et d'approuver la délibération du 12.11.2009 par laquelle le susdit Conseil communal a arrêté la modification budgétaire n° 2, pour l'exercice 2009

Conseil communal de GEDINNE

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 05.11.2009 par laquelle le Conseil communal de GEDINNE a arrêté la modification budgétaire n° 7 extraordinaire, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de GEMBLOUX

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer les délibérations du 26.10.2009 par lesquelles le Conseil communal de GEMBLOUX a arrêté les modifications budgétaires n°s 3 et 4, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de GESVES

Par arrêté du 03.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial décide d'approuver partiellement la délibération du 08.07.2009 par laquelle le Conseil communal de GESVES a arrêté les comptes annuels pour l'exercice 2008 de la commune.

Conseil communal de GESVES

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 25.11.2009 par laquelle le Conseil communal de GESVES a arrêté la modification budgétaire n° 6, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de FLOREFFE

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal de FLOREFFE a arrêté la modification budgétaire n° 5, pour l'exercice 2009, et d'approuver la délibération du 09.11.2009 par laquelle le susdit Conseil communal a arrêté la modification budgétaire n° 6, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de CINEY

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal de CINEY a arrêté la modification budgétaire n° 3, pour l'exercice 2009, et de réformer la délibération du 09.11.2009 par laquelle le susdit Conseil communal a arrêté la modification budgétaire n° 4, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer les délibérations du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal de FOSSES-LA-VILLE a arrêté les modifications budgétaires n°s 3 ordinaire et 4 extraordinaire pour l'exercice 2009.

Conseil communal d'ONHAYE

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de Namur décide de réformer la délibération du 12.11.2009 par laquelle le Conseil communal d'ONHAYE a arrêté la modification budgétaire n°s 3 et d'approuver la délibération du 12.11.2009 par laquelle le Conseil communal d'ONHAYE a arrêté la modification budgétaire n° 4, pour l'exercice 2009.

Conseil communal d'EGHEZEE

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide de réformer la délibération du 09.11.2009 par laquelle le Conseil communal d'EGHEZEE a arrêté la modification budgétaire n° 7 ordinaire, pour l'exercice 2009, et d'approuver la délibération du 09.11.2009 par laquelle le susdit Conseil communal a arrêté la modification budgétaire n° 8 extraordinaire, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de LA BRUYERE

Par arrêté du 10.12.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide d'approuver les délibérations du 29.10.2009 par lesquelles le Conseil communal de LA BRUYERE a arrêté les modifications budgétaires n°s 3 et 4, pour l'exercice 2009.

Conseil communal de CERFONTAINE

Par arrêté du 08.10.2009 pris en vertu du livre premier de la troisième partie du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège provincial du Conseil provincial de NAMUR décide d'approuver les délibérations du 16.11.2009 par lesquelles le Conseil communal de CERFONTAINE a arrêté les modifications budgétaires n°s 4 et 5 pour l'exercice 2009.

N° 87 .- INTERCOMMUNALE :

- Bureau économique de la Province de Namur : Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du BEP, Assemblée générales ordinaires de BEP-Expansion Economique, BEP-Environnement et BEP-Crématorium du 15 décembre 2009 - Ordres du jour - Approbations
- Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre (A.I.S.B.S.)- Remplacement de Monsieur G. Mouyard à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration
- Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE) - Assemblée générale du 8 décembre 2009 - Ordre du jour - Approbation
(Résolutions du Conseil provincial du 04.12.2009)

PROVINCE DE NAMUR
Administration provinciale centrale
Affaires générales
rue du Collège, 33
5000 NAMUR

AFFAIRE N° 150/09 : Bureau économique de la Province de Namur : Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du BEP, Assemblées générales ordinaires de BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium du 15 décembre 2009- Ordres du jour- Approbations

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qu'il régit le fonctionnement des intercommunales wallonnes et la participation notamment des provinces wallonnes;

VU le courrier adressé aux actionnaires des intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium portant convocation aux Assemblées générales des quatre intercommunales, fixées au 15 décembre 2009;

ATTENDU que la Province de Namur est affiliée à ces intercommunales;

VU les statuts desdites intercommunales ;

ATTENDU que l'article L1523-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule, qu'en cas de délibération préalable du Conseil provincial sur les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales de ces quatre intercommunales, celle-ci confère aux délégués de la Province le mandat de rapporter à chaque Assemblée générale la volonté exprimée par le Conseil provincial;

VU les points à l'ordre du jour des Assemblées générales extraordinaire et ordinaires ;

VU les procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires du 23 juin 2009 des intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium ;

VU le Plan stratégique pluriannuel 2010 et les Budgets 2010 des quatre intercommunales ;

ATTENDU qu'il convient de se prononcer préalablement sur ces points;

CONSIDERANT que la Province est représentée par cinq délégués à chacune de ces Assemblées générales, et ce, jusqu'à la fin de la législature, à savoir par :

- en ce qui concerne le BEP :

M. Robert JOLY, M. Freddy CABARAUX, M. Luc DELIRE, M. Robert CAPPE et
M. Alain COLLIN

- en ce qui concerne BEP- Expansion Economique :

M. Claude BULTOT, M. Yves DEPAS, M. Fabien SCAILLET, M. Jacky MATHY et
M. Luc ZABUS

- en ce qui concerne BEP- Environnement :
Mme Véronique FABRIS, M. Maxime DELAITE, M. Jean-Marc VAN ESPEN,
M. Pierre VUYLSTEKE et M. Pierre TASIAUX

- en ce qui concerne BEP- Crématorium :
Mme Maryse ROBERT- DECLERCQ, M. Jean-Louis CLOSE, M. Joseph DETHY,
M. Jean-Marc VAN ESPEN et Mme Françoise NAHON ;

VU le rapport de sa 6^{ème} Commission ;

ARRETE :

Article 1er : la modification des articles 1, 3, 6, 9, 11, 14, 24, 33, 36 et 42 des statuts de l'intercommunale BEP en vue du « in house » est approuvée.

Article 2 : les procès-verbaux des Assemblées générales du 23 juin 2009 des intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium sont approuvés.

Article 3 : le Plan Stratégique pluriannuel 2010 relatif aux quatre intercommunales est approuvé.

Article 4 : le Budget 2010 de l'intercommunale BEP est approuvé.

Article 5 : le Budget 2010 de l'intercommunale BEP- Expansion Economique est approuvé.

Article 6 : le Budget 2010 de l'intercommunale BEP- Environnement est approuvé.

Article 7 : le Budget 2010 de l'intercommunale BEP- Crématorium est approuvé.

Article 8 : la désignation de Monsieur Jean- Marie DEREMINCE, Réviseur d'Entreprises à Namur, en tant que commissaire-réviseur des intercommunales BEP, BEP- Environnement et BEP- Expansion Economique est approuvée.

Article 9 : la désignation de Monsieur Robert CAPPE en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Province » au sein du Conseil d'Administration de l'intercommunale BEP, en remplacement de Monsieur Gilles MOUYARD, est approuvée.

Article 10 : la désignation de Madame Gwenaëlle GROVONIUS en qualité d'Administratrice représentant le groupe Communes au sein du Conseil d'Administration de l'intercommunale BEP- Expansion Economique, en remplacement de Madame Eliane Tillieux, est approuvée.

Article 11 : le remplacement de Monsieur Etienne PONCELET en qualité d'Administrateur représentant le groupe Privé au sein du Conseil d'Administration de l'intercommunale BEP- Expansion Economique est approuvé.

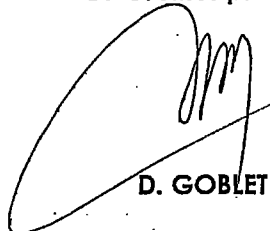
Article 12 : La présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Article 13 : Expédition de la présente résolution sera adressée :

- aux Présidents des Intercommunales BEP, BEP- Expansion Economique, BEP- Environnement et BEP- Crématorium.
Ces expéditions seront accompagnées des précisions nécessaires concernant le scrutin relatif à la présente résolution.
- aux Représentants provinciaux des cinq Assemblées générales, à charge pour ces derniers de rapporter cette résolution telle quelle.

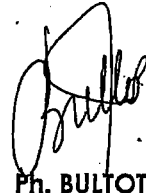
Namur, le 4 décembre 2009.

Le Greffier provincial,



D. GOBLET

Le Président,



Ph. BULTOT

N/Réf. : JFG/bm/1.1/2977

**Affaire n°157/09 : Association Intercommunale de Santé de la Basse-Sambre – A.I.S.B.S. –
Remplacement de Monsieur G. MOUYARD à l'Assemblée Générale et au
Conseil d'Administration .**

VU l'arrêté de la Région Wallonne du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux Pouvoirs Locaux ;

ATTENDU que l'article L 1522-2 de l'arrêté du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux Pouvoirs locaux stipule que lorsqu'une libération est prise par le Conseil Provincial, les délégués rapportent la décision telle que celle à l'Assemblée Générale ;

VU la composition actuelle de la représentation provinciale au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'A.I.S.B.S., à savoir :

Assemblée Générale : (5 mandats)

PS (2) : D. NOTTE ; D. LISELELE
MR (2) : G. MOUYARD, F. BAILY-BERGER
CDH (1) : G. CARPIAUX

Conseil d'Administration : (4 mandats)

PS (2) : D. NOTTE, D. LISELELE
MR (1) : G. MOUYARD
CDH (1) : G. CARPIAUX

ATTENDU que Monsieur G. MOUYARD a été élu Député au Parlement wallon et à la Communauté française en juin dernier et qu'il convient donc de procéder à son remplacement ;

VU l'avis de sa 1^{ère} Commission ;

DECIDE

Article 1 : de désigner *Stephane Theron*..... pour siéger à l'Assemblée Générale de l'A.I.S.B.S. en remplacement de Monsieur G. MOUYARD, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : de proposer la candidature de *Stephane Theron*..... pour siéger au Conseil d'Administration de l'A.I.S.B.S. en remplacement du précité.

Article 3 : Expédition de la présente résolution sera adressée au Président de ladite Intercommunale et au mandataire désigné.

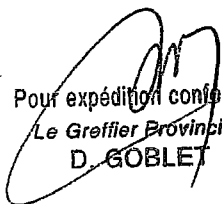
Article 4 : La présente résolution sera publiée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Namur.

Namur, le 04 décembre 2009.

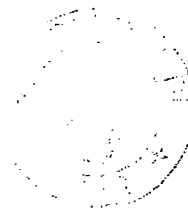
Le Greffier provincial,
D. GOBLET



Pour expédition conforme,
Le Greffier Provincial,
D. GOBLET



Le Président,
Ph. BULTOT.



LE CONSEIL PROVINCIAL

N/Réf. : JFG/bm/1.1/3053.

Affaire n° 159/09 : Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants - IMAJE.
Assemblée générale du 8 décembre 2009 - Ordre du jour - Approbation.

VU l'article 1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que les délégués de chaque Province rapportent à l'Assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil ;

VU la lettre adressée par l'Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants portant convocation à une Assemblée générale fixée le 8 décembre 2009 à COGNELEE ;

VU les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

ATTENDU que les six premiers points portés à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale ont déjà été approuvés par le Conseil provincial du 25 septembre 2009 ;

CONSIDERANT que la Province de Namur s'efforce de jouer pleinement, dans l'esprit du code précité, son rôle d'associé dans l'Intercommunale et qu'il importe, dès lors, d'exprimer sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;

VU l'avis de sa 1^{ère} Commission ;

DECIDE

Article 1er : D'approuver le plan stratégique 2010.

Article 2 : D'approuver le budget 2010.

Article 3 : D'approuver la démission et désignation d'un administrateur au Conseil d'Administration.

Article 4 : De ne pas se positionner sur le toilettage et les précisions des conventions avec les affiliés.

Article 5 : Pour les points 1,2,3,4,5 et 6 de l'ordre du jour qui ont fait l'objet d'une approbation lors de la séance du Conseil provincial du 25 septembre 2009, de confirmer la validité de sa résolution antérieure.

Article 6 : D'adresser une expédition de la présente résolution à la Présidente de l'intercommunale IMAJE, ainsi qu'aux mandataires provinciaux désignés au sein des instances décisionnelles de cette Intercommunale.

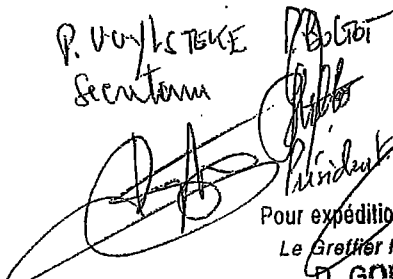
Article 7 : De publier la présente résolution au Bulletin provincial et de la mettre en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

Approuvé à cet effet Namur, le 04 décembre 2009.
voir conséquemment le document de l'annexe de ce document.

Le Greffier provincial,
D. GOBLET



P. VOYKSTECHE
Secrétaire



Le Président,
Ph. BULTOT



Pour expédition conforme,
Le Greffier Provincial,
D. GOBLET



CONSEIL PROVINCIAL de la PROVINCE de NAMUR

Formulaire d'assistance au dépôt d'amendement

ROICP Art. 16 : Tout amendement à une proposition doit être présenté par écrit et signé par son auteur. Il doit être remis au président du conseil. Il doit être remis avant que la discussion de la proposition ait été déclarée clôturée, et peut être retiré tant que le conseil n'a pas pris de résolution à son égard. Le conseil peut ordonner qu'il soit préalablement examiné par une commission ou par le collège.

ROICP Art. 17 : Tout amendement déposé ne peut modifier qu'un seul article à la fois. Toutefois, en matière budgétaire, un amendement peut modifier plusieurs articles budgétaires à la fois.

RIOCOM Art 17 - Extrait- [...] le rapport de la Commission doit être accompagné d'un exemplaire dûment complété, ou corrigé, s'il échet, de la résolution dans l'état exact et précis où elle doit être proposée au vote par le Conseil. Cet exemplaire doit impérativement être contresigné par le Président et le Secrétaire de la Commission ; il est le seul texte destiné à être soumis au scrutin du Conseil et ne pourra être modifié ou complété en séance du Conseil que par voie d'amendement présenté par écrit

Identité(s) : ...le Bussy Conseiller(es) provincial(es).

Date : Le4/12/09.....

Affaire n°159/09.....

Proposition d'amendement de la résolution :

Tenant compte de l'article 18§1 du ROICP

Compléter, modifier, ajouter (*biffer les mentions inutiles*) l'article 6 de la résolution comme suit :

Article 6

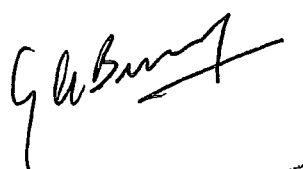
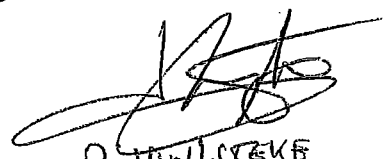
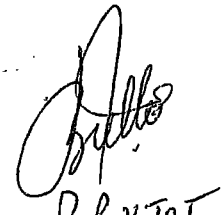
L'expédition de la résolution sera accompagnée d'un courrier spécifiant le résultat du scrutin sur l'ensemble de la résolution prise par le conseil provincial, mais ce courrier spécifiera aussi le résultat d'un scrutin spécifique portant ~~sur l'article~~ sur les articles ^{1^{ER}} et 2... afin que la proportion des votes intervenus au sein du conseil puisse être prise en considération dans tous ses détails

.....
.....
.....

Vote sur art 1 : Majorité OR-PS et CDH. Majorité accord /
Ecolo s'abstient.

Vote sur art 2 : " " " " solenn

Signature(s)



P. DUYLORCKX
Secrétaire

P. BULTOT

N° 88 .- PERSONNEL PROVINCIAL :

- Services à vocation culturelle et autres - Personnel occasionnel - Assistance technique -
Mode d'occupation - Rétribution
- Octroi d'une allocation de fin d'année aux membres du personnel
- Octroi de chèques-repas pour l'année 2010
(Résolutions du Conseil provincial du 16.10.2009)
(Arrêtés d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Approuvée par Arrêté Ministériel
du 23/11/2009
(effet au 1/10/2009)

PROVINCE DE NAMUR

ADMINISTRATION CENTRALE

SERVICE DU PERSONNEL

Affaire n° 52/09 - Services à vocation culturelle et autres - Personnel occasionnel - Assistance technique - Mode d'occupation - Rétribution.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, plus particulièrement, ses articles L2212-32 et L2212-38 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 10 octobre 1989 approuvée par arrêté ministériel du 5 décembre 1989, déterminant les catégories du personnel occasionnel nécessaires dans le cadre de l'assistance technique du Service Culturel de la Province de Namur, fixant le mode d'engagement des intéressés, les conditions d'accès et le taux de rétribution de ce personnel ainsi que les bénéficiaires de l'assistance technique ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 12 juin 1992 approuvée par arrêté ministériel du 7 septembre 1992, créant la fonction de « guide » dans le cadre du personnel occasionnel nécessaire au fonctionnement du Service Culturel de la Province de Namur - Musées provinciaux, fixant le mode d'engagement, les conditions d'accès et le taux de rétribution de ce personnel ;

Vu l'évolution du cadre global ayant notamment conduit à la création de nouveaux services développant des activités à caractère culturel ;

Vu par ailleurs la nécessité pour certains services autres que ceux développant des activités à caractère culturel de faire appel à du personnel occasionnel pour des besoins spécifiques ;

Attendu qu'il s'indique de revoir de manière globale la réglementation en matière de personnel occasionnel afin d'uniformiser la possibilité d'appel à ces catégories de personnel à l'ensemble des services provinciaux, soit développant des activités culturelles, d'animation ou de technique d'éducation, soit devant rencontrer des besoins spécifiques ;

Attendu qu'il convient d'adjoindre une catégorie d'expert à ce personnel occasionnel ;

Attendu qu'il y a lieu, dans le cadre des activités à caractère culturel, d'adapter la liste des bénéficiaires de l'assistance technique;

Vu la proposition du Collège Provincial ;

Vu le protocole d'accord en date du 29 septembre 2009 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité Particulier de Négociation ;

Vu l'avis de sa 3^{ème} Commission,

ARRETE :

Article 1er .- Les résolutions susvisées des 10 octobre 1989 et 12 juin 1992 sont abrogées et remplacées par les dispositions reprises ci-après.

Article 2.- Le personnel occasionnel nécessaire aux services provinciaux, soit développant des activités culturelles, d'animation ou de technique d'éducation, soit devant rencontrer des besoins spécifiques, comprend les catégories suivantes :

1. le personnel de complément pour l'accueil ;
2. les guides ;
3. les moniteurs spécialisés ou techniciens ;
4. les animateurs spécialisés ou techniciens spécialisés ;
5. les animateurs hautement spécialisés ou techniciens hautement spécialisés ;
6. les experts techniques et/ou artistiques
7. les formateurs.

Article 3.- Les membres du personnel visés à l'article 2 n'ont pas la qualité d'agent provincial. Ils sont agréés par le Collège provincial et versés dans une réserve de recrutement. Ils sont engagés dans les liens d'un contrat de travail conclu pour un travail nettement défini dont le modèle est arrêté par le Collège provincial.

Article 4.- En ce qui concerne le personnel occasionnel recruté pour les services provinciaux développant des activités culturelles, d'animation ou de technique d'éducation, la gestion administrative est confiée entièrement à l'Administration de la Culture, du Tourisme et des Loisirs sous la responsabilité du Premier Directeur de ce secteur. Les autres besoins en personnel occasionnel sont gérés administrativement par le Service du Personnel .

Article 5.- Les conditions d'accès à ces fonctions sont fixées comme suit :

1. le personnel de complément pour l'accueil :
*être titulaire d'un titre d'études du niveau secondaire inférieur OU pouvoir justifier une pratique de deux ans dans le domaine de l'accueil ou de la relation avec le public ;
2. guide :

*posséder une qualification résultant d'une formation ou d'une pratique dûment constatée en rapport direct avec la spécificité des visites prises en charge ;

3. moniteur spécialisé ou technicien :

*posséder une qualification résultant d'une formation professionnelle ou d'une pratique dûment constatée, en rapport avec le travail à fournir ;

4. animateur spécialisé ou technicien spécialisé :

*être titulaire d'un titre d'études supérieures non universitaire ou d'un titre de bachelier en rapport avec le travail à fournir OU avoir suivi des stages de formation à l'animation ou dans des techniques éducatives pour un total de 150 heures, avoir presté 100 heures comme moniteur spécialisé ou technicien spécialisé et faire l'objet d'un rapport favorable établi au terme des prestations par l'(es)organisme(s) et/ou le(s) service(s) bénéficiaire(s) ;

5. animateur hautement spécialisé ou technicien hautement spécialisé :

*être titulaire d'un titre d'études de niveau universitaire en rapport avec le travail à fournir OU avoir presté pendant 100 heures comme animateur spécialisé ou technicien spécialisé et faire l'objet d'un rapport favorable établi au terme des prestations par l'(es)organisme(s) et/ou le(s) service(s) bénéficiaire(s) OU avoir acquis une renommée internationale dans sa spécialité ;

6. expert :

*présenter des références dans la matière pour laquelle l'expertise est requise ;

7. formateur :

*être titulaire d'un titre universitaire ou assimilé et pouvoir attester d'une expérience en rapport précis avec la fonction.

Article 6.- Les taux de rétribution du personnel visé à l'article 2 susvisé, sont fixés comme suit :

1. personnel de complément pour l'accueil : 5,83€ par heure
2. guides : 12,39€ par heure d'activité étant entendu que la durée d'une visite guidée ne peut jamais compter plus de 3 heures de prestations
3. moniteur spécialisé ou technicien : 8,03€ par heure
4. animateur spécialisé ou technicien spécialisé : 11,80€ par heure
5. animateur hautement spécialisé ou technicien hautement spécialisé : 14,95€ par heure
6. expert : montant fixé contractuellement préalablement à l'engagement avec un maximum 5000€ par prestation ;
7. formateur : 19,36€ par heure.

Ces montants, rattachés à l'indice 138,01, s'adaptent conformément aux dispositions légales et réglementaires organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses dans le secteur public.

Article 7.- Les prestations de certaines catégories de personnel occasionnel peuvent être précédées d'heures de préparation dont le volume est fixé contractuellement avant la prestation proprement dite. Ces heures sont rétribuées sur base du taux fixé à l'article 6.

Article 8.- Pour autant qu'ils ne soient pas pris en charge par le bénéficiaire de l'assistance technique, les frais de parcours exposés par les membres du personnel occasionnel leur sont remboursés sur base de la réglementation générale en la matière applicable au personnel provincial.

Article 9.- Pour autant qu'ils ne soient pas pris en charge par le bénéficiaire de l'assistance technique, les frais réels de séjour exposés par les membres du personnel occasionnel qui sont amenés à séjourner en dehors de leur résidence administrative, leur seront remboursés sur base de la réglementation générale en la matière applicable au personnel provincial.

Article 10.- Le personnel complémentaire pour l'accueil, les guides, les techniciens, techniciens spécialisés et les techniciens hautement spécialisés ont leur résidence administrative à NAMUR.

Les autres membres du personnel occasionnel ont leur résidence administrative fixée à leur domicile, sauf cas particuliers.

Article 11.- La liquidation des rétributions du personnel visé à l'article 2 s'effectue sur production de déclarations de créances prises en réception par la direction du service qui a sollicité l'assistance technique ou par le premier directeur du secteur concerné. Les déclarations de créances sont établies après production d'un rapport de prestations.

Article 12.- Les membres du personnel occasionnel peuvent être employés dans le cadre des activités propres des services provinciaux à vocation culturelle, dans des activités de formation ou dans des missions d'assistance technique de ces mêmes services, ainsi que dans les services qui font appel à ce personnel pour des besoins spécifiques.

Le volume annuel des prestations (prestations proprement dites et préparations éventuelles) d'un membre du personnel occasionnel, à l'exception du personnel de complément pour l'accueil, ne peut excéder 300 heures.

Article 13.- Peuvent bénéficier de l'assistance technique, dans la mesure où les activités sont exercées sur le territoire de la Province de Namur :

- les organisations reconnues par la direction générale de la culture de la Communauté Française ;
- les communes de la Province de NAMUR et les CPAS ;
- les groupes de théâtre amateurs de la Province de NAMUR ;
- les musées de la Province de NAMUR ;
- les syndicats d'initiative, les Offices du Tourisme et les Maisons du Tourisme ;
- les organismes sociaux tels que les SLAIE, les CPAS, les ALE...
- les agences de développement local.

Toute mission d'assistance technique doit faire l'objet d'une décision du Collège provincial.

Les bénéficiaires ne peuvent cependant obtenir plus de 60 heures d'assistance technique par année civile excepté pour la réalisation de projets où les services provinciaux à vocation culturelle s'engagent comme co-producteur ou dans le cadre d'une convention spécifique.

Article 14.- Le Collège provincial est chargé de fixer les modalités d'utilisation du personnel occasionnel et, notamment, de déterminer les balises dans lesquelles cette utilisation doit s'inscrire en ce qui concerne les services à vocation culturelle.

Article 15.- La présente résolution produit ses effets au 1^{er} jour du mois qui suit celui de son approbation par l'autorité de tutelle ou le 1^{er} jour du mois qui suit celui au cours duquel vient à expiration le délai imparti à cette autorité pour statuer.

NAMUR, le 16 octobre 2009.

LA GREFFIERE PROVINCIALE ffons,

LE PRESIDENT,

s)A.BORGHS

s)Ph. BULTOT

*Soient la présente résolution et
son arrêté ministériel d'approbation
insérés au Bulletin provincial
Namur, le 1^{er} décembre 2009*

Le Greffier provincial.



REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**~~DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ~~**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-867/CL/161109/P.NAMUR-2009-1673/AM/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité particulier de négociation compétent par le personnel non rémunéré par des subventions – traitements du 29 septembre 2009 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 et ayant pour objet «Services à vocation culturelle et autres - Personnel occasionnel – Assistance technique – Mode d'occupation – Rétribution (Affaire n°52/09) » ;

Considérant que la résolution susmentionnée du 16 octobre 2009 réactualise de manière globale la réglementation relative à l'assistance technique en redéfinissant les catégories de personnel de manière à correspondre aux nouvelles exigences du terrain, en y incluant la catégorie de guide, en créant une nouvelle catégorie d'expert, en fixant les taux de rétribution et en adaptant la liste des bénéficiaires ;

Considérant la résolution du Conseil provincial de Namur du 10 octobre 1989 déterminant les catégories de personnel occasionnel nécessaires dans le cadre de l'assistance technique du Service Culturel de la Province de Namur, fixant le mode d'engagement des intéressés, les conditions d'accès et le taux de rétribution de ce personnel ainsi que les bénéficiaires de l'assistance technique et la résolution du Conseil provincial de

Namur du 12 juin 1992 créant la fonction de guide dans le cadre du personnel occasionnel nécessaire au fonctionnement du Service Culturel de la Province de Namur – Musées provinciaux, fixant le mode d'engagement, les conditions d'accès et le taux de rétribution de ce personnel ; que ces résolutions sont abrogées et remplacées par les dispositions reprises dans la résolution dont question du 16 octobre 2009 ;

Considérant que la résolution dont question ouvre aux membres du personnel occasionnel la possibilité d'être employés dans le cadre des activités propres des services provinciaux à vocation culturelle, dans des activités de formation ou dans des missions d'assistance technique de ces mêmes services, ainsi que dans les services qui font appel à ce personnel pour des besoins spécifiques ;

Considérant que la résolution susmentionnée a donné lieu à un accord avec les organisations syndicales représentatives en date du 29 septembre 2009 ;

Considérant que la résolution dont question du 16 octobre 2009 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 et ayant pour objet « Services à vocation culturelle et autres - Personnel occasionnel – Assistance technique – Mode d'occupation – Rétribution (Affaire n°52/09) » **est approuvée.**

Article 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Conseil provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le **23 NOV. 2009**

Paul FURLAN

Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



Approuvée par A.H. du 23/11/2009

PROVINCE DE NAMUR
ADMINISTRATION CENTRALE
SERVICE DU PERSONNEL PROVINCIAL
N°609/MP/X/2009

Affaire n°108/09 - Octroi d'une allocation de fin d'année 2009 aux membres du personnel.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU la proposition du Collège provincial d'accorder, pour l'année 2009 et selon certaines conditions, une allocation de fin d'année aux membres du personnel ;

Vu les disponibilités budgétaires ;

VU le protocole en date du 29/09/2009 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité particulier de Négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

A R R E T E :

Article 1^{er}. - Une allocation de fin d'année est accordée pour l'année 2009 aux membres du personnel provincial dans les conditions et selon les modalités contenues dans la présente résolution.

Article 2. - La présente résolution s'applique aux membres du personnel possédant la qualité d'agent provincial au sens de l'article 1^{er} du statut organique, aux membres du personnel relevant de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation ou de la catégorie du personnel technique des centres PMS ainsi qu'aux personnes occupées sous régime contractuel dans le cadre de la résolution du 23 novembre 2007 ou auprès de la Régie « Château de NAMUR » et aux personnes occupées sous régime contractuel subventionné (APE).

Ne sont toutefois pas concernés les membres du personnel visés à l'alinéa 1^{er} rétribués directement, à titre principal, par une subvention traitement.

Article 3. - Pour l'application de la présente résolution, il faut entendre :

1° par " rémunération ", tout traitement, salaire ou indemnité tenant lieu de traitement ou de salaire, compte non tenu des augmentations ou des diminutions dues aux fluctuations de l'indice des prix à la consommation;

2° par " prestations complètes ", les prestations dont l'horaire est tel qu'elles absorbent

totale­ment une activité professionnelle normale;

3° par " période de référence ", la période qui s'étend du 1er janvier au 30 septembre 2009 sauf en ce qui concerne les membres temporaires du personnel relevant de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation pour lesquels cette période de référence s'étend du 1^{er} septembre 2008 au 30 juin 2009.

Article 4.- § 1er. Bénéficie de la totalité du montant de l'allocation de fin d'année prévue à l'article 6, l'intéressé qui, en tant que titulaire d'une fonction comportant des prestations complètes, a bénéficié de la totalité de sa rémunération pendant toute la durée de la période de référence.

§ 2. Lorsque l'intéressé n'a pas bénéficié de la totalité de sa rémunération visée au § 1er, en tant que titulaire d'une fonction comportant des prestations complètes ou des prestations incomplètes, le montant de l'allocation est réduit au prorata de la rémunération qu'il a effectivement perçue.

Article 5.- § 1er. Lorsque les membres du personnel cumulent dans le secteur public deux ou plusieurs fonctions comportant des prestations complètes ou incomplètes, le montant des allocations de fin d'année qui leur est octroyé de ce chef, ne peut être supérieur au montant correspondant à l'allocation la plus élevée, qui est obtenu lorsque les allocations de toutes les fonctions sont calculées sur base de prestations complètes.

§ 2. Si le montant visé au § 1er est dépassé, la partie excédentaire est soustraite de l'allocation de fin d'année ou des allocations de fin d'année qui, calculées sur base de prestations complètes, sont les moins élevées en commençant par la plus basse.

§ 3. Le membre du personnel qui cumule des allocations de fin d'année est tenu de communiquer par une déclaration sur l'honneur, aux services du personnel dont il dépend, les fonctions qu'il exerce en cumul.

Toute infraction à l'alinéa précédent peut entraîner des peines disciplinaires.

Article 6.- Le montant de l'allocation de fin d'année est fixé forfaitairement à 150€.

Article 7.- L'allocation de fin d'année est soumise aux retenues prévues en application des dispositions de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, sauf pour les bénéficiaires qui sont soumis exclusivement au régime d'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité, secteur des soins de santé.

Article 8.- L'allocation de fin d'année est payée en une fois au cours du mois de décembre 2009.

Article 9.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Namur, le 16 octobre 2009.

Le Greffier provincial, *Dionne présente résolution*
et de Annie H. Ministériel
l'approuvant insérés au Bulletin
(n) D. GOBLET provincial. (n) P. BULTOT.

Namur, le 3 décembre 2009
Tour de Collège provincial,
Le Greffier provincial,

[Signature]
D. GOBLET



H:\TTEX\Mes documents\DossierCP\Alloctfinannée(résCP).doc

REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-874/CL/041109/P.NAMUR-2009-1639/AM/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité particulier de négociation compétent par le personnel non rémunéré par des subventions – traitements du 29 septembre 2009 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 relative à l'octroi d'une allocation de fin d'année 2009 aux membres du personnel (Affaire n°108/09) ;

Considérant que par la résolution susmentionnée, le Conseil provincial de Namur décide d'octroyer une allocation de fin d'année dont le montant est fixé forfaitairement à 150 € ;

Considérant que depuis l'année 2002, en raison des restrictions budgétaires, les membres du personnel provincial ne bénéficient plus de l'allocation de fin d'année ;

Considérant que la Province dont question stipule avoir les disponibilités budgétaires suffisantes pour octroyer une telle allocation ;

Considérant que la résolution susmentionnée a donné lieu à un accord avec les organisations syndicales représentatives en date du 29 septembre 2009 ;

Considérant que la résolution dont question du 16 octobre 2009 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 relative à l'octroi d'une allocation de fin d'année 2009 aux membres du personnel (Affaire n°108/09) **est approuvée.**

Article 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Conseil provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le **23 NOV. 2009**

Paul FURLAN

Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



[Handwritten signature]

PROVINCE DE NAMUR

ADMINISTRATION CENTRALE

SERVICE DU PERSONNEL

Approuvée par A.N. du 23 novembre 2009

N° 59/FM/4548/JP

francoise.michaux@province.namur.be

Affaire n° 85/09 : Personnel provincial – Octroi de chèques-repas pour l'année 2010.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, plus particulièrement, ses articles L2212-32 et L2212-38 ;

VU l'arrêté royal du 28 novembre 1990 portant fixation des dispositions générales relatives à l'octroi de chèques-repas à certains agents des provinces et des communes ;

VU sa résolution du 18 décembre 2001, approuvée par arrêté ministériel du 10 janvier 2002, décidant d'accorder cet avantage social, à titre expérimental pour l'année 2002, aux membres du personnel provincial, à l'exception du personnel rétribué directement et à titre principal par une subvention-traitement ;

VU ses diverses résolutions renouvelant l'expérience pour les années 2003 à 2009 ;

VU la proposition du Collège Provincial de reconduire cet avantage pour l'année 2010 ;

VU le protocole en date du 29 septembre 2009 contenant les conclusions de la négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité Particulier de Négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

ARRETE :

Article 1^{er}.- La présente résolution s'applique aux membres du personnel possédant la qualité d'agent provincial au sens de l'article 1^{er} du statut organique, aux membres du personnel relevant de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation ou de la catégorie du personnel technique des centres PMS ainsi qu'aux personnes occupées sous régime contractuel dans le cadre de la résolution du 23 novembre 2007 ou auprès de la Régie « Château de NAMUR » et aux personnes occupées sous régime contractuel subventionné (APE) ou dans le cadre d'un programme de transition professionnelle (PTP) ou dans le cadre d'une convention de premier emploi (ROSETTA)..

Ne sont toutefois pas concernés les membres du personnel visés à l'alinéa 1^{er} rétribués directement, à titre principal, par une subvention traitement.

/...

Article 2.- Dans le respect des principes contenus dans l'arrêté royal du 28 novembre 1990 portant fixation des dispositions générales relatives à l'octroi de chèques-repas à certains agents des provinces et de communes, il est dû aux membres du personnel définis à l'article 1^{er} un titre-repas par journée de travail effectivement prestée.

En ce qui concerne les membres du personnel exerçant leurs fonctions soit à temps plein avec une répartition des prestations de manière inégale sur les jours de la semaine, soit à temps partiel, le nombre de jours au cours desquels le membre du personnel a effectivement fourni des prestations de travail est obtenu en divisant le nombre d'heures de travail que le membre du personnel a effectivement fournies au cours du trimestre par le nombre normal journalier d'heures de travail, limité toutefois au nombre maximal de jours pouvant être prestés au cours d'un trimestre par une personne occupée à temps plein.

Article 3.- Un titre-repas représente une valeur faciale de 6 € dont 4,76 € représentent l'intervention provinciale et 1,24 € représentent la quote-part du membre du personnel. Moyennant demande écrite, révocable à tout moment de la part du membre du personnel concerné, la quote-part qui lui incombe est prélevée sur sa rémunération lors de sa liquidation pour le mois considéré.

Article 4.- Pour toute journée pour laquelle les membres du personnel astreints à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions bénéficient du remboursement des frais réels de séjour en application de la résolution du Conseil Provincial du 14 février 1985, telle que modifiée, portant la réglementation en la matière, un montant de 4,76 € est déduit du remboursement desdits frais.

Une même retenue est opérée en ce qui concerne les membres du personnel bénéficiant du remboursement des frais de séjour qu'ils exposent à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, sur base d'un montant journalier ou mensuel forfaitaire pour les journées couvertes par ledit forfait.

Article 5.- Les titres-repas, dont la validité est de trois mois, sont nominativement mis à la disposition du membre du personnel au plus tard le dernier jour du mois civil pour lequel ils sont dus, en fonction du nombre prévisible de journées au cours desquelles des prestations de travail seront accomplies par celui-ci.

Au plus tard le dernier jour du premier mois qui suit le trimestre, le nombre de titres-repas est mis en concordance avec le nombre de journées déterminées en application de l'article 2, alinéa 2 ci-dessus.

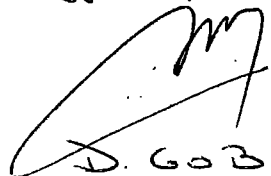
Article 6.- Le Collège Provincial est chargé de régler les cas particuliers et de fixer les modalités de distribution des titres-repas.

Article 7.- Le prix des repas fournis aux membres du personnel par les restaurants scolaires ou autres établissements provinciaux est fixé à 6 €.

Article 8.- Le présent règlement produit ses effets pour une durée de 12 mois à partir du 1^{er} janvier 2010.

NAMUR, le 16 octobre 2009.

Spient la présente résolution et d'Année
LE GREFFIER PROVINCIAL, Timistériel d'approvante LE PRESIDENT,
insérés au Bulletin Provincial.
Namur, le 3 décembre 2009
(s) D. GOBLET. Pour le Collège provincial, (s) Ph. BULTOT.
Le Greffier provincial,


D. GOBLET



REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**~~DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ~~**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-872/CLJ/161109/P.NAMUR-2009-1675/AM/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu l'arrêté royal du 28 novembre 1990 portant fixation des dispositions générales relatives à l'octroi de chèques – repas à certains agents des provinces et des communes ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité particulier de négociation compétent par le personnel non rémunéré par des subventions – traitements du 29 septembre 2009 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 et ayant pour objet «Personnel provincial – Octroi de chèques – repas pour l'année 2010 (Affaire n°85/09)» ;

Considérant que par cette résolution, le Conseil provincial de Namur décide de prolonger le bénéfice de l'octroi de chèques – repas pour le personnel concerné, pour une durée de douze mois à partir du 1^{er} janvier 2010 ;

Considérant que depuis 2002, les membres du personnel provincial, à l'exception des membres du personnel rétribués directement, à titre principal, par une subvention traitement, bénéficient de chèques – repas ;

Considérant que la résolution susmentionnée a donné lieu à un accord avec les organisations syndicales représentatives en date du 29 septembre 2009 ;

Considérant que la résolution dont question du 16 octobre 2009 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 et ayant pour objet «Personnel provincial – Octroi de chèques – repas pour l'année 2010 (Affaire n°85/09)» est **approuvée**.

Article 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Conseil provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le

23 NOV. 2009



Paul FURLAN

N° 89 .- PERSONNEL PROVINCIAL NON-ENSEIGNANT :

- Statut organique- formation complémentaire pour l'évolution du titulaire de l'échelle A1sp vers l'échelle A2sp - mesure transitoire
(Résolution du Conseil provincial du 16.10.2009)
(Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Approuvée par A.M. du 23/11/2009.

PROVINCE DE NAMUR

ADMINISTRATION CENTRALE

SERVICE DU PERSONNEL

N° MRO/JP

✉ martine.rossignon@province.namur.be

Affaire n° 59/09 : Statut organique du personnel provincial non enseignant – Formation complémentaire pour l'évolution du titulaire de l'échelle A1 sp vers l'échelle A2 sp. – Mesure transitoire.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, plus particulièrement, les articles L2212-32 et L2212-38 ;

VU sa résolution du 24 juin 1996, approuvée par arrêté ministériel du 16 septembre 1996 et telle que modifiée, arrêtant dans le contexte de la révision générale des barèmes, le cadre du personnel ainsi que les statuts organique et pécuniaire applicables au personnel provincial non enseignant ;

VU l'annexe 5.1 de la résolution susvisée fixant les règles d'évolution barémique des titulaires des différents grades de la hiérarchie provinciale ;

VU, plus particulièrement, les conditions d'évolution du titulaire du grade d'attaché spécifique ou de commissaire voyer, prévoyant la possibilité d'une évolution vers le barème A2 sp moyennant notamment une ancienneté de 8 ans dans l'échelle A1 sp et l'acquisition d'une formation complémentaire ;

VU l'annexe 7 du statut organique susvisé, stipulant que le contenu des formations requises pour les évolutions de carrière est fixé par le Collège Provincial conformément aux instructions ministérielles faisant l'objet de circulaires du Ministre des Affaires Intérieures et de la Fonction Publique ;

ATTENDU qu'à ce jour, aucune instruction n'a été publiée en ce qui concerne la formation susvisée et donc que cette formation n'est ni définie, ni organisée ; que cela s'avère pénalisant pour les agents, titulaires des grades concernés, qui comptent l'ancienneté requise mais qui ne peuvent acquérir la formation complémentaire nécessaire ;

VU la recommandation n° 3 du 6 juin 2003 du Conseil Régional de la Formation, adressée au Ministre, proposant qu'en attendant que soit définie la formation permettant l'évolution du barème A1 sp vers le barème A2 sp, puisse être retenue comme constituant cette formation complémentaire, celle dispensée par le LEDAREL et l'INEMAP (Formation inter-universitaire en management des pouvoirs locaux dispensée au sein de l'Université de LIEGE et de l'ULB de CHARLEROI) pour permettre, notamment, l'évolution de carrière du chef de bureau administratif de l'échelle A1 vers l'échelle A2 ;

/...

VU la proposition du Collège Provincial d'appliquer cette recommandation ;

VU le protocole en date du 29 septembre 2009 contenant les conclusions de la Négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité Particulier de Négociation ;

VU l'avis de sa 3ème Commission ;

A R R E T E :

Article 1^{er}.- L'annexe 7 du statut organique des agents provinciaux portant le règlement intitulé « Formation des agents provinciaux » est modifiée comme suit :

- insérer la mention « **Dispositions particulières** » entre les articles 6 et 7 ;
- compléter le règlement par le texte suivant :

Disposition transitoire

Article 23.- Jusqu'à ce que soit définie et mise en œuvre la formation complémentaire spécifique requise par les dispositions statutaires pour permettre aux titulaires d'un grade rétribué par l'échelle A1 sp d'évoluer vers l'échelle A2 sp, les programmes de formation dispensés par le LEDAREL et l'INEMAP pour permettre, notamment, l'évolution de carrière de l'agent titulaire de l'échelle A1 vers l'échelle A2 constituent ladite formation spécifique.

Article 2.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle. Elle entrera en vigueur le premier jour du mois qui suit celui de son approbation ou le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel vient à expiration le délai imparti à l'autorité de tutelle pour statuer.

NAMUR, le 16 octobre 2009

*Soient la présente résolution et l'Arrêté ministériel
l'approuvant insérés au Bulletin provincial.*

LE GREFFIER PROVINCIAL, Namur, le 8 décembre 2009 LE PRESIDENT,

Le Greffier provincial,

(s) D. GOBLET.

D. GOBLET



Ph. BULTOT:

REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-873/CL/131109/P.NAMUR-2009-1659/AM/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la circulaire du 27 mai 1994 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale ;

Vu la circulaire n°9 du 4 décembre 1997 relative aux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale – Formation du personnel de niveau A ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité particulier de négociation compétent pour le personnel non rémunéré par des subventions – traitements du 29 septembre 2009 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 et ayant pour objet « Statut organique du personnel provincial non enseignant – Formation complémentaire pour l'évolution du titulaire de l'échelle A1 sp vers l'échelle A2 sp – Mesure transitoire (Affaire n°59/09) ;

Considérant que par la résolution susmentionnée, le Conseil provincial de Namur décide de modifier l'annexe 7 du statut organique des agents provinciaux portant le règlement intitulé « Formation des agents provinciaux » ;

Considérant que ladite résolution insère un article 23 à titre de disposition transitoire dans le statut organique susmentionné ;

Considérant que par cette modification, les programmes de formation dispensés par LEDAREL et l'INEMAP pour permettre, notamment, l'évolution de carrière de l'agent titulaire de l'échelle A1 vers l'échelle A2, constitueront les programmes de formation permettant aux titulaires d'un grade rétribué par l'échelle A1 sp d'évoluer vers l'échelle A2 sp et ce jusqu'à ce que soit définie et mise en œuvre la formation complémentaire spécifique requise par les dispositions statutaires ;

Considérant que la recommandation n°3 du Centre Régional de la Formation propose de « *retenir les programmes de formation dispensés par LEDAREL et l'INEMAP pour permettre l'évolution de carrière de l'agent titulaire de l'échelle A1 vers l'échelle A2 spécifique, au même titre que l'évolution de carrière de l'échelle A1 vers l'échelle A2. Et ce jusqu'à ce qu'un programme de formation spécifique soit établi pour les agents titulaires de l'échelle A spécifique* ».

Considérant que la résolution susmentionnée a donné lieu à un accord avec les organisations syndicales représentatives en date du 29 septembre 2009 ;

Considérant que la résolution dont question du 16 octobre 2009 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 et ayant pour objet « Statut organique du personnel provincial non enseignant – Formation complémentaire pour l'évolution du titulaire de l'échelle A1 sp vers l'échelle A2 sp – Mesure transitoire (Affaire n°59/09) est **approuvée**.

Article 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié :

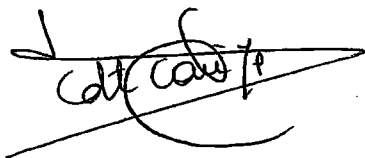
-au Président du Conseil provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le 23 NOV. 2009

Paul FURLAN

Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



N° 90 .- POLICE DES COMMUNES :

- Ordonnances des Bourgmestres et délibérations des Conseils et/ou Collèges communaux

Ordonnances de Police prises par les Bourgmestres

COMMUNE	OBJET
<u>ANDENNE</u>	
25.09.2009	Mesures de circulation les 28 et 29.10 sur le passage à niveau 83 rue André Renard à Slaigneaux pour l'entretien des voies
29.09.2009	Mesures de stationnement et de circulation les 29 et 30.10 rue des Sureauux et rue du Tienne à Slayn pour un renouvellement des installations d'eau
29.09.2009	Mesures de stationn. du 05.10 pour 30 j. rue de Bonneville, rue de Lustin et rue Vandaigne pour procéder à la pose de câbles
30.09.2009	Mesures de stationn. du 12.10 pour deux mois rue de Maizeret à Maizeret pour des aménagements de voirie
30.09.2009	Mesures de stationn. du 30.09 au 30.10 ruelle de l'Ecluse à Andenne pour la pose de conduites de gaz
30.09.2009	Mesures de stationn. du 30.09 au 30.10 rue du Village Gris à Seilles pour la pose de conduites de gaz
30.09.2009	Mesures de stationn. du 30.09 au 30.10 rue des Sarts à Andenne pour la pose de conduites de gaz
01.10.2009	Mesures de stationn. du 01 au 30.10 Impasse du Grand Pré à Vezin pour procéder à une alimentation en eau
05.10.2009	Mesures de stationn. le 05.10 rue Defnet 35 pour procéder à une modification sur le réseau d'alimentation d'eau
06.10.2009	Mesures de stationn. du 06.10 pour 10 j. rue Rogier 24 pour procéder à des raccordements de gaz
08.10.2009	Mesures de stationn. du 12 au 23.10 chaussée de Ciney 69 pour procéder à la mise à niveau d'un trapillon
09.10.2009	Mesures de stationn. du 12.10 pour 1 mois rue de Groienne 14/G à Groienne pour des travaux de construction d'une annexe
12.10.2009	Mesures de stationn. du 12 au 26.10 rue Pelémont 4 pour des travaux d'aménagement d'allée
13.10.2009	Mesures de stationn. du 14.10 pour 20 j. rue du Manoir et rue de Groienne à Groienne pour procéder à des aménagements de sécurité
13.10.2009	Mesures de stationn. du 15.10 au 05.11 dans diverses voiries pour des remplacements de raccordement d'eau
20.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. du 14 au 28.10 rue de la Gare à Namèche pour l'organisation d'une kermesse
23.10.2009	Mesures de stationn. du 26.10 pour 10 j. rues du Commerce et des Sarts à Andenne et rues des Bleuets et des Moissons à Seilles pour travaux
23.10.2009	Mesures de stationn. du 27.10 pour 10 j. rue des Martyrs et de Monthessal à Seilles pour des raccordements de gaz
23.10.2009	Mesures de stationn. du 28.10 pour 20 j. av de Chauny, rue A. Denée et rue Libeck pour procéder à la pose de câbles
23.10.2009	Mesures de stationn. du 04.11 au 04.12 rue des Hauts Prés pour procéder à une ouverture de voirie
23.10.2009	Mesures de circul. le 07.11 rue E. Malherbe à Coufisse pour l'organisation d'un rallye automobile
23.10.2009	Mesures de circul. du 26 au 30.11 rue Defnet 37 pour procéder à l'évacuation d'encombrants
26.10.2009	Mesures de circul. et de stationn. le 28.11 Allée des Cerisiers à Namèche pour le passage du grand St Nicolas
28.10.2009	Mesures de stationn. du 28.10 pour 3 semaines sur la RN90 à Slayn pour procéder à des aménagements de sécurité
29.10.2009	Mesures de stationn. du 02 au 19.11 dans diverses voiries pour des travaux de pose de câbles
03.11.2009	Mesures de stationn. du 09.11 au 11.12 av. Roi Albert et av. Belle Mine pour procéder à la pose de conduites de gaz
04.11.2009	Mesures de stationn. du 10 au 14.12 place Félix Moinié à Petit-Waret pour permettre l'organisation d'un marché de Noël
04.11.2009	Mesures de circul. et de stationn. du 19 au 20.12 rue des Chanoinesses pour permettre l'organisation d'un marché de Noël
04.11.2009	Mesures de stationn. le 11.11 Grand Place à Sclayn pour l'organisation de commémorations de l'Armistice
09.11.2009	Mesures de circul. du 24 au 25.11 sur le passage à niveau 83 rue A. Renard à Sclaigneaux pour procéder à l'entretien des voies
10.11.2009	Mesures de stationn. du 12.11 pour 30 j. ouvrages ch. de Ciney N921 pour procéder à la pose de câbles
10.11.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 20.11 rue Rouvroy pour procéder à la pose d'une maison préfabriquée
12.11.2009	Mesures de stationn. 19.11 pour 4 jours ouvrables rue du Commerce 16 pour procéder à des raccordements de gaz
19.11.2009	Mesures de stationn. le 23.11 rue du Rivage à Seilles pour procéder à un débroussaillage de talus

ANDENNE

Mesures de circuli. et de stationn. le 28.11 rue Bois l' Evêque à Namèche pour l'organisation d'un marché de Noël
Mesures de circuli. dès le 20.11 jusqu'à la sécurisation des rochers sur la RN90 BK91,2 et le pont de Namèche à Thon suite à la menace de chute de rochers
Mesures de station. et de circuli. du 07 au 12.12 Grand Place à Sclayn pour l'organisation d'un marché de Noël
Mesures de circuli. le 06.12 sur le passage à niveau 83 rue Anré Renard à Slaigneaux pour procéder à l'entretien des voies
Mesures de stationn. du 07 au 11.12 rue de Thon et rue de Gramptinne à Thon pour procéder à des ouvertures de voiries
Mesures de stationn. du 07.12.2009 au 10.02.2010 rue de Villenval à Maizeret pour procéder à la restauration de l'église de Maizeret
Mesures de stationn. du 02 au 18.12 rue du Repos 1 à Landenne pour procéder à des raccordements aux égouts
Mesures de stationn. du 07.12 pour 10 j. ouvrables rue Delcourt 13 pour procéder à des raccordements de gaz
Mesures de stationn. du 07 au 18.12 ch. de Ciney 93, rue Bois d'Heer 2 et rue de Bonneville 100 en raison de travaux de poses de câbles

ANHEE

Mesures de stationn. le 15.08 place communale pour l'organisation d'une cérémonie de mariage
Mesures de circuli. et de stationn. du 01 au 16.09 rue de la Libération 37 pour des raccordements de gaz
Mesures de circuli. du 31.08 au 30.09 rue de Foy à Salet pour des travaux sur le réseau basse tension
Mesures de circuli. le 31.10 rue du Fond à Warnant pour l'organisation d'une marche comtée
Mesures de circuli. du 06.11 au 01.12 rues des Laidimonts et Neuve Nicole à Maredret pour la réalisation de travaux de toiture
Mesures de circuli. et de stationn. du 16 au 30.11 rue du Canon 11 suite à des travaux de raccordements de branchements de gaz
Mesures de circuli. du 02 au 15.12 rues des Laidimonts et Neuve Nirole à Maredret suite à la prolongation de travaux de toiture
Mesures de circuli. et de stationn. du 03 au 18.12 rue de la Libération 20 pour effectuer des travaux de raccordements de gaz
Mesures de circuli. du 01 au 06.12 rue des Fusillés 59 dans le cadre de travaux de rénovation et le placement d'un conteneur
Mesures de circulation du 16 au 18.12 rue Petit 15 pour procéder à des travaux de toiture

ASSESE

Mesures de stationn. et de circuli. du 22.10 jusque fin des travaux rue des Fermes et sur la place Focan pour la réalisation de travaux de voirie
Mesures de stationn. et de circuli. du 16 au 20.11 rue des Fermes et sur la place Focan pour la réalisation de travaux de voirie
Mesures de stationn. et de circuli. du 19 au 30.10 rue de la Pavée à Courrière pour la réalisation de travaux de pose de câbles
Mesures de stationn. et de circuli. du 26.10 au 06.11 rue Basse et rue Saint-Joseph à Crupet pour la réalisation de travaux de pose de câbles
Mesures de stationn. et de circuli. le 21.10 rue du Fays à Courrière pour des travaux de raccordement à l'égout
Mesures de circuli. du 22.10 jusque fin des travaux rue du Pourrain et rue G. Anciaux suite au placement d'un balisage
Mesures de circuli. le 25.10 entre le château d'Arches et la ferme de Marconvaux à Maillen pour l'organisation d'une chasse
Mesures de circuli. le 29.11 entre le château d'Arches et la ferme de Marconvaux à Maillen pour l'organisation d'une chasse
Mesures de stationn. du 25.11 au 04.12 chaussée de Marche au niveau du bureau Belgacom suite à des travaux de pose de fibres optique
Mesures de stationn. et de circuli. du 23.11 au 18.12 chaussée de Dinant à Florée suite à des travaux de pose de câbles
Mesures de circuli. et de stationn. du 19 au 20.12 place du Bâti et rue de Crupet à Maillen pour l'organisation d'un marché de Noël
Mesures de circuli. et de stationn. le 11.12 rue du Parvis à Florée suite à des travaux de réparation de toiture

BIEVRE

Mesures de circuli. et de stationn. du 14 au 21.10 rue d'Opont à Naomé pour l'organisation de la kermesse
Mesures de circuli. du 04 au 10.11 rue de Monceau et rue du Centre pour l'organisation de la kermesse
Mesures de circuli. du 23 au 26.10 rue de la Chapelle à Oizy pour l'organisation de la kermesse
Mesures de circuli. du 04.11 jusque fin des travaux rue de Bellefontaine pour des travaux de pose de câbles
Mesures de circuli. du 04.11 jusque fin des travaux rue de la Station à Graide pour des travaux de poses de câbles
Mesures de circuli. du 03.11 jusque fin des travaux rue du Progrès pour des travaux de distribution d'eau
Mesures de circuli. du 10.11 jusque fin des travaux sur la N95 à hauteur du Garage des Ardennes pour permettre la pose de câbles

BIEVRE

17.11.2009

CINEY

19.09.2009

16.10.2009

20.10.2009

26.10.2009

26.10.2009

26.10.2009

29.10.2009

03.11.2009

04.11.2009

04.11.2009

05.11.2009

09.11.2009

09.11.2009

09.11.2009

09.11.2009

09.11.2009

09.11.2009

09.11.2009

10.11.2009

10.11.2009

12.11.2009

13.11.2009

13.11.2009

16.11.2009

18.11.2009

18.11.2009

19.11.2009

23.11.2009

23.11.2009

25.11.2009

25.11.2009

25.11.2009

25.11.2009

28.11.2009

02.12.2009

02.12.2009

04.12.2009

07.12.2009

Mesures de circuli. et de stationn. le 29.11 rue du Pont pour permettre l'organisation d'une fête

Mesures de stationn. et de circuli. le 23.10 place Monseu pour son inauguration

Mesures de circuli. du 20.10 jusque fin des travaux sur la RN97 pour des travaux de réparation du pont

Mesures de stationn. et de circuli. du 22.10 jusqu'au 06.11 sur la RN919 rue Grande Trussogne à Conjoux pour un entretien des routes

Mesures de stationn. et de circuli. du 16.10 au 30.03.10 rue Piervennes suite à des travaux de démolition d'un immeuble

Mesures de circuli. et de stationn. le 29.10 rue Courtejoie suite à des travaux d'aménagement de voirie

Mesures de stationn. et de circuli. le 12.11 jusque fin des travaux rue du Commerce et rue Ch. Balthazar suite à la pose de conduite de gaz

Mesures de stationn. le 29.10 jusque fin des travaux Chemin du Tersoit pour procéder à l'entretien des routes

Mesures de circuli. et de stationn. du 09 au 10.11 dans les chemins et rues. du Parc St Roch pour l'organis. d'un cross-country

Mesures de stationn. le 13.11 avenue de Semur en Auxois 61 pour permettre un déménagement

Mesures de stationn. et de circuli. les 09 et 10.11 rue Ed. Dinot 61 pour procéder à un raccordement au réseau d'eau

Mesures de stationn. et de circuli. du 09.1 (pour +3 mois) rues du Monument, du Tige et du Château Vert à Sovet pour des travaux de rénov. de voirie

Mesures de stationn. du 20 au 23.11 avenue de Semur en Auxois 61 pour permettre un déménagement

Mesures de stationn. et de circuli. du 12.11 pour +- 20 j. RN936 entre les PM1070 et 1650 et rue de Gindron à Achêne pour des travaux de pose de gaines

Mesures de stationn. et de circuli. du 12.11 pour +- 20 j. rue de Pequet et rue Houisse à Achêne pour des travaux de pose de gaine

Mesures de stationn. et de circuli. du 11 au 31.12 rue de l'Ermitage 22 pour permettre la pose de conduites de gaz

Mesures de stationn. et de circuli. du 19.11 pour +- 20 jours rue de la Boucherolle à Sovet pour des travaux de pose de gaines

Mesures de stationn. et de circuli. du 10 au 24.11 rue Clos des Terres à Briques 8 pour des travaux de poses de gaines

Mesures de stationn. et de circuli. du 16.11 pour +- 200 jours rue Piconette à hauteur de l'Institut de la Providence suite à des travaux

Mesures de stationn. et de circuli. du 16 au 25.11 dans diverses voiries pour permettre la mise en ordre du système d'éclairage

Mesures de stationn. le 18.11 rue d'Omalius 1 suite à des travaux de rénovation

Mesures de circuli. et de stationn. Le 13.11 rue Courtejoie pour effectuer une pose de tarmac

Mesures de circuli. et de stationn. du 16 au 21.11 rue des ateliers communaux pour l'organisation d'un événement culturel

Mesures de stationn. et de circuli. du 23.11 pour +- 20 j. rue de Conneux et RN982 à Conneux pour procéder à des travaux de pose de gaines

Mesures de circuli. et de stationn. les 23 et 24.11 rue des Tanneries 1 suite à des travaux de rénovation

Mesures de stationn. les 20 et 23.11 rue d'Omalius 1 suite à des travaux de rénovation

Mesures de stationn. et de circuli. du 23.11.2009 au 06.02.2010 rue des Agauches à Braibant suite à des travaux d'équipement d'un lotissement

Mesures de stationn. et de circuli. du 30.11 au 11.12 rue Ed. Dinot suite à des travaux de placement de télédistribution

Mesures de circuli. et de stationn. du 03 au 07.12 place Monseu et dans diverses voiries pour permettre l'organisation de la foire Saint Eloi

Mesures de stationn. et de circuli. du 27 au 28.11 place du Roi Baudouin pour l'organisation de la Saint Eloi

Mesures de circuli. du 06 au 07.12 sur le passage à niveau n°91 à Chapois suite à des travaux d'entretien

Mesures de stationn. et de circuli. du 07 au 10.12 route de Pessoux et Quartier du Beaujolais à Haversin pour des travaux d'infrastructures ORES

Mesures de stationn. et de circuli. du 25.11 jusque fin des réparations dans diverses voiries pour la mise en ordre du système d'éclairage

Mesures de stationn. et de circuli. les 25 et 26.11 rue St. Barbe 22 suite à des travaux de pose de gaines

Mesures de stationn. et de circuli. le 14.12 jusque fin des travaux rue du Tilleul pour procéder à un déménagement

Mesures de stationn. et de circuli. du 07 au 18.12 rue Pondire pour procéder à des raccordements de gaz

Mesures de stationn. et de circuli. du 07 au 18.12 rue A. Delooz 12 pour procéder à des raccordements de gaz

Mesures de stationn. et de circuli. dans diverses voiries du 07 au 11.12 pour procéder à l'élagage et l'abattage d'arbres

Mesures de stationn. et de circuli. les 08 et 09.12 rue d'Emptinal et Sainfoin et le 11.12 rue du Centre 37 pour procéder à l'abattage et élagage d'arbres

CINEY

08.12.2009 Mesures de circuli. et de sécurité appliquées aux piétons et véhicules et véhicules du 09.12 au 11.01.2010 rue Piconette 1 suite au placement d'un échafaudage

DINANT

10.09.2009 Mesures de stationn. et de circuli. le 12.09 rue Monseigneur 19 suite à des travaux d'égoutage
 15.09.2009 Mesures de stationn. et de circuli. du 16 au 22.09 rue H.Biès, place de la Trompette et place du Jeu de Balle à Bouvignes suite à la kermesse
 22.09.2009 Mesures de circuli. les 24 et 25.09 Charreau de Dréhance pour des travaux de pose d'un câble optique
 22.09.2009 Mesures de circuli. le 23.09 quai Culot pour effectuer un déménagement
 24.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. chaussée d'Yvoir 63 pour effectuer un déménagement
 24.09.2009 Mesures de circuli. les 28 et 29.09 Carreau de Neffe pour des travaux au passage à niveau 116
 24.09.2009 Mesures de stationn. et de circuli. du 28.09 au 05.10 rue Monseigneur 19 pour la réalisation de travaux de voirie
 28.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 28.09 au 27.11 rue Le Boulanger et rue en Rhée pour procéder au montage d'une grue
 05.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 06 au 16.10 rue Petite pour des travaux de toiture
 05.10.2009 Mesures de circuli. le 07.10 rue du 23 Août pour le placement d'un conteneur
 06.10.2009 Mesures de circuli. le 09.10 rue de la Station 5 et 7 pour effectuer la réparation d'une canalisation
 07.10.2009 Mesures de circuli. le 08.10 Montagne-de-la-Croix pour procéder à une ouverture de voirie
 07.10.2009 Mesures de circuli. le 07.10 Route de Froidin à Loyers pour y effectuer un chantier agricole
 09.10.2009 Prorogation jusqu'au 16.10 des mesures de l'ordonnance de police du 01.10 concernant les travaux de toitures av. Franchet d'Esperet 65
 12.10.2009 Mesures de circuli. du 14 au 16.10 Boulevard Winston Churchill 16 suite à des fouilles pour des réparations de conduite de gaz
 15.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 15 au 26.10 rue St Jacques et rue Gemechenne pour procéder à une ouverture de voirie
 15.10.2009 Mesures de stationn. le 17.10 rue Sodar 2 pour procéder à un déménagement
 21.10.2009 Autorisation de placement d'une signalisation routière par un particulier rue R. Himmer pour une évacuation de déchets et placement d'un conteneur
 22.10.2009 Mesures de circuli. le 27.10 au carrefour formé avec la rue St Jacques et la rue Petite pour des travaux de réparations d'une fuite d'eau
 29.10.2009 Mesures de circuli. du 01 au 05.11 rue Fétis 3 à Bouvignes suite à des travaux d'hydrofugation du pignon d'une maison
 29.11.2009 Mesures de circuli. du 29.10 au 11.12 à Taviet et sur la RN936 et RN910 pour effectuer des travaux de pose de gaines
 30.10.2009 Mesures de circuli. du 02.11 au 11.12 place Patenier pour des travaux de préparation et placement de pieux d'étanchéité
 30.10.2009 Mesures de circuli. du 03.11 au 06.12 rue de Bonsecours pour effectuer des travaux de pose de fibres optique
 30.10.2009 Mesures de stationn. et de circuli. du 12.11 au 18.12 rue Remy Himmer pour procéder au remplacement de canalisations de gaz
 04.11.2009 Mesures de stationn. et de circuli. du 04 au 06.11 place Reine Astrid 16 pour procéder à une ouverture de voirie
 04.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 05 au 06.11 rue Saint Jacques 23 pour procéder à une ouverture de voirie
 04.11.2009 Prorogation jusqu'au 08.11 des mesures prises dans l'ordonnance du 29.10 pour des travaux d'hydrofugation de pignon rue Fétis 3
 05.11.2009 Mesures de circuli. du 09 au 10.11 Charreau de Dréhance 3 suite à des travaux de déblaiement
 09.11.2009 Mesures de circuli. du 12 au 20.11 rue des Alouettes 20 pour effectuer des travaux en voirie
 09.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 12.11 rue Arthur Defoin 244 pour procéder à une livraison de béton
 18.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 19.11 jusque fin des travaux rue Tarvisée pour procéder à des travaux de terrassement

FLORENNES

09.10.2009 Mesures de circuli. du 12.10 jusque fin des travaux rue du Parc pour procéder à des travaux privés
 12.10.2009 Mesures de circuli. du 15.10 jusque fin des travaux dans diverses voiries suite à des travaux au réseau de distribution d'eau
 13.10.2009 Mesures de circuli. du 19.10 pour 5 j. ouvrables rue de la Valette pour la réalisation d'une tranchée en voirie
 19.10.2009 Mesures de circuli. du 22.10 jusque fin des travaux rue du Boukau pour procéder au renouvellement d'une toiture
 20.10.2009 Mesures de stationn. le 24.10 Place de l'Hôtel de Ville suite à la célébration d'un mariage
 26.10.2009 Mesures de circuli. le 03.11 rue du Fayt à Hanzinelle pour permettre le déchargement de grosses pièces d'une véranda

FLORENNES

09.11.2009 Mesures de stationn. et de circuli. du 12.11 jusqu'au +- 27.11 rue Montagne de la Ville, place de l'hôtel de Ville et rue de la Collégiale pour des travaux de toiture

09.11.2009 Mesures de circuli. du 24.11 jusqu'au +- 10.12 rue de la Brasserie 163 à Saint-Aubin pour procéder à des travaux de toiture

16.11.2009 Mesures de stationn. le 14.11 rue de Mettet entre le parking du Foyer Culturel et l'immeuble n°9 pour l'installation de nouveaux appareils bancaires

16.11.2009 Mesures de stationn. le 22.11 rue Ruisseau des Forges 42 pour procéder à un déménagement

23.11.2009 Mesures de circuli. du 26.11 jusque fin des travaux rue de la Station à Morialmé pour procéder à des travaux d'égouttage

23.11.2009 Mesures de circuli. du 25.11 jusque fin des travaux rue Ruisseau des Forges et rue du Viveroux pour procéder à des travaux de distribution d'eau

23.11.2009 Mesures de circuli. du 23.11 jusque fin des travaux dans diverses voiries à Hemptinne, Thy-le-Bauduin et Flavion suite à des travaux de voirie

27.11.2009 Mesures de circuli. du 27.11 au 31.12 dans diverses voiries pour procéder à des travaux de toiture rue Montagne de la Ville 2

01.12.2009 Mesures de circuli. les 04 et 22.12 Place de Rosée à Rosée pour organiser la visite de St Nicolas et du Père Noël

01.12.2009 Mesures de stationn. et de circuli. le 09.12 rue de Mettet devant le Foyer Culturel pour procéder à l'enlèvement du conteneur-banque

02.12.2009 Mesures de circuli. du 07.12.2009 au 25.01.2010 rue du Fourneau et rue Hurtebise à St Aubin pour la réalisation de travaux de pose de câbles

07.12.2009 Mesures de circuli. du 08.12 jusque fin des travaux (+- 30.03.2010) dans diverses voiries pour procéder à des travaux sur le réseau de distribution d'eau

GEDINNE

20.11.2009 Mesures de stationn. dès le 20.11 le long du mur situé entre le n°28 et 36 de la rue de Dinant afin d'y assurer la sécurité

27.11.2009 Mesures de circuli. du 30.11 jusque fin des travaux sur le chemin agricole du Fond des Vaulx suite à des travaux de pose de câbles électriques

02.12.2009 Mesures de circuli. le 04.12 rue Saint-Pierre et rue des Mazys à Louette-Saint-Denis pour procéder à la pose de câble électrique

09.12.2009 Mesures de circuli. le 13.12 rue du Centre à Louette-Saint-Pierre pour l'organisation du marché de Noël

GEMBLoux

03.09.2009 Mesures de circuli. dès le 08.09 (pour +/- 20 j.) rue Baty d'Ernage à Sauvenière, rue de la Marcelle à Gembloux et rue des Sarts à Mazy pour travaux

03.09.2009 Mesures de stationn. du 07.09 jusque fin des travaux rue Elisabeth pour des travaux de pose de conduite d'eau

03.09.2009 Mesures de circuli. du 04 au 06.09 chaussée romaine à Grand-Manil pour l'organisation d'une course de quads

03.09.2009 Mesures de circuli. les nuits des 17/18 et 18/19.09 rue du Gotteau à Beuzet suite à des travaux d'entretien au passage à niveau n° 50

03.09.2009 Mesures de stationn. du 14 au 21.09 devant l'immeuble Masset, ch. de Charleroi afin de poser des câbles haute tension

03.09.2009 Mesures de circuli. du 14.09 jusque fin octobre sur la N4 entre la BK 40.900 et la BK 42.200 suite à des travaux

03.09.2009 Mesures de stationn. le 16.09 rue du Docq 17 suite à des raccordements de gaz

03.09.2009 Mesures de circuli. du 15.09 pour 75 j. ouvrables rue Bois Grand-Père à Grand-Manil pour des travaux de rénovation de voirie

03.09.2009 Mesures de stationn. le 16.09 rue de la Rochette et rue du Bedauwe suite au passage du "Tour Saint Guibert"

03.09.2009 Mesures de stationn. le 26.09 rue de la Rochette et rue du Bedauwe suite au passage du "Tour Saint Guibert"

04.09.2009 Mesures de stationn. les 22 et 23.09 sur la place de Grand-Leez et du 25 au 27.09 sur la place de Loncée suite à l'installation d'un cirque

08.09.2009 Mesures de stationn. le 16.09 rue du Docq 17 pour procéder à des raccordements de gaz

11.09.2009 Mesures de circuli. du 15 au 17.09 rue Chapelle Marion pour l'organisation d'un barbecue

11.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 17.09 rue Rabauby 18 pour procéder au montage d'une grue

11.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 16.09 jusque fin des travaux rue Henry de Leez à Grand-Leez suite à des travaux de voirie

11.09.2009 Mesures de stationn. du 16 au 23.09 rue Léopold n°s 24, 26, 28 et 30 pour procéder à des raccordements de gaz

11.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 21.09 rue de Rabauby 18 pour procéder au montage d'une grue

17.09.2009 Mesures de circuli. le 18.09 rue Joseph Laubain pour procéder au placement d'une grue

21.09.2009 Mesures de circuli. le 18.09 jusque fin du chantier rue Albert suite à l'effondrement de terre et rupture d'impétrant

21.09.2009 Mesures de circuli. du 23.09 jusque fin du chantier rue Joseph Laubain pour procéder à l'installation d'une grue

21.09.2009 Mesures de circuli. du 22.09 jusque fin du chantier rue Elisabeth pour des travaux de pose de conduites d'eau

21.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 23 et 29.09 place de l'Hôtel de Ville, place du Chien Noir et place de l'Orneau pour le déroulement des Fêtes de Wallonie

GEMBLoux

21.09.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 26.09 place André Hénin afin d'organiser les fêtes de wallonie
21.09.2009	Diverses mesures pour les exploitants de débits de boissons et de Night Shops durant les fêtes de Wallonie le 25.09
22.09.2009	Mesures de circuli. le 04.10 rue d'Ardenelle à Corroy-Le-Château pour l'organisation d'un concours hippique
23.09.2009	Mesures de circuli. du 28.09 au 16.10 rue de Fontenelle à Grand-Manil pour effectuer des raccordements de gaz
25.09.2009	Mesures de circuli. du 25.09 jusque fin du chantier sur le pont de l'Arton au pied de la rue Haute Bise à Bossière suite à des travaux
28.09.2009	Mesures de stationn. le 29.09 rue Sigebert et avenue de la Faculté pour la rentrée académique de la Faculté Agronomique
29.09.2009	Mesures de stationn. et de circuli. du 16 au 25.10 rue du Bordia pour l'organisation d'un spectacle de cirque
30.09.2009	Mesures de stationn. le 03 et 04.10 rues d'Aische-en-Retail, de l'Etang et Laid Pachis à Grand-Leez pour l'organisation de festivités
01.10.2009	Mesures de circuli. du 01.10 jusque fin des essais rue de la Converterte afin de ralentir la vitesse des véhicules
01.10.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 07.10 jusque fin du chantier dans l'entité de Gembloux pour réaliser un marquage routier
08.10.2009	Mesures de stationn. et de circuli. du 12.10 jusque fin des travaux sur la N4 à hauteur du lotissement en face de la caserne pour la pose de canalisations
08.10.2009	Mesures de circuli. le 13.10 jusque fin des travaux rue du Stordoir à Sauvenière pour le placement de tuyaux
09.10.2009	Mesures de circuli. les nuits du 19/20 et 20/21.10 rue de la Station à Beuzet pour l'entretien du passage à niveau n°51
12.10.2009	Mesures de circuli. dès le 14.10 rue Joseph Laubain suite à un chantier (annulation de l'arrêté du 21.10)
13.10.2009	Mesures de circuli. du 26.10 jusque fin du chantier route de Saint Denis à Loncée pour effectuer des travaux de voirie
15.10.2009	Mesures de stationn. et de circuli. du 16.10 jusque fin du chantier ch. de Wavre pour procéder à des travaux de pose de conduite d'eau
20.10.2009	Mesures de circuli. du 22 au 28.10 ch. de Wavre (à hauteur de l'ancienne caserne militaire) pour effectuer des raccordements de gaz
23.10.2009	Mesures de circuli. du 27.10 jusque fin des travaux rue Entrée Jacques pour procéder à la réfection d'un joint
26.10.2009	Mesures de circuli. du 26.10 jusque fin du chantier rue Marsannay-la-Côte à Mazy pour des réparations de voirie en béton
28.10.2009	Mesures de circuli. du 04.11 jusqu'à fin février 2010 rue du Coquelet pour la construction d'une habitation
29.10.2009	Mesures de circuli. du 02.11 jusque fin du chantier rue de la Croix Rouge à Bossière pour procéder à des réparations de voirie
29.10.2009	Mesures de circuli. du 09 au 11.11 rue des Grands Ha à Bossière pour réaliser l'évacuation des eaux de drainage
29.10.2009	Mesures de circuli. (prolongation) du 13.08 jusque fin novembre rue des Fabriques pour la réalisation de travaux de façade
03.11.2009	Mesures de circuli. entre le 10 et le 30.11 rue Emile Pirson à Mazy pour des branchements d'électricité et de télédistribution
04.11.2009	Mesures de circuli. les 09 et 10.11 rue Chapelle Dieu pour des travaux d'entretien du passage à niveau n°2
05.11.2009	Mesures de circuli. du 09 au 11.11 rue des Grands Ha à Bossière pour effectuer l'évacuation des eaux de drainage
09.11.2009	Mesures de circuli. le 18.11 rue Victor Debecker pour l'organisation d'un cross inter scolaire
09.11.2009	Mesures de circuli. le 19.11 rue G. Docq pour le placement de plusieurs tonnes de gravier
09.11.2009	Mesures de stationn. le 28.11 Chemin de la Sibérie à Grand Manil pour l'organisation de la journée de l'arboriculture
12.11.2009	Mesures de circuli. du 16.11 jusque fin du chantier rue de la Fausse Cave à Bossière afin de poser des nouvelles conduites d'eau
12.11.2009	Mesures de circuli. du 17.11 pour 30 j. ouvrables rue Haute Bise à Bossière afin de réparer le pont au pied de la rue Haute Bise
16.11.2009	Mesures de circuli. du 02 au 23.12 rue de l'Eglise 132 à Loncée pour procéder à des travaux de branchement d'électricité
16.11.2009	Mesures de circuli. les 25 et 26.11 rue de la Vôte à hauteur du passage à niveau n°3 pour y effectuer des travaux d'entretien
23.11.2009	Mesures de circuli. du 20.11.2009 jusque fin février 2010 rue de Coquelet 10 suite à la construction d'une habitation
23.11.2009	Mesures de circuli. dès le 25.11 dans le Parc CREALYS des Isnes afin d'y ralentir la vitesse
23.11.2009	Mesures de circuli. le 12.12 rue Damseaux pour y effectuer un déménagement
23.11.2009	Mesures de stationn. et de circuli. dès le 30.11 rue Baty de Fleurus pour procéder à des travaux de pose de canalisation électrique
23.11.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 25.11 au 14.12 rue Hambursin 77 pour procéder à des travaux de raccordements gaz
25.11.2009	Mesures de circuli. le 17.12 rue Auguste Romain 15 à Ernage suite à des travaux de raccordement d'eau
25.11.2009	Mesures de circuli. du 30.11.2009 jusque juin 2010 rue Malaise suite à la construction d'une habitation

GEMBLoux

25.11.2009 Mesures de circul. le 29.11 Grand Rue pour procéder à un démantement
25.11.2009 Mesures de stationn. du 25.11 jusque fin du chantier prévu le 18.12 rue Docq afin de sécuriser le chantier de toiture du bâtiment interscolaire
30.11.2009 Mesures de circul. du 02.12 jusque fin du chantier rue Delvaux à Grand-Leez suite à des travaux de canalisations
01.12.2009 Mesures de circul. du 03.12 jusque fin du chantier rue Grand Ha à Bossière pour y effectuer des travaux de voirie
01.12.2009 Mesures de circul. du 02 au 23.12 rue Charles Jaucot 13 à Corroy-le-Château suite à des travaux de branchement pour Voo
03.12.2009 Mesures de stationn. les 11 et 12.12 et du 14 au 16.12 av.de la Station (côté gare) pour procéder à la démolition de l'ancienne gare de Gembloux
04.12.2009 Mesures de circul. du 07 au 11.12 sur la N29 avant le tunnel dans le sens Gembloux-Sombreffe suite à des travaux de rabotage et pose de tarmac
04.12.2009 Mesures de circul. du 08.12 jusque fin du chantier rue Auguste Romain à Ernage suite à des travaux pour le compte d'Ores
04.12.2009 Mesures de stationn. du 07 au 10.12 rue Buisson Saint Guibert pour effectuer le sablage provisoire des bus
07.12.2009 Mesures de circul. du 14 au 18.12 sur la N 29 avant le tunnel dans le sens Gembloux-Sombreffe suite à des travaux de rabotage et de pose de tarmac
10.12.2009 Mesures de circul. et de stationn. le 20.01.2010 rue Victor Debecker pour l'organisation d'un cross interscolaire
14.12.2009 Mesures de stationn. du 04.01 au 30.04.2010 sur le trottoir longeant le chantier de l'ancienne manufacture suite à la construction d'un ensemble immobilier

GESVES

27.10.2009 Mesures de circul. et de stationn. le 27.10 route de Gesves à Faulx-Les-Tombes pour l'organisation d'une réception
28.10.2009 Mesures de circul. le 31.10 rue Sainte-Cécile pour l'organisation d'une marche "Halloween"
06.11.2009 Mesures de circul. du 09.11 pour une durée indéterminée rue de Jausse à Faulx-Les-Tombes pour la réalisation de travaux de voirie
12.11.2009 Mesures de circul. le 18.11 chemin de la Pineraië (voiries et talus environnants) pour l'organisation de battues de chasse
17.11.2009 Mesures de circul. route d'Andenne à Faulx-Les-Tombes pour procéder à des travaux de voirie
25.11.2009 Mesures de circul. le 05.12 dans les chemins communaux et privés n°s 5, 6, 7 et 40 à Faulx-Les-Tombes et Goyet pour l'organisation de battues
01.12.2009 Mesures de circul. le 30.12 dans les chemins communaux et privés n°s 5, 6, 7 et 40 à Faulx-Les-Tombes et Goyet pour l'organisation de battues
02.12.2009 Mesures de circul. du 07 au 18.12 rue A. Morin à Faulx-Les-Tombes suite à des travaux de pose de canalisations d'eau
11.12.2009 Mesures de circul. le 11.12 chaussée de Gramptinne pour l'organisation d'un concert de Noël

HOUYET

06.10.2009 Mesures de stationn. le 11.10 rue sur le Mont et rue de Gendron à Gendron pour l'organisation d'une marche ADEPS
06.10.2009 Mesures de circul. et de stationn. le 18.10 place de l'Eglise et rue Saint-Hadelin à Celles pour l'organisation de la Fête de Saint-Hubert
19.10.2009 Mesures de circul. les 24 et 25.10 rue du Centre à Hulsonniaux pour l'organisation d'une foire aux vins
20.10.2009 Mesures de circul. les 05.10, 01 et 30.11 et 01, 20, et 30.12 territoire de chasse du Plantis à Mesnil-St-Blaise pour l'organisation de battues
30.10.2009 Mesures de circul. et de stationn. du 03.11 jusque fin des travaux rue d'Ostreaux suite à des travaux d'égouttage
03.11.2009 Mesures de circul. et de stationn. le 03.11 Place de la Gare et rue de la Station pour des travaux d'aménagement
20.11.2009 Mesures de circul. et de stationn. les 22 et 23.11 RN 929 (depuis et y compris le passage à niveau jusqu'au carrefour formé avec la RN94) suite à des travaux

LA BRUYERE

22.10.2009 Mesures de circul. les 03 et 04.11 rue Alvaux à Meux pour un raccordement à la canalisation communale
28.10.2009 Mesures de circul. du 29.10 jusque fin des travaux rue du Manoir à Bovesse pour des travaux de pose d'une canalisation
03.11.2009 Mesures de circul. du 03.11 jusque fin des travaux rue de Vedrin à Emynes suite à des travaux de raccordement à la canalisation communale
10.11.2009 Mesures de circul. du 12.11 jusque fin des travaux rue Reine Elisabeth à Saint-Denis pour des travaux de raclage et de pose de tarmac
10.11.2009 Mesures de circul. le 16.11 rue de la Motte 16 à Meux pour effectuer des travaux à une maison en construction
13.11.2009 Mesures de circul. le 16.11 rue Trioux des Frénes à Emynes suite à des travaux d'égouttage
17.11.2009 Mesures de circul. du 17.11 jusque fin des travaux rue de Bovesse à Bovesse de la place Séverin à la N912 suite à des travaux d'aménagement
19.11.2009 Mesures de circul. du 19.11 jusque fin des travaux rue du Chainia à Meux suite à des travaux de création de trottoirs
25.11.2009 Mesures de circul. et de stationn. du 27 au 30.11 place communale à Rhisnes dans le cadre de la journée de l'Arbre

LA BRUYERE

- 27.11.2009 Mesures de circuli. du 30.11 jusque fin des travaux rue de Vedrin 36 à Emynes pour des travaux de raccordement en électricité
30.11.2009 Mesures de circuli. du 30.11 jusque fin des travaux chemin de remembrement à Warisoulx pour procéder à la réfection des bétons
30.11.2009 Mesures de circuli. du 16 au 17.12 ruelle Procès entre le Chemin de Suargeon et le PN n°54 à St Denis suite à des travaux au passage à niveau
14.12.2009 Mesures de stationn. et de circuli. le 17.12 place communale à Rhisnes pour l'organisation des animations de Noël
OHEY
21.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. les 07 et 08.11 dans diverses voiries pour l'organisation du Rallye du Condroz
17.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 23.11 rue Taille Guerry pour procéder à l'assemblage d'un immeuble préfabriqué
17.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 28.11 sur tous les chemins du Bois d'Ohéy pour l'organisation d'une battue
18.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 28.11 et le 20.12 sur le chemin communal situé entre le bois du Quarré et le bois du Clavia pour l'organis. d'une battue
25.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 26.11 jusque fin des travaux rue Ramelet suite à des travaux
27.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 18 au 20.12 rue du Baty à Evelette pour l'organisation d'une animation de Noël
30.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 01.12 jusque fin des travaux rue des Sarts suite à des travaux
10.12.2009 Mesures de circuli. du 11 au 13.12 rue de Ciney sur le tronçon entre la rue du Tilleul et la rue Bois d'Ohéy pour l'organisation d'un marché de Noël

ONHAYE

- 14.07.2009 Mesures d'interdiction d'accès au Hammeu de Maurenne au départ de la RN97 à Gérin
05.10.2009 Ordre de démolition d'une habitation sise Domaine Mayeur François rue René 20 dans un délai de trois mois à dater de la notif. de la présente décision
18.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 20.11 place Dr. Jacques à Anthée suite à la réquisition de la Zone de Police Haute-Meuse
24.11.2009 Mesures de circuli. du 27 au 29.11 rue du Château-Ferme et rue Try-des-Bruyères à Falaiën pour l'organisation d'une Foire du Vin
25.11.2009 Mesures de stationn. les 27 et 28.11 rue des Cafrances 20 pour la réalisation de travaux

ROCHEFORT

- 13.11.2009 Mesures de stationn. le 28.11 Place Roi Albert 1er sur l'espace entourant le monument aux morts pour l'organis. de la fête de la Saint-Nicolas
20.11.2009 Mesures de circuli. du 20.11 jusque fin des travaux rue des Tanneries suite à des travaux de construction d'un immeuble
24.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 27 au 29.11 rue des Skassis à Lessive pour l'organisation d'une fête de la Saint Nicolas
26.11.2009 Mesures de circuli. et de stationn. les 03 et 04.12 place Sainte Marguerite à Jemelle pour l'organisation d'un marché de Noël
10.12.2009 Mesures de circuli. du 11 au 14.12 rue des Tanneries suite à des travaux de construction d'un immeuble à appartements

VRESSE-SUR-SEMOIS

- 10.09.2009 Mesures de circuli. le 13.09 rue Chour de Vaux à Alle-Sur-Semois pour l'organisation d'un épreuve VTT
10.09.2009 Mesures de circuli. le 15.09 rue Fernande Pierrard 65/A à Bohan pour procéder à un raccordement à la conduite d'eau communale
10.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 19 au 20.09 rue du Ruisseau et rue A. Raty pour l'organisation d'une brocante
14.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 20.09 rue Docteur Delogne à Alle-Sur-Semois pour l'organisation d'une journée "Terry Fox"
14.09.2009 Mesures de stationn. le 19.09 Place Saint-Hilaire à Pussemange pour la célébration d'une cérémonie de mariage
22.09.2009 Mesures de circuli. du 22.09 jusque fin des travaux rue de la Halle à Orchimont pour des travaux de pose de canalisations
07.10.2009 Mesures de circuli. du 07.10 jusque fin des travaux dans les bois des "Crutins" à Sugny suite à des travaux d'abattage d'arbres
07.10.2009 Mesures de stationn. et de circuli. du 08 au 13.10 Place Baron Léon Frédéric, rue du Charme et rue Ste Anne à Nafraiture pour l'organ. de la kermesse
15.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 18.10 rue Saint Maur à Alle-Sur-Semois pour l'organisation du "week-end du bois"
15.10.2009 Mesures de circuli. du 19.10 jusque fin des travaux rue de la Fays à Alle-Sur-Semois pour effectuer des travaux d'égouttage
22.10.2009 Mesures de circuli. du 02 au 07.11 sur la RN914 du carref. de la Glycine jusqu'au Pont des Deux Eaux pour l'exploitation d'un lot de bois
26.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 27.10 sur la route reliant Vresse à Orchimont pour une séance de mise au point d'une voiture
29.10.2009 Mesures de circuli. le 11.11 route communale du Flâchis à Orchimont pour l'organisation d'une fête de la Saint Hubert
29.10.2009 Mesures de circuli. les 06, 07, 13 et 14.11 rue du Vieux Moulin à Bohan pour permettre l'exploitation d'un coupe de bois

VRESSE-SUR-SEMOIS

- 10.11.2009 Mesures de circuli. le 14.11 sur la RN914 du carrefour de la Glycine jusqu'au Pont des Deux Eaux suite à l'exploitation d'un lot de bois
17.11.2009 Mesures de circuli. le 19.11 sur la RN914 du carrefour de la Glycine jusqu'au Pont des Deux Eaux suite à l'exploitation d'un lot de bois
25.11.2009 Mesures de circuli. du 01 au 03.12 sur la RN935 entre Pussemange et la route de Bagimont suite à l'exploitation d'un lot de bois
- WALCOURT
- 19.10.2009 Mesures de circuli. du 21.10 jusque fin des travaux rue de la Maroquette à Fraire suite à des travaux de pose de conduites d'eau
20.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 22.10 jusque fin des travaux rue du Lumsony à Tarcienne pour des travaux de pose d'un câble électrique
27.10.2009 Mesures de circuli. du 28.10 au 03.11 rue du Midi à Thy-le-Château pour permettre le placement d'un conteneur
27.10.2009 Mesures de stationn. du 27.10 jusque fin des travaux rue de Fairoul à Fraire pour exécuter des travaux de terrassement
27.10.2009 Mesures de circuli. du 28.10 jusque fin des travaux rue Piret à Lanefte pour des travaux d'extension de distribution d'eau
06.11.2009 Mesures de stationn. du 09.11 jusque fin des travaux rue Pairelle 22 pour procéder à des travaux de terrassement
06.11.2009 Mesures de stationn. du 09.11 jusque fin des travaux rue Pairelle 67 à Thy-le-Château pour procéder à des travaux de terrassement
10.11.2009 Mesures de stationn. le 13.11 rue du Jardin 28 pour procéder à un déchargement de camion et le stockage de marchandises
12.11.2009 Mesures de circuli. le 13.11 au croisement de la rue du Commerce et de la rue Entreville à Yves-Gomezée pour une pose de béton
20.11.2009 Mesures de stationn. le 23.11 au carrefour formé par le rue du Paradis et le chemin des Meuniers à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement
20.11.2009 Mesures de stationn. le 23.11 rue du Paradis à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement (réparation d'une fuite)
26.11.2009 Mesures de stationn. le 30.11 rue Jette Faulx 14-16 à Thy-le-Château suite à des travaux de terrassement
26.11.2009 Mesures de stationn. le 01.12 rue Bois Mignon 42 à Berzée pour procéder à des raccordements
26.11.2009 Mesures de stationn. du 26 au 28.11 rue Py des Tiennes à Tarcienne pour faciliter l'enlèvement de carcasses de moutons
27.11.2009 Mesures de stationn. le 07.12 Ruelle Piret à Lanefte pour procéder à un raccordement
27.11.2009 Mesures de stationn. le 07.12 rue de la Maroquette à Fraire suite à des travaux de terrassement
17.11.2009 Mesures de circuli. du 30.11 au 07.12 rue de la Croisette à Somzée suite à des travaux de transformation de la station-service Total route de Couvin 61
02.12.2009 Mesures de circuli. le 04.12 rue du Commerce 16 à Yves-Gomezée pour procéder à une pose de béton
- YVOIR
- 10.11.2009 Mesures de circuli. le 17.11 rue de la Sauvegarde à Evrehailles pour permettre l'organisation du cross des écoles

Délibérations des Conseils et/ou des Collèges communaux

COMMUNE	OBJET
ANDENNE	Ratification de l'ordonnance du Bourgmestre du 22.06 sur la circulation du 24.06 au 30.06 ch. de Ciney à Bonneville pour procéder à des ouvertures de trottoirs
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06 sur la circulation du 24.06 au 27.06 place du Chapitre à l'occasion du Bear Rock Festival
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06. sur la circulat. du 29.06 pour 10 j. ouvr. rue des Sept Eglises 5 et ch. de Ciney 52C suite à des raccordements de gaz
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06 sur la circulat. du 24.06 pour dix j. ouvr. Av. du Roi Albert n°s 240b, 295, 63 et 74 pour des raccordements de gaz
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.06 sur la circul. du 22.06 pour 1 mois rue de Reppe pour un renforcement des conduites d'eau
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06. sur la circulat. Le 04.07 rue des Eglantiers à Scilayn pour organiser une fête de quartier
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06 sur la circulation les 18 et 19.07 dans diverses voiries à Landenne pour l'organisation des "12 heures de Cuistax"
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.06 sur la circul. du 30.06 pour 10 j. rue Ch. Lahaye 1 pour procéder à des raccordements au gaz
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 29.06 sur la circul. du 15 au 17.07 rue Hermoncroix 1 suite à l'installation d'un conteneur
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 01.07 sur la circul. dès le 01.07 pour 3 j. ouvr. Rue Malevé et de la Papeterie suite à des travaux
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 29.06 sur la circul. du 30.06 pour 10 j. ouvrables rue de Tramaka pour procéder à des raccordements au gaz
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.07 ch. de Ciney pour l'organisation d'un "Grand Prix de la Montagne"
10.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 29.06 sur la circul. le 25.07 rue des Moulins et de Haillot à Andenelle à l'occasion du passage d'une course cycliste
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 27.08 sur la circul. du 27.08 pour 8 j. place L. Tombu 240B à Andenelle suite à un raccordement de gaz
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 28.08 sur la circul. du 31.08 pour 8 j. rue de Stud 4B pour procéder à un renforcement de talus
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 28.08 sur la circul. le 05.09 sur le territ. de chasse au lieu-dit Grand Champ pour l'organisation d'une battue
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 28.08 sur la circul. le 05.09 rue Bois de Sioux à Seilles à l'occasion d'une brocante
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.08 sur la circul. du 26.08 au 17.09 dans diverses voiries pour des remplacements de raccordement d'eau
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.08 sur la circul. du 26.08 pour 15 j. av Belle Mine pour procéder à la pose de câbles
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.08 sur la circul. du 26.08 pour 10 j. rue de Perwez 80 à Andenelle pour des raccordements de gaz
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 24.08 sur la circul. le 29.08 rue de la Résistance à Seilles à l'occasion d'une fête de quartier
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.08 sur la circul. du 07 au 25.09 rue de Thon à Thon pour la réalisation d'une couverture de l'aire de sport
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 20.08 sur la circul. du 20.08 pour 30 j. Sentier de Seilles pour la réalisation d'une canalisation d'égouttage
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.08 sur la circul. le 29.08 dans diverses voiries à Coutisse et Andenelle pour l'organ. d'une course cycliste
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 14.08 sur la circul. les 29 et 30.08 rue A. Renard à Sciaingaux pour procéder à l'entretien des voies
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 19.08 sur la circul. les 29 et 30.08 place Wauters à Seilles à l'occasion d'un brocante
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.08 sur la circul. du 24.08 au 04.09 rue E. Vanderveide à Namèche pour un raiage de la chaussée
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.08 sur la circulation du 24.08 au 11.09 rue de la Faïence pour pose de câbles
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.08 sur la circul. le 22.08 rue des Moulins et de Perwez à Andenelle pour le passage d'une course cycliste
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.08 sur la circul. le 22.08 dans diverse voiries à Andenne et Groynne pour le passage d'une course cycliste
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.08 sur la circul. du 18.08 pour 10 j. ancienne ch. de Ciney 27 pour des raccordements de gaz
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.08 sur la circul. du 10.08 pour 40 j. rue Tienne aux Grives à Scilayn suite à des raccordements aux égouts
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.08 sur la circul. le 23.08 rue Rouvroy à Bonneville pour l'organisation d'un barbecue
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.08 sur la circul. le 15.08 dans diverses voiries pour l'organisation d'une brocante par le B.C. First d'Andenne
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.07 sur la circul. du 07.07 pour 4 j. sur la RN 959 et la RN90 pour des mises à niveau de trapillons de voiries
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.07 sur la circul. du 07.07 pour 10 j. rue Camus 64 pour des raccordements de gaz
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.07 sur la circul. le 09.07 rue des Polonais 24 pour la réparation d'une conduite d'eau

ANDENNE

04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 24.07 sur la circuli. les 08 et 09.08 rue du Bord de l'Eau à Sclayn pour l'organisation d'une brocante
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 30.07 sur la circuli. du 03.08 pour 10 j. rue des Bleuets 6 et rue de Tramaka 13C à Seilles pour des raccordements de gaz
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 29.07 sur la circuli. du 09 au 17.08 place Félix Moïnil à Petit-Warêt à l'occasion de la kermesse
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 24.07 sur la circuli. du 01.08 pour 2 mois quai des Fusillés pour un raccordement de la station d'épuration
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 27.07 sur la circuli. du 28 au 30.07 sur le petit pont de la rue Loyasse à Landenne pour le remplacement de garde-corps
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 27.07 sur la circuli. le 04.08 à l'angle de la rue des Fermes et rue E. Vandervelde à Nameche pour l'abattage d'un arbre
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.07 sur la circuli. les 25 et 26.07 rue de la Limite 684 à Vezin à l'occasion d'un festival rock
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.07 sur la circuli. le 01.08 dans diverses voiries à Andenne à l'occasion du "Tour de la Province de Namur"
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.07 sur la circuli. le 01.08 rue des Moulins et de Haillot à Andenne à l'occasion du "Tour de la Province"
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.07 sur la circuli. le 05.08 rue de Echavées à l'occasion du "Tour de la Province de Namur"
04.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 09.07 sur la circuli. le 01.08 rue de Sclaigneau à Vezin à l'occasion du "Tour de la Province de Namur"
04.09.2009	Diverses mesures prises dans le centre ville du 26.09 au 28.09 à l'occasion des Fêtes de Wallonie
04.09.2009	Règlement complémentaire de circulation: mise à sens unique rue des Coquelicots à Seilles
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.09 sur la circuli. le 13.09 Grand-Place à Sclayn pour l'organisation des Journées du Patrimoine
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.09 sur la circuli. le 16.09 rue de la Campagne pour la pose d'une maison préfabriquée
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.09 sur la circuli. le 14.09 rue de la Campagne pour la pose d'une maison préfabriquée
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.09 sur la circuli. le 08.09 pour 10 j. rue des Martyrs à Seilles pour procéder à un aménagement de sécurité
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.09 sur la circuli. le 08.09 pour 15 j. rue de Loyasse à Landenne pour procéder aux remplac. de garde-corps
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.09 sur la circuli. le 14 au 25.09 rue Hanesse et rue d'Hermey pour des travaux sur les conduites de gaz
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.09 sur la circuli. du 03.09 pour 40 j. dans le quartier des Hautes Communes et Bois Gilliet à Vezin pour la réalis. de ralentisseurs
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.09 sur la circuli. le 07.09 pour 10 j. rue Despreetz 33 et rue des Bleuets pour des raccordements de gaz
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 09.09 sur la circuli. les 13 et 27.09 rue de Montigny à Vezin pour l'organisation de battues
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.09 sur la circuli. du 18 au 20.09 rue de la Trichenne, rue des Cailloux et rue Bruyère à Bonneville à l'occasion de la kermesse
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 11.09 sur la circuli. du 14 au 18.09 rue de Tramaka 185 à Seilles pour des travaux sur le réseau de eaux
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 11.09 sur la circuli. le 12.09 rue de Petit-Warêt à Landenne pour l'organisation des 4 heures de vélo
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 11.09 sur la circuli. du 14.09 pour 20 j. rue de l'île aux Béguines à Seilles pour la pose de câbles
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 11.09 sur la circuli. le 20.09 rue de la Trichenne et rue des Cailloux à Bonneville à l'occasion d'une brocante
24.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.09 sur la circuli. le 20.09 dans diverses voiries suite à la fin d'une procession
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.09 sur la circuli. du 23 au 28.09 rue de Velaine à Landenne pour la réalisation d'une traversée de voirie
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.09 sur la circuli. du 11 au 30.09 rue de la Faïence suite à des travaux de pose de câbles
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.20 sur la circuli. du 22 au 24.09 av. Roi Albert pour des travaux sur le réseau de distribution d'eau
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.09 sur la circuli. les 28 et 29.09 rue A. Renard pour des travaux d'entretien des voies au passage à niveau 83
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 24.09 sur la circuli. du 28.09 au 09.10 rue de Velaine à Landenne suite à des travaux de raiçage
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.09 sur la circuli. du 28.09 au 09.10 av Reine Elisabeth en raison de travaux de pose de câbles
02.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 24.09 sur la circuli. du 28.09 au 09.10 rue de Gramptinne à Thon suite à des travaux de raiçage
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : création d'un emplacement de stationn. rue d'Horseilles (face au n°4 pl. Ch. Martel)
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : création d'un emplacement de stationn. réservé aux handicapés Av. Roi Albert 142
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : création d'un emplacement en zone bleue pour une durée de 30 min. rue Hanesse entre les n°s 2 et 24
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : création d'un emplacement de stationn. réservé aux handicapés et aux motocyclettes rue de la Faïence
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : vitesse maxim. autorisée limitée à 70 km/h rue de Kevret, rue Lion Fontaine et rue Jodion
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : abrogation des zones d'évitement striées 410A rue du Château à Landenne et création d'une nouvelle zone au n°411
30.10.2009	Règlement complémentaire de circuli. : création d'une zone d'évitement striée sur 11m rue de la Justice le long des n°s 10 et 12 à Seilles

ANDENNE

- 30.10.2009 Règlement complémentaire de circuli : accès interdit rue de Wanhériffe à Seilles dans sa portion partant à l'opposé du n° 20 vers le bois
- 30.10.2009 Règlement complémentaire de circuli : création d'un emplacement de stationn. réservé aux handicapés rue de la Résistance le long du n°4 à Seilles
- 30.10.2009 Règlement complémentaire de circuli : création d'un emplacement de stationn. réservé aux handicapés rue d'Atrive 44 à Seilles
- 30.10.2009 Règlement complémentaire de circuli : création d'un emplacement de stationn. réservé aux handicapés rue du Pachis(le long du n°36 de la rue du Vigna)
- 30.10.2009 Règlement complémentaire de circuli : interdiction de circuli. rue des Moissons(depuis la pl. de la Longue Couture à et vers le n°27 de cette même rue)
- 30.10.2009 Règlement complémentaire de circuli. dans les chemins et sentiers de la réserve naturelle de Sciaigneaux à Vezin (circul. réservée aux piétons, cyclistes, cavaliers)
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 29.09 sur la circuli. du 29.09 au 30.10 rues des Sureaux et du Tiemme à Sclayn pour des renouvellements des installations d'eau
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 30.10 sur la circuli. rue des Sarts à Andenelle pour procéder à des poses de conduites de gaz
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 30.09 au 30.10 rue du Village Gris à Seilles pour procéder à la pose de conduites de gaz
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 30.09 au 30.10 ruelle de l'Ecluse à Andenelle pour procéder à la pose de conduites de gaz
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 01.10 sur la circuli. du 01 au 30.10 Impasse du Grand Pré à Vezin afin de procéder à une nouvelle alimentation par la SWDE
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 29.10 sur la circuli. du 05.10 pour 30 j. rue de Lustin et rue Vaudatigle à Bonneville pour procéder à des aménagements de voirie
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 30.10 sur la circuli. dès le 12.10 pour 2 mois rue de Maizeret à Maizeret pour procéder à des aménagements de gaz
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 06.10 sur la circuli. du 06.10 pour 10 j. ouvrables rue Rogier 24 pour procéder à des raccordements de gaz
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 05.10 sur la circuli. le 06.10 rue Defnet pour procéder à une modification sur le réseau d'alimentation
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 09.10 sur la circuli. du 12.10 pour 1 mois rue de Groynne 14G à Groynne pour la construction d'une annexe
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 08.10 sur la circuli. du 12 au 23.10 chaussée de Ciney 69 pour la mise à niveau d'un trapillon
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 13.10 sur la circuli. du 15.10 au 05.11 dans diverses voiries pour procéder à des remplacements de raccordement d'eau
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 12.10 sur la circuli. du 12 au 26.10 rue Pelémont 4 pour procéder à des aménagements d'allée
- 30.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 13.10 sur la circuli. rue du Manoir et rue de Groynne à Groynne afin de procéder à des aménagements de sécurité
- 12.11.2009 Règlement complémentaire de circuli : création d'un emplacement. de stationn. réservé aux handicapés rue de Petit-Warêt 251 à Landenne
- 12.11.2009 Règlement complémentaire de circuli. rue du Ruisseau, rue Cuvelier, rue du Chalet et rue A. Charles
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 23.10 sur la circuli. du 26.10 pour 10 j. rues des Sarts, des Bleuets et des Moissons pour procéder à des raccordements de gaz
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 23.10 sur la circuli. du 27.10 pour 10 j. rue des Martyrs et rue de Monthesal à Seilles pour des raccord. de gaz
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 23.10 sur la circuli. du 28.10 pour 20 j. av. de Chauny, rue A. Denée et rue Libeck pour procéder à la pose de câbles
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 23.10 sur la circuli. du 04.11 au 04.12 rue des Hauts Prés à Seilles pour procéder à une ouverture de voirie
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 23.10 sur la circuli. le 07.11 rue Eugène Malherbe à Coufisse
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 20.10 sur la circuli. du 14 au 28.10 rue de la Gare à Namèche à l'occasion de l'organisation d'une kermesse
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 26.10 sur la circuli. le 28.11 Allée des Cerisiers à Namèche afin d'organiser le passage de Saint Nicolas
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 23.10 sur la circuli. du 26 au 30.11 rue Defnet 37 pour procéder à l'évacuation d'encombrants
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 29.10 sur le stationn. du 02 au 19.11 dans diverses voiries à l'occasion de travaux de pose de câbles
- 12.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 28.10 sur le stationn. du 28.10 pour 3 semaines sur la RN90 à Sclayn à l'occasion de travaux d'aménagements de sécurité
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 19.11 sur la circuli. le 28.11 rue Bois l'Evêque à Namèche à l'occasion d'un marché de Noël
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 20.11 sur la circuli. dès le 20.11 à Thon et Slayn pour permettre la sécurisation des rochers
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 12.11 sur la circuli. du 16.11 pour 4j. ouvrables rue du Commerce 16 pour procéder à des raccordements de gaz
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 03.11 sur la circuli. du 09 au 11.11 av. Roi Albert et av. de Belle Mine pour permettre la pose de conduites de gaz
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 20.11 sur la circuli. le 20.11 rue de Rouvroy à Bonneville pour procéder à la pose d'une maison préfabriquée
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 04.11 sur la circuli. le 11.11 Grand Place à Sclayn à l'occasion des commémorations de l'Armistice
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 10.11 sur la circuli. du 12.11 pour 30j. ouvrables ch. de Ciney pour procéder à la pose de câbles
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 04.11 sur la circuli. du 10 au 14.12 dans diverses voiries à Landenne pour l'organisation du marché de Noël
- 27.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourg. du 04.11 sur la circuli. les 19 et 20.12 rue des Chanoinesses pour l'organisation du marché de Noël

<u>ANDENNE</u>	
27.11.2009	Ratiff. de l'ordonn. du Bourgm. du 09.11 sur la circulo les 24 et 25.11 rue A. Renard à Sclaingneux pour procéder à l'entretien au passage à niveau 83
27.11.2009	Ratiff. de l'ordonn. du Bourgm. du 19.11 sur la circulo. le 23.11 rue du Rivage à Seilles pour procéder au débroussaillage de talus
<u>ANHEE</u>	
04.06.2009	Mesures de circulo. du 10 au 17.06 sur la RN82 pour procéder à des travaux de voirie
22.07.2009	Mesures de stationnement les 08 et 09.08 sur le parking face à l'établissement "l'Oie d'Or" à Denée suite à une concentration de motards
22.07.2009	Mesures de circulo. et de stationn. du 31.07 au 02.08 rue Ribot pour l'organisation d'une brocante
22.07.2009	Mesures de stationnement le 08.08 place Yaxelaire à Bioul à l'occasion d'une cérémonie de mariage
28.08.2009	Mesures de circulation le 20.09 rue du Fond à Wamant suite à l'organisation d'une marche fédérale
15.09.2009	Mesures de circulation le 22.09 à l'angle des rues de Sallet et St Roch à Bioul pour des travaux d'abattage d'arbres
15.09.2009	Mesures de circulation le 27.09 rue du Prairoir 23 jusqu'au 35 de la rue Rouchat à Bioul pour l'organisation d'une brocante
15.09.2009	Mesures de stationn. et de circulo. le 19.09 rue St Roch et rue Wez du Mont à Bioul pour l'organisation de luttes de balle-pelotte
15.09.2009	Mesures de circulation. le 26.09 rue du Petit-Bois et rue St-Stamp pour l'organisation de la Coca Cola Cup
07.10.2009	Mesures de circulo. les 14 .10 et 18.11 sur les chemins comm. à Wamant et Haut-le-Wastia pour l'organisation de battues
07.10.2009	Mesures de stationn. le 17.10 rue du Marteau jusqu'à l'église à Sosoye pour l'organisation d'une cérémonie de mariage
13.10.2009	Mesures de circulation dès le 13.10 pour +- 6 mois rue d'Ermeton 2 à Denée pour des travaux de transformation
13.10.2009	Mesures de stationnement le 24.10 rue de la Libération 31 et 35 pour un déchargement de bois de chauffage
21.10.2009	Mesures de stationnement du 31.10 au 01.11 rue Grande entre les n°s 113 et 117 suite à la fréquentation importante d'un commerce
21.10.2009	Mesures de stationnement les 06, 10 et 17.11 place d'Annevoie, rue de l'Eglise à Annevoie en raison du stationnement d'un car médical
18.11.2009	Mesures de circulo. et de stationn. le 27.11 rue Ribot pour permettre la visite de Saint-Nicolas
18.11.2009	Mesures de circulo. le 20 et le 23.11 chaussée de Namur 149 à Annevoie pour procéder à des travaux de voirie (abattage d'arbres)
09.12.2009	Mesures de circulo. le 25.12 dans diverses voiries à Maredret pour l'organisation des festivités de Noël
15.12.2009	Mesures de stationnement les 21 et 22/12 rue des Maquisards 13 pour procéder au déchargement et installation d'une chaudière
<u>CINEY</u>	
12.11.2009	Mesures de stationn. et de circulo. le 26.12 dans diverses voiries pour l'organisation de la Corrida St Sylvestre
25.11.2009	Mesures de stationn. du 29 au 31.12 rue du Centre et rue du Commerce pour permettre le placement de chalets
25.11.2009	Mesures de stationn. du 17 au 28.12 place Monseu (sur la moitié arrière de la place) pour permettre l'organisation d'un marché de Noël
<u>COUVIN</u>	
27.11.2009	Implantation d'un parking pour personnes à mobilité réduite à hauteur du n°405 de la Résidence Donnay
30.11.2009	Mesures de circulo. dans diverses voiries à Petite Chapelle (traversée du village réglementée à 50 km/h)
30.11.2009	Mesures de circulo. dans diverses voiries à Cul des Sarts (traversée du village réglementée à 50 km/h)
<u>DINANT</u>	
09.07.2009	Mesures de stationnement le 16.07 rue Wiertz 2 pour effectuer un déménagement
09.07.2009	Mesures de stationn. et de circulo. du 17 au 22.07 dans diverses voiries pour l'organisation de festivités à l'occasion du 21 juillet
09.07.2009	Mesures de stationn. et de circulo. les 21 et 22.07 dans diverses voiries pour l'organisation d'un feu d'artifice
23.07.2009	Mesures de circulation les 25 et 26.07 chemin de hallage pour l'organisation de festivités à Anseremme
06.08.2009	Mesures de stationn. et de circulo. le 11.08 rue Monseigneur 18 pour des travaux de raccordement d'eau
06.08.2009	Mesures de circulation et de stationn. du 18 au 25.08 rue de Forbo, rue du Centre et rue du Bassin à Lisogne pour l'organisation d'une kermesse
06.08.2009	Mesures de circulation du 28 au 31.08 rue de Davisseau à Sorinnes pour l'organisation de festivités
20.08.2009	Mesures de circulo. et de stationn. le 22.08 Grand Route de Ciney à Sorinnes pour l'organisation d'une course cycliste
20.08.2009	Mesures de stationn. et de circulation le 30.08 dans diverses voiries pour l'organisation d'une course à pied "Descente de la Lesse"
27.08.2009	Mesures de circulation du 07 au 18.09 rue Saint Jacques pour des travaux de réfection de voirie

DINANT	Mesures d'interdict. du 11 au 13.09 sur le territoire communal de la présence des clubs Heils Angels et/ou Outlaws suite à l'organis. d'une concentration de moto
27.08.2009	Mesures de circulation le 05.09 rue Saint Jacques suite à un déménagement
03.09.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 13.09 ch. des Pélerins et rue de Mahene à Foy-Notre-Dame suite à l'organisation d'une brocante
03.09.2009	Mesures de stationn. et de circul. du 10 au 14.09 dans diverses voiries pour l'organisation d'une concentration de motos
03.09.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 28.09 av. Colonel Cadoux pour effectuer un déménagement
17.09.2009	Mesures de stationn. et de circulat. du 21 au 29.09 rue Richier 17 pour des travaux de rénovation
17.09.2009	Mesures de stationn. et de circulat. le 27.09 dans diverses voiries pour l'organisation d'une manifestation "Les artistes dans la rue"
24.09.2009	Mesures de circul. et de stationn. du 05.10 au 06.11 rue G. Cousof pour procéder à la pose d'une conduite de gaz
01.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 09.10 rue de la Grêle 24 suite à des travaux de rénovation
01.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 15.10 dans diverses voiries pour l'organisation d'une manifestation sportive "Je cours pour la forme"
01.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. du 05 au 09.10 av. Franchet d'Esprey 65 pour effectuer des travaux de toiture
01.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 20.10 rue Adolphe Saxe 4 pour procéder à une ouverture de voirie
15.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 25.10 pl. du Village et rue J. Didion à Sorinnes pour l'organisation d'une brocante
15.10.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 08.11 pl. Cardinal Mercier et av. Colonel Cadoux pour l'organisation de la "Fête de la Saint-Hubert"
15.10.2009	Mesures de circulation du 28.10 au 30.11 rue de Furfooz pour la pose de câbles électriques
22.10.2009	Mesures de circulation et de stationnement le 02.11 avenue Cadoux pour une livraison de meubles
29.10.2009	Mesures de circulation du 09.11 au 09.12 rue aux Roches 10 à Falmignoul pour des travaux de pose de câbles
12.11.2009	Mesures de circul. le 21.11 Montagne-de-la-Croix pour permettre l'organisation d'une course à pied
12.11.2009	Mesures de stationn. et de circul. du 26.11 au 10.12 rue des Perdreaux 27 pour réaliser des travaux en voirie
12.11.2009	Mesures de circul. et de stationn. le 15.11 rue Saint Quentin pour l'organis. de la fête de la Saint Hubert
19.11.2009	Mesures de circul. du 05 au 07.12 au passage à niveau 114, av. Franchet d'Esprey/rue Fétis suite à la fermeture du passage à niveau
19.11.2009	Mesures de stationn. et de circul. du 30.11 au 18.12 Charreau des Capucins pour effectuer des travaux de pose de canalisations
19.11.2009	Mesures de circul. et de stationn. le 21.11 rue des Trois Escabelles 20 et rue des Fossés 12 pour procéder à un déménagement
<u>FLORENNES</u>	
30.09.2009	Mesures de stationnement du 02 au 30.11 sur la place du parking du Foyer culturel pour permettre l'installation d'un conteneur-bureau
07.10.2009	Mesures de stationnement le 12.12 place Verte 7 pour l'organisation d'une journée loterie
14.10.2009	Mesures de circulation le 24.10 Quartier de la Fontaine à Hemptinne pour l'organisation d'une manifestation privée
20.10.2009	Mesures de circulation du 27.10 pour 30 j. rue du Ban à Hanzinne suite à des travaux de voirie
27.10.2009	Mesures de stationn. du 01.11 pour +- 15j ouvrables rue Ruisseau des Forges entre les n°s 22 et 28 pour réaliser des travaux à une habitation
03.11.2009	Mesures de circul. et de stationn. le 18 et le 25.11 rue de la Collégiale et rue St Gangulphe pour procéder à la réparation de vitraux à la Collégiale
<u>GEDINNE</u>	
04.08.2009	Mesures de circul. et de stationn. du 07 au 09.08 dans diverses voiries pour l'organisation de soirées en plein air
04.08.2009	Mesures de circulation du 07 au 09.08 rue de Dinant pour l'organisation de soirées en plein air
04.08.2009	Mesures de circulation le 09.08 rue Léon Mathieu à Rienne pour l'organisation d'une brocante
04.08.2009	Mesures de circulation le 08.08 rue de la Centenaire à Wiltierzie pour l'organisation d'un baptême
11.08.2009	Mesures de circulation le 15.08 rue E. Montreuil et rue G. Lepropre à Rienne pour l'organisation de festivités
11.08.2009	Mesures de circulation du 14 au 16.08 rue Grande à Vencimont pour l'organisation d'une soirée plein air
11.08.2009	Mesures de circulation du 11.08 jusque fin des travaux rue Tienne de Lune à Bourseigne-Neuve pour des travaux de remplacement de câbles
18.08.2009	Mesures de circulation du 21 au 24.08 rue de Felenne à Bourseigne-Neuve pour l'organisation du festival "RockSeigne"

GEDINNE

18.08.2009	Mesures de circulation les 23 et 24.08 rue du Charreau 8 à Houdremont pour l'organisation de la kermesse
25.08.2009	Mesures de circul. et de stationn. les 29 et 30.08 sur le circuit de Gedinne pour l'organisation de courses de motos
25.08.2009	Mesures de stationnement du 30.08 au 05.09 rue de Charleville n°s 3 et 5 pour effectuer des travaux chez Dexia
01.09.2009	Mesures de circulation du 05 au 17.09 pour des travaux d'entretien au passage à niveau n°1
01.09.2009	Mesures de circulation les 04, 22 et 29.09 sur le réseau Ravel reliant Gedinne Gare à Gedinne pour effectuer des séances de tir
01.09.2009	Mesures de circul. le 04.10, les 01 et 29.11 et les 13 et 27.12 sur divers chemins forestiers à Louette st Denis pour l'organisation de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. le 04 et 18.10, les 25 et 29.11 et le 27.12 sur divers chemins forestiers à Louette st Pierre pour l'organisation de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 10 et 31.10, le 21.11 et les 05 et 26.12 sur divers chemins forestiers à Houdremont pour l'organisation de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. le 05 et 23.10, les 14 et 15.11 et les 04 et 28.12 dans divers chemins forestiers à Louette st Denis pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 11 et 31.10, le 15.11 et les 12 et 27.12 dans divers chemins forestiers à Gedinne pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 10 et 24.10, 14 et 28.11 et le 19.12 sur les chemins forestiers n°s 1 et 37 à Malvoisin pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 11, 12 et 31.10, le 22.11 et les 11, 19 et 29.12 dans divers chemins forestiers à Malvoisin pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 11 et 20.10, les 07, 15 et 29.11 et les 05, 20 et 29.12 dans divers chemins forestiers à Malvoisin pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. le 10.10, les 07 et 08.11 et les 05 et 27.12 dans divers chemins forestiers à Patignies et Malvoisin pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. le 04.10, 01 et 22.11 et 13.12 dans divers chemins forestiers à Malvoisin pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03, 10, 24 et 25.10, 14 et 28.11 et les 15 et 16.12 dans divers chemins forestiers à Houdremont pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03, 10, 24 et 25.10, 14 et 28.11 et les 15 et 16.12 dans divers chemins forestiers à Houdremont pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 01, 17 et 18.10, 07 et 28.11 et les 12 et 29.12 dans divers chemins forestiers à Sart-Custinne pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03, 04, 30 et 31.10, 20 et 21.11 et les 12 et 13.12 dans divers chemins forestiers à Bourseigne-Neuve pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03 et 18.10, 08 et 28.11 et 19 et 28.12 dans divers chemins forestiers à Bourseigne-Neuve pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03, 04, 30 et 31.10, 20 et 21.11 et les 12 et 13.12 dans divers chemins forestiers à Bourseigne-Neuve pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 04 et 24.10, 13.11 et 04 et 27.12 dans divers chemins forestiers à Willerzie pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03, 16 et 31.10, 21.11 et 10 et 23.12 dans divers chemins forestiers à Willerzie pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 03, 04, 30 et 31.10, 20 et 21.11 et 12 et 13.12 dans divers chemins forestiers à Bourseigne-Neuve pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 11 et 20.10, 07, 15 et 29.11 et les 05, 20 et 29.12 dans divers chemins communaux à Rienne pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 07 et 21.10, 11 et 25.11, 09 et 30.12 dans divers chemins forestiers à Louette st Pierre pour l'organ. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 05 et 19.11 et 03 et 22.12 dans divers chemins forestiers à Louette st Pierre pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 21 et 22.10, 11, 24 et 25.11 et les 10, 16, 22 et 28.12 dans divers chemins forestiers à Louette st Pierre pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 21 et 22.10, 11, 24 et 25.11, 10, 16, 22 et 28.12 dans divers chemins forestiers à Rienne pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 04 et 25.10, 11 et 29.11 et 13 et 30.12 dans divers chemins forestiers à Willerzie pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 04 et 25.10, 11 et 29.11, 13 et 30.12 dans divers chemins forestiers à Willerzie pour l'org. de chasses
01.09.2009	Mesures de circul. les 20.10, 10.11, 08 et 29.12 dans divers chemins forestiers à Rienne pour l'org. de chasses
03.09.2009	Mesures de circul. les 01, 02, 28 et 29.10, 25.11 et le 16.12 dans divers chemins forestiers à Houdremont pour l'org. de chasses
08.09.2009	Mesures de circulation le 13.09 rue "Vieux Chemin de Gedinne" à Louette-St-Pierre pour l'organisation d'une brocante
08.09.2009	Mesures de circul. et de stationn. du 09 au 16.09 dans diverses voiries pour l'organisation de la kermesse
15.09.2009	Mesures de circulation le 20.09 rue de l'Eglise à Malvoisin pour l'organisation de la kermesse
15.09.2009	Mesures de circulation du 21.09 jusque fin des travaux rue Raymond Gridlet pour des travaux de revêtement
15.09.2009	Mesures de circulation du 21.09 au 30.10 rue des Sorets et Malcampée à Louette-St-Denis pour des travaux de poses de cables
22.09.2009	Mesures de circulation du 23 au 30.09 rue de Malvoisin à Patignies pour l'organisation de la kermesse
22.09.2009	Mesures de circulation du 23.09 au 23.11 rues de Courby, G. Lepropre de Boiron à Willerzie pour des travaux de pose de cables
22.09.2009	Mesures de circulation du 28.09 jusque fin des travaux rue de la Semois et rue des Mazys pour des travaux de pose de conduite d'eau

GEDINNE

29.09.2009 Mesures de circulation du 02 au 05.10 rue de la Centenaire et rue de l'Étang à Willerzie pour l'organisation d'une fête
06.10.2009 Mesures de circulation du 12.10 jusque fin des travaux rue de Lafroceau pour des travaux de pose de câbles
20.10.2009 Mesures de circulation du 23 au 26.10 rue E. Montreuil et rue Gilbert Lepropre à Rienne pour l'organisation de la kermesse et de la Corrida
27.10.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 28.10 au 04.11 dans diverses voiries pour l'organisation de la kermesse
24.11.2009 Mesures de circuli. le 30.11 rue de Vencimont à Sart-Custinne suite à des travaux de pose de fibres optiques

HAMOIS

26.05.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 26.05 sur la place du presbytère à Natoye pour l'organisation de la Fête des Voisins
26.05.2009 Mesures de circulation sur la RN 97 de Ciney vers Hamois suite à des travaux de réfection
26.05.2009 Mesures de circulation sur la RN 97 de Hamois vers Ciney suite à des travaux de réfection
26.05.2009 Mesures de circulation le 31.05 rue Sur le Mont à Emptinne pour l'organisation d'une marche Adepts
02.06.2009 Mesures de circulation le 09.06 jusque fin des travaux rue de Maibes 6 à Schalfin en raison de travaux de voiries
12.06.2009 Mesures de circulation le 21.06 rue Tige de Buresse à Hamois pour l'organisation d'une ballade gourmande
12.06.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 10 au 13.07 rue de Hubinne à Hamois pour l'organisation d'un bal en plein air
12.06.2009 Instauration du statut de "rue réservée aux jeux" du 01.07 au 31.08 rue de l'Etoile à Emptinne
12.06.2009 Mesures en vue d'assurer la tranquillité publique et la sécurité de la circulat. rue de la vallée du Bocq 5 à Scy le 17.06 suite à des travaux
15.06.2009 Mesures de circulat. du 15.06 au carrefour entre la ch. de Liège et la rue d'Achet à Hamois suite à la pose d'une conduite d'eau
15.06.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 23.08 dans diverses voiries à Emptinne pour l'organisation d'une course cycliste pour dames
15.06.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 23.08 dans diverses voiries à Emptinne pour l'organisation d'une course cycliste garçons
17.06.2009 Mesures de circulation le 20.06 jusque fin des travaux rue de la Creugette 2 à Achet en raison de travaux (pose d'un conteneur)
22.06.2009 Mesures de circulation du 23.06 jusque fin des travaux rue de la Creugette à Achet pour la pose d'une conduite d'eau
23.06.2009 Mesures de circulat. du 01.07 jusque fin des travaux (+/-1mois) sur la N4 (pont de Maibelle) à Hamois pour le remplacement de gardes-corps
23.06.2009 Mesures de circuli. du 01.07 jusque fin des travaux (+/-1mois) sur la N4 (pont de la Belle Maison) pour le remplacement de gardes-corps
25.06.2009 Mesures de circuli. le 30.06 jusque fin des travaux rue des Maibes 14 à Schalfin suite à des travaux de voirie
27.06.2009 Mesures de circulat. du 10.08 jusque fin des travaux ch. de Namur suite à des travaux de peinture au niveau des barrières de sécurité
29.06.2009 Mesures de circulation le 07.07 jusque fin des travaux ch. de Liège 94c en raison de travaux de voirie
29.06.2009 Mesures de circulation le 06.07 jusque fin des travaux rue des Prés 12a à Schalfin en raison de travaux de voirie
07.07.2009 Mesures de circulation du 10 au 13.07 ch. de Namur pour l'organisation de la kermesse
08.07.2009 Mesures de circulation du 17.08 jusque fin des travaux rue de Maibes à Schalfin pour des travaux de pose de câbles
08.07.2009 Mesures de circulation le 07.08 rue de Wachenne 1a à Schalfin en raison de travaux de voirie
08.07.2009 Mesures de circulation le 07.08 rue de Wachenne 2 à Schalfin en raison de travaux de voirie
15.07.2009 Mesures de stationn. le 25.07 rue de Francesse à Natoye en raison d'une manifestation
16.07.2009 Mesures de circuli. le 09.08 dans diverses voiries à Emptinne pour permettre l'organisation d'une brocante
28.07.2009 Mesures de circuli. le 23.08 rue d'Achet pour l'organisation d'un concours hippique
18.08.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 24 au 26.08 rue de Hubinne pour faciliter le stationnement d'un transport exceptionnel
26.08.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 31.08 jusque fin des travaux rue de Monin à Achet pour la réalisation de travaux de voirie
31.08.2009 Mesures de circuli. le 06.09 rue des Beusses pour l'organisation d'une fête de quartier
31.08.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 06.09 dans diverses voiries à Emptinne pour l'organisation de courses cyclistes
31.08.2009 Mesures de circuli. les 05 et 06.09 RN97 et ch. de Marche à Emptinne pour l'organisation du salon du jardin au château de Fontaine à Hamois
01.09.2009 Mesures de circuli. le 20.09 rue de l'Avenir et rue des Fauvettes à Natoye pour l'organisation d'une randonnée VTT
04.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 04 au 06.09 rue de Hubinne pour l'organisation d'une concentration de véhicules anciens
10.09.2009 Mesures de circuli. et de stationn le 19.09 rue Notre-Dame et sur la place du presbytère pour l'organisation d'un barbecue

HAMOIS

Mesures de circuli. du 21.09 jusque fin des travaux (environ 1 mois) rue de la Tourlouette à Achet suite à des travaux de voirie
Mesures de circuli. le 27.09 rue de la Creugette à Achet pour l'organisation de la fête du jardin
Mesures de circuli. du 02 au 05.10 rue de Champion à Schalfin pour l'organisation de la kermesse annuelle
Mesures de circuli. du 12.10 jusque fin des travaux (+/- le 17.10) rue de Cheumont en raison de travaux à un immeuble
Mesures de circuli. du 19.10 jusque fin des travaux rue de Cheumont en raison de travaux à un immeuble
Mesures de circuli. les 11 et 12.10 rue Saint Pierre pour l'organisation de la kermesse annuelle
Mesures de circuli. du 02.10 jusque fin des travaux rue de Miécrot suite à des travaux de pose de câbles
Mesures de circuli. du 02.10 jusque fin des travaux rue du Coria à Achet suite à des travaux de pose de câbles
Mesures de circuli. et de stationn. du 24 au 26.10 rue d'Achet et sur une partie de la rue de Scoville à Achet pour l'organisation de la kermesse
Mesures de circuli. les 27 et 28.10 ch. de Liège 94c suite à des travaux de raccordement électrique
Mesures de circuli. du 26.10 jusque fin des travaux RN946 à hauteur de la BK 4.1 en raison de travaux de curage de fossés et pose de tuyaux
Mesures de circuli. le 09.11 jusque fin des travaux rue du Monument à Shalfin en raison de travaux de voirie

HASTIERE

Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 24.06 sur la circuli. et le stationn. rue de France à Hermeton-sur-Meuse pour l'organisation d'une brocante
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 01.07 sur la circuli. le 15.08 entre le pont et la rue des Vignes à Waulsort pour l'organisation d'une messe
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06 sur la circuli. et le stationn. le 05.07 rue M. Lespaigne à Hastière-Lavaux pour l'organisation d'une brocante
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.06 sur la circuli. le 27.06 rue M. Lespaigne à Hastière-Lavaux pour l'organ. de la "Journée des Enfants"
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.09 sur la circuli. et le stationn. du 10 au 13.09 rue Larifosse pour l'organ. d'une exposition
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 01.09 sur le stationn. le 07.09 rue Sergent Collard 138 à Waulsort pour des travaux de raccordement et de voirie
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.08 sur le stationn. dès le 31.08 rue du Réservoir à Heer pour des travaux de raccordement
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.08 sur le stationn. rue du Pont Simon à Agimont pour des travaux de raccordement
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 15.07 sur le stationn. Route d'Anthée à Hastière-Lavaux pour l'organisation d'un rallye

HASTIERE

Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 15.07 sur le stationn. à l'entrée de la Plaine Récréer suite à des activités foraines
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 15.07 sur le stationn. Vallée de Han 62 à Heer pour des travaux de réparation d'une fuite
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 20.07 sur le stationn. et la circuli. les 21 et 22.07 entre le pont du Feron et l'av. G. Stinglhamber à Hastière-Lavaux pour festivités
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.08 sur la circuli. et le stationn. les 11 et 12.08 rue M. Lespaigne à Hastière-Lavaux pour des travaux d'aménagement
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 21.08 sur le stationn. et la circuli. dès le 22.08 place Binet à Hastière-Lavaux suite à des travaux
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 18.08 sur le stationn. et la circuli. du 20 au 24.08 dans diverses voiries à Hermeton-sur-Meuse suite à une kermesse
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 20.08 sur la circuli. le 22.08 sur la route reliant Maurenne à Hastière-Lavaux à la région de Dinant-Philippeville pour tests de voitures
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 14.08 sur la circuli. et le stationn. les 15 et 16.08 rue M. Lespaigne à Hastière-Lavaux suite à des festivités
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 05.08 sur la circuli. et le stationn. dès le 17.08 rue M. Lespaigne à Hastière-Lavaux pour des travaux d'aménagement
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 05.08 sur la circuli. et le stationn. sous le pont à Heer-Agimont pour l'organisation d'une brocante
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.09 sur la circuli. et le stationn. le 11.09 rue M. Lespaigne à Hastière-Lavaux suite à des travaux de raclage
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 05.10 sur le stationn. dès le 07.10 rue du Pré Saint Géry à Hastière-Lavaux suite à des travaux réalisés par l'INASEP
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 05.10 sur le stationn. le 25.09 rue Larifosse à Hastière-Lavaux suite à des travaux réalisés par l'INASEP
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 28.09 sur le stationn. rue F. Champot à Hastière-Lavaux pour l'organisation d'une cérémonie de mariage
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 28.09 sur la circuli. dès le 29.09 du 16 rue de Philippeville à Heer-Agimont jusqu'au passage à niveau pour des travaux de voirie
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 30.09 sur la circuli. et le stationn. rue de Noizay et rue S. Collard à Waulsort pour l'organisation d'une fête
Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 30.09 sur le stationn. rue de l'Eglise 114 à Waulsort suite à un déménagement

HASTIERE

22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.09 sur le stationn. dès le 23.09 rue de Biesme à Agimont suite à des travaux réalisés par l'INASEP
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 18.09 sur la circul. et le stationn. le 20.09 dans diverses voiries à Agimont pour l'organisation d'une brocante
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 18.09 sur le stationn. et la circul. le 20.09 rue de la Libération et rue de Dinant pour une compétition de "Caisses à Savon"
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 29.09 sur la circul. et le stationn. les 10 et 11.10 rue de Vodelée à Agimont suite à une compétition de paintball
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.10 sur le stationn. les 07 et 08.10 rue des Gaux et sur le parking de l'école communale pour la livraison d'un module
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 18.09 sur le stationn. le 19.09 Plaine Récréar à Hastière-Lavaux pour l'organisation d'une cérémonie de mariage
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.09 sur le stationn. le 20.09 route de Blaimont à Hastière-par-delà pour l'organisation d'un rallye touristique
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.09 sur la circul. le 04.10 sur la RN 96 à Hastière-Lavaux pour la journée "Découverte Entreprise"
22.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 23.10 sur la circul. dès le 24.09 rue des Ecoles à Blaimont suite à des travaux d'épouttage
29.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.10 sur la circul. le 11.10 rue Del'Dorée à Agimont pour l'organisation d'un week-end Télévie
29.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 13.10 sur la circul. et le stationn. le 18.10 rue des Douaniers et rue du Hierdeaux à Heer suite à une brocante
29.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 14.10 sur la circul. et le stationn. le 18.10 rue de la Libération et ruelle des Biaux à Hermeton-sur-Meuse pour la fête de la Sain-Hubert
29.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.10 sur la circul. et le stationn. le 11.11 rue du Manoir à Agimont pour l'organisation d'un jogging
29.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 20.10 sur le stationn. le 23.10 rue F. Champ et rue Larifosse à Hastière-Lavaux en raison de la fête des grands-parents
29.10.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 20.10 sur le stationn. le 25.10 sur la piste de roller sise rue Moussia à Hastière-par-delà
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.10 sur le stationn. le 27.10 rue de la Libération 9 à Hermeton pour procéder à des travaux de suppression d'un raccordement
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.10 sur le stationn. et la circul. le 27.10 rue de la Libération 20 à Hermeton suite à des travaux de réfection
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 22.10 sur la réservation de l'emplacement de l'arrêt de bus rue des Gaux 81 à Hastière-par-delà
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.10 sur la circul. et le stationn. le 27.10 place E. Binet 7 à Hastière-Lavaux pour procéder à un déménagement
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 29.10 sur le stationn. du 30.10 au 02.11 rue Larifosse 2-5 à Hastière-Lavaux pour procéder à des travaux
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.11 sur le stationn. le 05.11 rue Larifosse 2-5 à Hastière-Lavaux pour procéder à des travaux
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.11 sur la circul. du 12 au 24.11 Grand Trône, allée des Merles à Hastière-Lavaux suite à des travaux d'abattage d'arbres
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.11 sur le stationn. dès le 16.11 rue d'Onhaye à Waulsort suite à des travaux de réparation d'une fuite
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.11 sur la circul. et le stationn. le 19.11 rue Sergent Collard à Waulsort suite à des travaux de raccordement à l'épouttage
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.11 sur le stationn. le 16.11 Place Communale 126 à Heer suite à des travaux de suppression d'un raccordement
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.11 sur la circul. le 21.11 rue Demazy à Hastière-Lavaux pour procéder à un déménagement
03.12.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.11 sur le stationn. les 21 et 28.11 av. G Stinglhamber 6 à Hastière-Lavaux en vue d'organiser une campagne de vaccination

HAVELANGE

17.06.2009	Mesures de circul. du 17.06 au 03.07 sur la N63 dans les deux sens à Mean suite à des travaux de voirie
23.06.2009	Mesures de circul. et de stationn. le 08.07 rue de la Station entre les n°s 141 et 147 pour le placement de "Banktainers"
23.06.2009	Mesures de circul. le 05.07 rue de Hietinne pour l'organisation de son traditionnel chapitre
23.06.2009	Mesures de circul. du 26.06 jusqu'au 03.07 rue Albert Billy à Porcheresse suite à des travaux de voirie
24.06.2009	Mesures de circul. les 27 et 28.06 rue Valentin Hougardy pour l'organisation de la kermesse
07.07.2009	Mesures de circul. le 12.07 dans diverses voiries à Miécret pour l'organisation de "La fête au village"
18.07.2009	Mesures de circul. le 23.08 rue du Château à Barvaux/Cdz pour l'organisation d'un concours d'attelages
28.07.2009	Mesures de circul. les 01 et 02.08 rue des Commounettes pour l'organisation d'une concentration de motos
13.08.2009	Mesures de circul. le 22.08 rue du Gros-Chêne pour l'organisation d'un barbecue de quartier
14.08.2009	Mesures de circul. du 24.08 jusqu'au 04.09 dans diverses voiries pour des travaux de racleage et pose de tarmac
19.08.2009	Mesures de circul. du 21 au 23.08 Sur Hodeumont à Méan pour l'organisation d'un festival
26.08.2009	Mesures de circul. du 27.08 au 10.09 rue de Bouillon suite à la demande d'un privé
02.09.2009	Mesures de stationn. et de circul. le 16.09 rue de la Station pour l'organisation d'une course cycliste
02.09.2009	Mesures de circul. le 20.09 dans diverses voiries à Maffe pour l'organisation de "La Fête du Fromage"
03.09.2009	Mesures de circul. du 05.10 jusque fin des travaux (20 j. ouvrables) rue Trou Perdu à Miécret pour effectuer des travaux de télécommunication

HAVELANGE

03.09.2009 Mesures de circuli. du 16 au 23.09 rue Eugène Joseph Eloy à Jenefte-en-Condroy pour l'organisation de la kermesse
03.09.2009 Mesures de circuli. dans le courant du mois de septembre rue des Sacrements à Méan pour des travaux de pose de câbles
03.09.2009 Mesures de circuli. dans le courant du mois d'octobre Chemin de la Bruyère à Miécrot suite à des travaux de raccordement électrique
08.09.2009 Mesures de circuli. le 18.09 rue A. Billy à Porcheresse/Cdz pour des travaux de pose de maison
08.09.2009 Mesures de circuli. du 10 au 25.09 rue de Bouillon pour exécuter des travaux d'élagages
10.09.2009 Mesures de circuli. le 03.10 rue A. Billy, rue du Harleux et route de Rémonot pour l'organisation d'une course cycliste
07.10.2009 Mesures de circuli. du 09 au 13.10 rue Renaissance et rue J-B Franquinet à Miécrot pour l'organisation de la kermesse
Pas de date Mesures de circuli. les 08 et 09.10 rue de la Bruyère et sur une partie de la rue Trou Perdu à Miécrot pour des travaux de voirie
07.10.2009 Mesures de circuli. le 11.10 rue de la Malle Poste pour l'organisation d'une fête privée
13.10.2009 Mesures de circuli. le 07.11 sur la route allant du village de Ossogne vers Tahier pour l'organisation d'un rallye automobile
13.10.2009 Mesures de circuli. le 17.10 sur le Ravel, tronçon compris entre la rue de la Station et la limite de la commune de Clavier pour l'organ. d'une chasse

HOUYEI

03.12.2009 Mesures de circuli. et de stationn. du 23 au 28.12 dans diverses voiries à Celles suite à la commémoration du 65ème anniversaire de la bataille des Ardennes

JEMEPPE-SUR-SAMBRE

18.05.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 30.05 rue du Chapitre et rue de l'Ecole à Moustiers/S pour la journée "Le Paradis des enfants"
18.05.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 06.06 rue St Martin pour l'organisation d'une brocante
18.05.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 14.06 rue de la Glacière à Moustier s/S pour l'organisation d'une brocante
18.05.2009 Mesures de circuli. et de stationn. le 20.06 rue du Laid Pas et Place de Laid Pas à Spy pour l'organisation d'une brocante
18.05.2009 Mesures de circuli. le 05.07 rue Van Cutsem à l'occasion du barbecue organisé par le C.P.A.S.
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 11.05 jusque fin des travaux route d'Eghezée suite à des travaux de terrassements
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 25.05 jusque fin des travaux avenue des Roses pour des travaux de réfection de voirie
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. du 20 au 22.05 place Communale pour l'organisation d'un déménagement
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et le stationn. le 17.05 rue Jean Martin et Place de St Martin pour l'organisation d'un rallye équestre
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. les 25 et 26.05 dans diverses voiries suite à des travaux d'entretien du passage à niveau n°12, route de Ham
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 18.05 jusque fin des travaux rue de Longwez à Mormimont pour des travaux de pose de collecteurs d'eaux usées
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. le 19.05 rue François Hittélet 31 suite au stationnement d'un camion "béton pompe"
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 19.05 jusque fin des travaux sur la RN90, de part et d'autre de la BK53 pour la pose de collecteurs
25.05.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. les 25 et 26.05 dans diverses voiries suite à des travaux d'entretien du passage à niveau n°9, route d'Onoz
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 27.05 jusque fin des travaux route de Ham pour des travaux de remplacement de conduites
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 26.05 jusque fin des travaux rue des Campagnes à Spy suite à un dépôt de matériaux
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 01.06 au 06.07 dans le chemin reliant la rue Alnoir à l'av. des Cerisiers suite à des travaux
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 03.06 jusque fin des travaux rue de la Centrale à Mormimont pour des travaux de réfection de voirie
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 26.05 rue de Namur à Spy dans le cadre de la fête des voisins
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 26.05 rue des Résidences à Moustier s/S dans le cadre de la fête des voisins
08.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 26.05 rue J. Wauters à Ham s/S pour la journée "Le Paradis des Enfants"
22.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. du 09.06 jusque fin des travaux rue Bodrémont pour des travaux de raccordement au gaz
22.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 08.06 jusque fin des travaux rue Thibaut pour la réalisation de sondage
22.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 08.06 jusque fin des travaux ruelle de la Queutrale pour la réalisation de sondage
22.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. les 08 et 09.06 rue Haut Cortil 26 suite au dépôt de matériaux devant l'immeuble
22.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 15.06 jusque fin des travaux rue du Brûlé 13 suite à un raccordement d'eau
22.06.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 01.07 jusque fin des travaux rue du Corbeau 12 pour un raccordement d'eau

JEMEPPE-SUR-SAMBRE

22.06.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 24.06 jusque fin des travaux rue Albert 1A à Hams/S pour un raccordement d'eau
22.06.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 12.06 jusque fin des travaux rue Bas Comognes 10 pour un raccordement d'eau
22.06.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 19.06 jusque fin des travaux rue du Laid Pas à Spy pour un raccordement d'eau
22.06.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 05.06 jusque fin des travaux rue de Fayt 46 bis pour un raccordement d'eau
22.06.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et le stationn. le 28.06 rue des Bouleaux pour l'organisation d'une brocante
22.06.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et le stationn. le 05.06 rue de la Vieille Sambre à Mornimont à l'occasion de la fête de la pêche
29.06.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 09.08 rue de la Glacière à Moustier s/S pour l'organisation d'une brocante
29.06.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 15.08 rue de Jemeppe à Mornimont pour l'organisation d'une course cycliste
29.06.2009	Mesures de circuli. Le 02.08 rue du Pajot à Spy à l'occasion de la journée de la Grotte
29.06.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 26.07 rues du Pajot, du Manant et de Goyet à Spy à l'occasion d'une brocante
13.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 24.06 jusque fin des travaux rue Isidore Derese à Mornimont pour la pose de cables électriques
13.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 06.07 rue Isidore Derese à Mornimont suite à des travaux de branchement de télédistribution
13.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 26.06 jusque fin des travaux rue de Fosses à Ham s/S pour un raccordement d'eau
13.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 25.06 jusque fin des travaux route d'Eghezée 48 pour des travaux de branchement de télédistribution
13.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 26.06 jusque fin des travaux rue des Golettes à Spy suite à un effondrement de la voirie
13.07.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 06.07 jusque fin des travaux rues d'Ordin, de Jemeppe et rue du Bois suite à des travaux de terrassement
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. dès le 10.08 rue Alnoir pour la construction d'un nouveau lotissement
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 11.08 jusque fin des travaux rue Haute à Spy pour des travaux de réparation d'une conduite d'eau
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 11.08 jusque fin des travaux rue des Quatre Vents suite à des travaux d'extension du parc à conteneurs
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 26.08 jusque fin des travaux route de Saussin pour des travaux de raccordement au gaz
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 24.08 jusque fin des travaux rue Chaumont à Ham s/S pour des travaux de racleage et pose de tarmac
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 24.08 jusque fin des travaux rue Isidore Derese à Mornimont pour un raccordement d'eau
31.08.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 26.08 jusque fin des travaux rue Boulanger Duhayon pour des travaux de raccordement au gaz et électricité
31.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 06.09 dans diverses voiries à Onoz pour l'organisation d'une brocante
31.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 06 au 08.09 Place d'Onoz pour l'organisation d'une brocante
31.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 13.09 rue Isidore Derese à Mornimont pour l'organisation d'une brocante
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. le 05.09 rue des Résidences 31 à 35 à Moustier s/S à l'occasion d'un barbecue
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 30.08 rue du Casino et rue de Mielmont à Mielmont pour une journée portes ouvertes
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 15.09 jusque fin des travaux rue Fonds des Cuves pour procéder à des travaux d'égouttage
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. du 01.09 jusque fin des travaux rue de Mazy à hauteur du viaduc d'Onoz pour procéder à des travaux de réparation
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et le stationn. le 30.08 rue des Deux Puissances pour permettre l'organisation d'une brocante
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et le stationn. les 29 et 30.08 rue des Campagnes à Spy pour l'organisation d'un barbecue
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 01.09 rue de Temploux et de Floreffe à Spy pour la pose d'une armoire pour la télérelève des échanges d'eau
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. le 04.09 rue de la Taille 40 pour permettre l'eménagement de l'immeuble
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et de stationn. le 30.08 rue de la Glacière 34 à Moustier s/S suite à un déménagement
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 31.08 jusque fin des travaux av. des Cerisiers 57 pour procéder à un raccordement d'eau
14.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 01.09 rue des Résistants à Ham s/S pour procéder à un raccordement d'eau
21.09.2009	Mesures de circuli. le 04.10 rue de Floreffe à Spy pour l'organisation des "Crêtes de l'Homme de Spy"
21.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. et le stationn. le 20.09 dans diverses voiries à Saint Martin pour l'organisation d'une brocante
21.09.2009	Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circuli. le 18.09 av. des Acacias à l'occasion d'une reconstitution

JEMEPPE-SUR-SAMBRE

- 21.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. les 12 et 13.09 rue des Haies pour l'organisation d'un concours équestre à la ferme de Froidmont
- 21.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. du 15.09 jusque fin des travaux rue des Nobles 11 à Moustier s/S pour procéder au démontage d'un mur
- 21.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. et de stationn. rue de la Poste 1A, pour procéder à des travaux de raccordement TV
- 05.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. dès le 21.09 rue de la Centrale à Mornimont pour procéder à des travaux de réfection d'un mur
- 05.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. et le stationn. le 27.09 dans diverses voiries à Moustier s/S pour l'organisation d'une brocante
- 05.10.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. et le stationn le 27.09 dans diverses voiries à l'occasion d'une course cycliste
- 06.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. et le stationn. le 18.10 dans diverses voiries à Balatre, Saint-Martin et Onoz pour l'organis. d'un rallye
- 06.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. et le stationn. le 19.10 rue Haut Cortil 14/6 pour procéder à un déménagement
- 06.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. le 19.10 Place communale 2 pour procéder à la rénovation d'un bâtiment (déversement de béton)
- 06.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. dès la 14.10 rue Bas Wérichet pour procéder au placement d'un collecteur d'égout
- 06.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. dès le 13.10 rue Bas Wérichet et rue Van Cutsem pour la réalisation de sondages
- 06.11.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. dès le 05.10 rue de la Gare 131 à Ham s/S pour procéder à des travaux de réfection d'une toiture
- 06.11.2009 Ratif. De l'ordonn. du Bourgm. sur la circui. dès le 12.10 rue Trieu des Cannes pour procéder à des travaux de raccordement d'égout
- 24.11.2009 Mesures de circui. le 14.02.2010 rue de Rhisnes, rue Royale, rue Gloriette et rue des Grolaux à Emînes pour l'organisation du Carnaval
- OHEY
- 01.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.06 sur la circui. et le stationn. les 20 et 21.06 rue de Tahier à Havelange à l'occasion des journées "fermes ouvertes"
- 01.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 16.06 sur la circui. et le stationn. les 20 et 21.06 rue St Martin à Jallet à l'occasion des journées "fermes ouvertes"
- 01.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 09.09 sur la circui. et le stationn. dès le 09.06 rue du Tige à Jallet suite à des travaux
- 01.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 06.06 sur la circui. et le stationn. le 27.06 dans diverses voiries à Haillot à l'occasion d'un bal en plein air
- 01.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 04.06 sur la circui. et le stationn. le 06.06 ch. du Tige à Evelette à l'occasion de la fête de l'école
- 01.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.05 sur la circui. et le stationn. dans diverses voiries à l'occasion de la fête culturelle
- 27.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 10.07 sur la circui. et le stationn. le 11.07 Tige du Chenu à Haillot à l'occasion d'un barbecue
- 27.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.07 sur la circui. et le stationn. les 11 et 12.07 Tige du Chenu à Haillot à l'occasion d'un barbecue
- 27.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 03.07 sur la circui. et le stationn. les 11 et 12.07 rue St Martin et rue de Hodoumont à Jallet à l'occasion d'un bal
- 27.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 26.06 sur la circui. et le stationn. dès le 14.07 rue de Hodoumont à Jallet pour le montage d'un immeuble préfabriqué
- 27.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.06 sur la circui. et le stationn. dès le 25.06 rue Bois d'Ohey suite à des problèmes de voiries
- 27.07.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.06 sur la circui. et le stationn. dès le 26.06 dans diverses voiries à Haillot suite à des travaux
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 25.06 sur la circui. et le stationn. le 27.06 dans diverses voiries à Haillot à l'occasion d'un bal en plein air
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.07 sur la circui. et le stationn. le 19.07 rue Bois d'Ohey à Ohey à l'occasion d'un tournoi de pétanque
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.09 sur la circui. et le stationn. le 16.09 rue de Gesves à l'occasion de travaux de voirie
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 17.07 sur la circui. et le stationn. le 02.08 route de la Chapelle à l'occasion de festivités
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 28.07 sur la circui. et le stationn. les 01 et 02.08 rue du Bâty à Evelette pour l'organisation d'un bal
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 04.08 sur la circui. et le stationn. le 09.08 dans diverses voiries à l'occasion d'une brocante
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 12.08 sur la circui. et le stationn. les 15 et 16.08 Chemin du Charron à Libois à l'occasion de la fête du 15 août
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 18.08 sur la circui. et le stationn. le 30.08 rue St Martin à Jallet à l'occasion d'une brocante
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 18.08 sur la circui. et le stationn. du 21 au 24.08 Place communale et rue Chair-Champ à Haillot à l'occasion de la kermesse
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 01.09 sur la circui. et le stationn. le 06.09 rue Adèle Thomas pour l'inauguration de la place R. Heroufosse
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.09 sur la circui. et le stationn. le 07.09 jusque fin des travaux rue Winget pour des travaux de voirie
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.09 sur la circui. et le stationn. le 08.09 jusque fin des travaux rue Henri-Chêne pour travaux de voirie
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 07.09 sur la circui. et le stationn. le 09.09 jusque fin des travaux rue Grande Ruelle pour travaux de voirie
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.09 sur la circui. et le stationn. le 08.09 jusque fin des travaux rue Taille Guerry pour des travaux de voirie
- 28.09.2009 Ratif. de l'ordonn. du Bourgm. du 08.09 sur la circui. et le stationn. le 14.09 jusque fin des travaux rue de Reppe pour des travaux de voirie

Règlement complémentaire de circui. : création d'un emplacement de stationn. réservé aux handicapés rue de l'Eglise Sainte Philippe

PHILIPPEVILLE

19.11.2009

ROCHEFORT

Mesures de stationn. les 15, 22, 29.07 et les 05, 12 et 19.08 rue de Behogne à l'occasion d'animations musicales
Règlement complèm. de circul.: aménagement de la rue de la Culée à Ave (établissement d'une zone d'évitement striée d'une longueur de 10 mètres)
Règlement complémentaire de circulation : modification des limites de l'agglomération de Ave
Règlement complémentaire de circulation : fixation des limites de l'agglomération de Forzée
Règlement compl. de circul. : stationn. et de circul. les jours de marché rue du gîte d'étape et place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse
Mesures de circul. et de stationn. le 02.08 dans diverses voiries à Eprave à l'occasion d'une brocante
Mesures de circul. et de stationn. les 08 et 09.08 dans diverses voiries à l'occasion du rendez-vous des Roches
Mesures de circul. et de stationn. le 30.08 place Ste Marguerite et rue du Mauret à Jemelle à l'occasion d'une brocante
Mesures de circul. et de stationn. le 06.09 rue de la Chapelle et rue de la Croix à l'occasion d'une brocante
Mesures de circul. et de stationn. le 15.08 dans diverses voiries à Wavreille à l'occasion d'une brocante
Mesures de circul. et de stationn. le 16.08 rue des Skassis à Lessive à l'occasion d'une brocante
Mesures de stationn. du 20 au 25.08 rue Jacquet, rue de France et av. de Forest à l'occasion de la braderie
Mesures de circul. et de stationn. le 23.08 sur le parcours emprunté par le Rallye de la Famenne
Règlement compl. de circul. : placement de zones d'évitement striées d'une longueur de 10 mètres rue du Tige
Mesures de circul. et de stationn. du 05 au 10.11 place Théo Lannoy à Han-sur-Lesse à l'occasion de la kermesse
Mesures de circul. et de stationn. du 07 au 22.12 avenue de Forest pour l'organisation d'un marché de Noël

WALCOURT

Mesures de circul. les 26 et 27.09 dans diverses voiries à Somzée à l'occasion d'une brocante
Mesures de circul. et de stationn. le 19.09 Grand'Place à l'occasion d'un rassemblement de guides et scouts
Mesures de circul. le 19.09 rue du Trou et rue des Pinsons à Yves-Gomezée à l'occasion d'une brocante
Mesures de circul. du 21.09.2009 au 01.02.2010 entre l'échangeur reliant la RN5 et la RN978 à hauteur de Somzée
Mesures de circul. et de stationn. le 04.12 dans diverses voiries à Walcourt, Vogenée et Yves-Gomezée à l'occasion d'un rallye sprint
Mesures de circul. du 02.10 au 02.12 Quartier des Tilleuls à Somzée à partir et vers la RN5
Mesures de stationn. le 11.10 Grand'Place lors de la bénédiction des chevaux
Mesures de stationn. le 17.10 rue des Ecoles à Tarcienne à l'occasion d'une brocante
Mesures de stationn. le 11.11, place de l'Hôtel de ville, place des Combattants et place des Marcheurs pour le déroulement des cérémonies du 11.11
Mesures de stationn. et de circul. le 06.03.2010 place Saint Lambert à Laneffe pour l'organisation du carnaval
Mesures de circul. le 19.12 à l'intersection des rues du Fourneau et du Chéniat à Thy-le-Château pour procéder à un élagage d'arbres

YVOIR

Mesures de circul. le 05.09 rue du Jauviat à Evrehailles pour l'organisation d'un barbecue
Mesures de stationn. le 05.09 rue de l'hôtel de Ville et dans la cour de l'hôtel de Ville pour l'organisation d'un mariage
Mesures de stationn. le 20.06 rue Tachet des Combes 5 à l'occasion d'un concours de pêche
Mesures de circul. du 18 au 22.06 rue de Fidevoye suite à des travaux hydrauliques au barrage de Hun
Mesures de circul. du 26 au 29.06 rue de Jauviat 20 à Evrehailles pour le placement d'un conteneur
Mesures de stationn. du 01 au 07.07 sur l'esplanade de la Gare, ch. de Dinant à Spontin pour l'organisation de la kermesse
Restauration du statut " de rue réservée au jeu" du 30.06 au 31.08 rue Sous le Bois à Mont
Instauration du statut " de rue réservée au jeu" du 30.06 au 31.08 rue Sous le Bois à Mont
Mesures de circul. du 24.06 jusque fin des travaux av. de Fidevoye et Droyen Woine suite à des travaux de pose de câbles
Mesures de circul. le 25.06 rue Puits du Champ pour procéder à des travaux de tubage de cheminée
Mesures de circul. les 29 et 30.06 rue Try d'Andoy à Durnal pour des travaux de construction d'une maison
Mesures de circul. et de stationn. les 24 et 25.07 rue de l'Hôtel de Ville pour l'organisation d'un tournoi de balle pelote
Mesures de circul. et de stationn. du 29.07 au 03.08 av. de Lhoneux et rue de l'Hôtel de Ville à l'occasion de la kermesse
Mesures de circul. le 30.08 rue Bois des Loges à l'occasion d'un barbecue

YVOIR

30.06.2009	Mesures de circuli. le 04.07 rue de l'Eglise à Dorinne à l'occasion d'un mariage
07.07.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 15 au 21.07 et le 19.07 pl. du Centenaire et rue Les Fuaux à Dorinne à l'occasion de la kermesse
07.07.2009	Mesures de circuli. du 08 au 10.07 rue Pont de Bayenne 6 à Purnode suite au placement d'un conteneur
07.07.2009	Mesures de circuli. et de stationn. entre le 13 et le 24.07 rue Collebert 12 à Houx suite à des travaux de raccordement au gaz
07.07.2009	Mesures de circuli. du 04 au 14.08 rue Fostrie suite à des travaux de pose de câbles
07.07.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 12.07 rue Grande et rue Eugène Ysaye à Godinne pour l'organisation d'une brocante
07.07.2009	Mesures de stationn. le 01.08 dans la cour du CPAS rue du Marka à l'occasion d'un mariage
16.07.2009	Mesures de circuli. le 16.07 rue Fostrie 19 à Evrehailles suite au placement d'un conteneur
16.07.2009	Mesures de stationn. le 24 et 25.07 cour du Marka pour l'organisation d'un tournoi de balle pelote
16.07.2009	Mesures de stationn. le 18.07 rue de l'Hôtel de Ville à l'occasion d'un mariage
16.07.2009	Mesures de circuli. le 31.07 et les 03 et 04.08 N937 ch.de Dinant entre les 2 carrefours avec la rue Ry d'AOût à Spontin suite à des trav.sur la ligne HT
16.07.2009	Mesures de circuli. les 08 et 09.08 Quartier des Trys à Godinne à l'occasion d'un barbecue
16.07.2009	Installation du statut de "rue réservée au jeu" du 16.07 au 31.08 rue Herbefays
22.07.2009	Mesures de circuli. du 24.07 jusque fin des travaux rue Clos des Manoyes à Houx pour des travaux sur un trottoir
23.07.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 27.07 dans diverses voiries à Spontin, Dorine, Purnode, Evrehailles et Yvoir suite au passage du Tour de Wallonie
28.07.2009	Mesures de stationn. le 01.08 dans la cour du CPAS et dans le parking de la salle omnisports du Marka rue de Maka à l'occasion d'un mariage
04.08.2009	Mesures de circuli. le 05.08 rue du Prieuré à Godinne dans le cadre du Festival de l'été Mosan
04.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 21.08 rue de l'Hôtel de Ville à l'occasion d'un tournoi de balle pelote
04.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 13.09 route de Blocqmont à Houx pour une course de caisses à savon
05.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 05 au 11.08 rue du Château, ch. de Niersant et bd. des Combattants à Evrehailles à l'occasion de la kermesse
11.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 27.10 route de Bloquemont à Houx pour une course de caisses à savon
11.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 16.08 rue de l'Hôtel de Ville à l'occasion d'un tournoi de balle pelote
11.08.2009	Mesures de stationn. du 17 au 26.08 rue Fostrie 19 à Evrehailles suite au placement d'un conteneur
11.08.2009	Mesures de circuli. le 16.08 rue des Vergers à l'occasion d'un barbecue
11.08.2009	Mesures de circuli. du 10.08 jusque fin des travaux(+6 semaines) av. de Fidevoye suite à des travaux de collecteurs pour le compte de l'INASEP
11.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 01.10 rue des Ecoles à Purnode pour l'organisation d'un contrôle technique des pulvérisateurs
11.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 15 au 17.08 rue Collebert, rue Clos des Manoyes et sur "le bâti" à Houx à l'occasion d'un marché artisanal
18.08.2009	Mesures de stationn. le 22.08 rue de l'Hôtel de Ville et dans la cour du CPAS rue de Marka pour la célébration de mariages
18.08.2009	Mesures de circuli. le 21.08 rue Quartier des Trys à Godinne pour des travaux de bétonnage
20.08.2009	Mesures de circuli. le 22.08 dans diverses voiries à Spontin et Dorinne suite au passage de l'Eneco Tour
25.08.2009	Mesures de stationn. le 29.08 rue de l'Hôtel de Ville et dans la cour du CPAS rue de Marka pour la célébration d'un mariage
25.08.2009	Mesures de circuli. et de circuli. du 09 au 16.09 rue de la Brasserie, rue Goëtte et Grand Place à Purnode pour l'organisation de la kermesse
25.08.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 09 au 25.09 rue du Centre 43 à Mont suite à des travaux de raccordement de gaz
25.08.2009	Mesures de circuli. le 20.10 dans diverses voiries à Evrehailles pour l'organisation de la journée "jeux en bois"
25.08.2009	Mesures de circuli. du 11 au 13.09 rue du Mayeur à Mont pour l'organisation de la kermesse
25.08.2009	Mesures de stationn. du 31.08 jusque fin des travaux(+2mois) av. de L'honneur pour des travaux de collecteurs
25.08.2009	Mesures de stationn. le 27.08 rue du Marka dans la cour du CPAS pour l'organisation d'une journée musicale
25.08.2009	Mesures de circuli. du 07.09 jusque fin des travaux(+40j.) rue du Redeau et rue du Blacet pour des travaux de pose de câbles
26.08.2009	Mesures de circuli. du 02 au 04.09 rue du Batty pour un raccordement à l'égout
01.09.2009	Mesures de circuli. du 05 au 07.09 rue Verte Voie à Godinne suite au placement d'un conteneur
01.09.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 13.09 rue de l'Hôtel de Ville pour l'organisation d'un tournoi de balle pelote
01.09.2009	Mesures de circuli. du 06.09 jusque fin des travaux Allée de Lairbois pour la construction d'une habitation
04.09.2009	Mesures de circuli. les 07 et 08.09 rue du Bathy suite à un raccordement à l'égout

YVOIR

08.09.2009	Mesures de circuli. du 10.09 jusque fin des travaux Allée de Lairbois pour des travaux de pose de câbles
08.09.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 16.09 dans diverses voiries à Yvoir, Spontin, Evrehailles, Purnode et Dorinne pour l'organis. du Grand Prix de Wallonie
08.09.2009	Mesures de stationn. le 19.09 dans la cour du CPAS rue de Marka pour la célébration d'un mariage
11.09.2009	Annulation de l'ordonn. du 08.09 sur les mesures de circuli. du 10.09 Allée de Lairbois portant sur la pose de câbles
11.09.2009	Mesures de stationn. le 15.09 sur l'esplanade de la Gare à Spontin pour l'organisation de contrôles des poids lourds
14.09.2009	Mesures de circuli. le 15.09 rue Ry d'Août à Spontin pour procéder au redressement d'une grue
15.09.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 27.09 rue de Spontin et rue des Rivières à Durnal pour l'organisation d'une course de côte
17.09.2009	Mesures de circuli. le 18.09 av. de Champalle 16 suite à des travaux d'égoûtage
22.09.2009	Mesures de circuli. du 25 au 27.09 rue des Rivières à Spontin pour l'organisation d'une course de côte
22.09.2009	Mesures de stationn. le 17.10 dans la cour du CPAS rue de Maka pour l'organis. d'une soirée privée et d'un souper de l'école communale
22.09.2009	Mesures de stationn. du 05.10 jusque fin des travaux (max.fin 01/2010) rue de Mont à Godinne pour des travaux de renouvel. de conduites d'eau
24.09.2009	Mesures de stationn. le 26.10 rue de l'Hôtel de Ville et dans la cour du CPAS rue de Maka pour l'organisation du marché hebdomadaire
24.09.2009	Mesures de circuli. du 28.09 au 04.10 rue de Mont à Godinne pour des travaux de renouvellement de conduites d'eau
25.09.2009	Mesures de circuli. du 28.09(pour max 3j.) rue Tienne de Mont à Mont pour le placement d'un conteneur
29.09.2009	Mesures de circuli. du 30.09 pour 40 j. ouvrables av. de Fidevoye et Doyen Woine pour des travaux de pose de câbles
01.10.2009	Mesures de circuli. du 01.10 pour 70 j. ouvrables rue de la Bonne Auberge à Bauche suite à des travaux de renouvellement de conduite
01.10.2009	Mesures de circuli. du 01 au 07.10 rue Puits du Champ suite à des travaux de nettoyage des caniveaux
01.10.2009	Mesures de circuli. du 01 au 30.10 au plus tard rue des Rivières à Spontin suite à des réparations au passage à niveau
13.10.2009	Mesures de circuli. du 01.10 jusque fin des travaux(avril 2010) chemin forestier de Poilvache à Houx-Evrehailles suite à des travaux de consolidation
13.10.2009	Mesures de circuli. du 16 au 20.10 rue d'En Haut à Dorinne pour le placement d'un conteneur
20.10.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 25.10 Place du Centenaire à Dorinne pour l'organisation d'un marché artisanal
20.10.2009	Mesures de stationn. le 27.10 rue de l'Hôtel de Ville pour procéder à un déménagement
20.10.2009	Mesures de circuli. du 20.10 pour 2 semaines sur la N947 au lieu-dit "La Corniche" à Godinne pour permettre la pose d'un ouvrage préfabriqué
23.10.2009	Mesures de circuli. du 26.10 au 27.11 rue de Salazinne à Spontin pour effectuer des travaux de pose de câbles
27.10.2009	Mesures de circuli. les 02 et 03.11 rue d'En Haut à Dorinne suite à des travaux de raccordement à l'égoûtage
27.10.2009	Mesures de stationn. le 07.11 sur les parkings "Zone bleue" de la rue de l'Hôtel de Ville pour la célébration d'un mariage
27.10.2009	Mesures de circuli. le 28.10 rue d'En Haut 4 à Dorinne pour des travaux de traversée de voirie
29.10.2009	Mesures de circuli. et de stationn. le 08.11 rue Try d'Andoy à Durnal pour l'organisation de la bénédiction des animaux
30.10.2009	Mesures de stationn. le 04.11 sur 7 emplacements près du n°4 rue de l'Hôtel de Ville pour procéder à un déménagement
30.10.2009	Mesures de stationn. le 02.11 rue Sauvagarde à Evrehailles(sur le parking près de l'église) suite à une cérémonie de funérailles
30.10.2009	Mesures de stationn. le 31.11 rue Tachet des Combes pour procéder à une livraison de matériel
30.10.2009	Mesures de circuli. le 04.11 rue de la Gayolle à Evrehailles pour procéder à des travaux de réparation d'une fuite d'eau
30.10.2009	Mesures de circuli. du 30.10 au 06.11 rue Bois de Devant Houx à Houx suite à des travaux d'aménagement d'un parking
30.10.2009	Mesures de circuli. du 03.11 pour 2 semaines sur la N947 lieu-dit "La Corniche" pour procéder à la pose d'un ouvrage préfabriqué
03.11.2009	Mesures de circuli. le 05.11 route du Prétery 41 à Purnode pour procéder au placement d'un conteneur
06.11.2009	Mesures de stationn. le 07.11 sur une partie du parking de l'Espace 27 à Godinne suite à une cérémonie de funérailles
09.11.2009	Mesures de circuli. du 06 au 10.11 rue Grand Doyer et rue de Mianoye à Durnal pour l'organisation de la kermesse
09.11.2009	Mesures de circuli. du 09.11 pour 15 jours rue de l'Hôtel de Ville pour des travaux de pose de câbles
10.11.2009	Mesures de stationn. du 16 au 19.11 rue Tachet des Combes pour procéder à des travaux de rénovation du presbytère
10.11.2009	Mesures de circuli. du 13 au 16.11 rue de Solonne 14 à Purnode pour permettre le placement d'un conteneur
10.11.2009	Mesures de stationn. du 07 au 14.12 dans la cour du Maka (CPAS) pour l'organisation d'un marché de Noël
10.11.2009	Mesures de stationnement les 20 et 21.11 Av. de Lhoneux 13 afin de procéder à un déménagement
17.11.2009	Mesures de circuli. et de stationn. du 27.11 au 14.12 rue Pays de Liège à Durnal pour l'organisation d'un marché de Noël

YVOIR

- 18.11.2009 Mesures de stationn. du 24.11 au 03.12 place des Combattants en face du n°16 sur 3 places de parking pour procéder à la rénovation d'une toiture
18.11.2009 Mesures de circulation le 24.11 rue Goette à Purnode pour procéder à des travaux de voirie
18.11.2009 Mesures de circul. du 18.11 Jusque fin des travaux rue Saint-François à Durnal pour procéder à des travaux d'équipement
23.11.2009 Mesures de circul. et de stationn. Place du Monument pour procéder à des travaux
23.11.2009 Mesures de stationn. et de circul. du 04 au 07.12 Chaussée de Dinant à Spontin pour l'organisation d'un marché de Noël
23.11.2009 Mesures de circul. du 27 au 30.11 rue de Mianoye 15 à Durnal pour procéder au placement d'un conteneur
27.11.2009 Mesures de stationn. du 30.11 au 09.12 place des Combattants en face du n°16 sur 3 places de parking pour procéder à la rénovation d'une toiture
01.12.2009 Mesures de circul. du 07.12 pour 20j. ouvrables rues St-François, Al Vozalle et Adam à Durnal pour effectuer des travaux de pose de câbles
01.12.2009 Mesures de circul. les 02 et 03.12 rue du Prieuré 12 à Godinne pour permettre le placement d'un conteneur

N° 91 .- REGIE « CHATEAU DE NAMUR » :

- Château de Namur - Ecole d'Application de l'Ecole provinciale Hôtelière
- Cadre du Personnel - Conditions d'accès aux emplois - Règles de rémunération - Règlement de travail - Révision générale
- (Résolution du Conseil provincial du 16.10.2009)
- (Arrêté d'approbation de la Région Wallonne du 23.11.2009)

Sont la présente résolution et
ou autres ministériel d'approbation
insérés au Bulletin provincial,

PROVINCE DE NAMUR
ADMINISTRATION CENTRALE
SERVICE DU PERSONNEL PROVINCIAL
N°609/MP/IV/2009

de Greffier provincial,

J. GOBLET

Affaire n°89/09- Château de NAMUR, Ecole d'Application de l'Ecole provinciale Hôtelière -
Cadre du personnel - Conditions d'accès aux emplois - Règles de rémunération - Règlement de
travail - Révision générale

LE CONSEIL PROVINCIAL,

VU le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

VU l'accord de l'Exécutif régional Wallon du 9 janvier 1989 sur l'organisation en
Régie provinciale du Château de NAMUR ; accord rendu effectif à partir du 1^{er} janvier 1990 par
la résolution du 17 octobre 1989 ;

VU ses résolutions du 21 avril 1989, devenues exécutoires par expiration du délai,
telles qu'elles ont été modifiées et complétées fixant le cadre du personnel nécessaire à la
gestion et à l'exploitation du « Château de NAMUR », les conditions d'accès aux emplois créés
ainsi que les salaires attachés à l'exercice des fonctions prévues au cadre du personnel ;

VU sa résolution du 2 février 1990, approuvée par arrêté ministériel du 22 mars
1990, telle qu'elle a été modifiée, fixant le règlement de travail du Château de NAMUR, Ecole
d'Application de l'Ecole Provinciale Hôtelière ;

VU les propositions du Collège provincial relatives à la révision générale des
dispositions précitées ;

VU le protocole en date du 29 septembre 2009 contenant les conclusions de la
négociation avec les organisations syndicales représentatives menée au sein du Comité particulier
de Négociation ;

VU l'avis de sa 3^{ème} Commission ;

A R R E T E :

I. CADRE DU PERSONNEL

Article 1er. - La composition du cadre du personnel nécessaire à la gestion et à l'exploitation du Château de NAMUR, Ecole d'Application de l'Ecole Provinciale Hôtelière, est révisée comme suit :

FONCTION - GRADE	CATEGORIE	ANCIEN CADRE	NOUVEAU CADRE
Directeur	employé	1	1
Attaché de direction	employé	1	0
Attaché commercial	employé	1	1
Comptable	employé	1	1
Gestionnaire des inventaires	employé	1	0
Attaché administratif	employé	1	0
Assistante de secrétariat	employé	0	1
Aide comptable	employé	1	0
Responsable de la restauration	employé	0	1
Chef de cuisine	employé	1	0
Sous chef de cuisine	employé	1	3
Chef de partie	employé	0	2
Commis de cuisine ou demi-chef de partie ou chef de partie	ouvrier	2	0
Premier maître d'hôtel	employé	1	0
Maître d'hôtel	employé	1	4
Chef de rang	employé	0	2
Commis de salle ou demi chef de rang ou chef de rang	ouvrier	2	0
Barman	ouvrier	1	1
Gouvernante	employé	1	1
Femme de chambre	ouvrier	3	3
Réceptionniste	employé	4	6
Plongeur	ouvrier	3	3
Lingère	ouvrier	1	0
Personne de maintenance	ouvrier	1	2
Nettoyeur	Ouvrier	1	0
TOTAL		30	32

II. CONDITIONS D'ENGAGEMENT - DUREE DU TRAVAIL

Article 2. - Les conditions d'accès spécifiques aux diverses fonctions du nouveau cadre fixé à l'article 1^{er} sont déterminées ou révisées comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Département	FONCTION	Diplôme minimum exigé	et/ ou	Expérience utile requise
Administration	DIRECTEUR	Bachelier en gestion hôtelière Ou Licence/Master à orientation économique	et	min 5 années d'expériences utiles dans une fonction cadre en hôtellerie
	COMPTABLE	Bachelier en comptabilité		néant
	ASSISTANTE DE SECRETARIAT	Certificat d'enseignement secondaire du 3 ^{ème} degré général ou transition	et	expériences utiles minimum de 2 années dans une fonction similaire
Commercial	ATTACHE COMMERCIAL	Bachelier à orientation commerciale ou économique	ou	expérience utiles de 5 années
Restauration	RESPONSABLE DE LA RESTAURATION	C.E.S.S. option restauration/hôtellerie et accès à la profession	et	minimum 5 années d'expériences utiles comme Chef de Cuisine ou Maître d'hôtel
	SOUS-CHEF DE CUISINE	C.E.S.S. option restauration/hôtellerie	et	minimum 5 années d'expériences utiles en restauration
	CHEF DE PARTIE	C.E.S.S. option restauration/hôtellerie	ou	minimum de 2 années d'expériences utiles en restauration
	PLONGEUR	néant		néant
	MAITRE D'HOTEL	C.E.S.S. option restauration/hôtellerie	ou	minimum de 5 années d'expériences utiles en restauration
	CHEF DE RANG	C.E.S.S. option restauration/hôtellerie	ou	minimum de 2 années d'expériences utiles en restauration
	BARMAN	C.E.S.S. option restauration/hôtellerie	ou	minimum de 3 années d'expériences utiles en restauration
Hébergement	RECEPTIONNISTE de jour - tournant - de nuit	Certificat d'enseignement secondaire du 3 ^{ème} degré général ou transition	ou	minimum de 2 années d'expériences utiles
	GOVERNANTE	néant		expériences utiles de minimum 5 années en hôtellerie
	FEMME DE CHAMBRE	néant		néant
Maintenance	PERSONNE DE MAINTENANCE	néant		néant

Article 3. - Les membres du personnel nécessaires pour l'exercice des fonctions visées à l'article 1^{er} sont engagés dans les liens d'un contrat de travail, à durée déterminée, à durée indéterminée, pour un travail nettement défini ou de remplacement selon le cas.

~~Leur situation est régie, sauf disposition contraire, conformément aux dispositions de la loi du 3 juillet 1978, telle que modifiée, relative aux contrats de travail.~~

En aucun cas, les membres du personnel du Château de NAMUR ne peuvent faire l'objet, au sens du statut organique des agents provinciaux, d'une nomination à titre définitif dans la fonction qu'ils occupent.

Article 4. - La durée du travail des membres du personnel du Château de NAMUR, Ecole d'Application de l'Ecole Provincial Hôtelière, est fixée à 38 heures par semaine.

III. EVALUATION

Article 5. - Les membres du personnel sont soumis à l'évaluation de leur comportement professionnel.

Les modalités de cette évaluation sont déterminées par le Collège provincial après négociation avec les organisations syndicales représentatives au sein du Comité particulier de Négociation. Les membres du personnel en fonction à la date du 1^{er} janvier 2008 sont censés posséder deux évaluations positives permettant la majoration du salaire mensuel brut.

IV. DU REGIME PECUNIAIRE

Article 6. - Les salaires mensuels attachés à l'exercice des fonctions prévues au cadre du personnel sont fixés dans les limites suivantes :

Département	FONCTION	Salaire minimum	Salaire maximum
Administration	DIRECTEUR	2142,55 €	4285,10 €
	COMPTABLE	1428,37 €	2499,64 €
	ASSISTANTE DE SECRETARIAT	1178,40 €	1606,91 €
Commercial	ATTACHE COMMERCIAL	1428,37 €	2499,64 €
Restauration	RESPONSABLE DE LA RESTAURATION	2142,55 €	4285,10 €
	CHEF DE CUISINE	2142,55 €	3570,92 €

	SOUS-CHEF DE CUISINE	1428,37 €	2499,64 €
	CHEF DE PARTIE	1178,40 €	1606,91 €
	PLONGEUR	1142,69 €	1428,57 €
	MAITRE D'HOTEL	1321,24 €(*)	2499,64 €(*)
	CHEF DE RANG (Salle)	1178,40 €(*)	1606,91 €(*)
	BARMAN	1178,40 €(*)	1606,91 €(*)
Hébergement	RECEPTIONNISTE jour - tournant - nuit.	1178,40 €(*)	1606,91 €(*)
	GOVERNANTE	1321,24 €	1785,46 €
	FEMME DE CHAMBRE	1106,98 €	1428,37 €
Maintenance	HOMME DE MAINTENANCE	1106,98 €	1428,37 €

(*) hors prime travail de nuit

Ces montants sont rattachés à l'indice 138, 01 et s'adaptent conformément aux dispositions légales et réglementaires organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses dans le secteur public.

Le montant du salaire est convenu entre les parties au moment de l'engagement.

Article 7.- Sur proposition de la direction de l'établissement et dans la mesure des possibilités budgétaires, le montant du salaire mensuel peut être majoré par le Collège provincial dans les conditions suivantes :

- le travailleur doit disposer d'au moins 2 évaluations dont la dernière doit être positive ;
- la majoration doit s'inscrire dans le respect du montant maximum des salaires fixé à l'article 5 ci-avant.

Article 8.- §1^{er}.- Lorsqu'il apparaît, au travers du rapport mensuel relatif aux résultats d'exploitation, que l'objectif mensuel de rentabilité opérationnelle (objectif G.O.P) fixé par le budget opérationnel est atteint, les membres du personnel de l'établissement peuvent être admis au bénéfice d'une prime de « rentabilité » mensuelle dont le montant est fixé comme suit par fonction ou groupe de fonction :

- directeur : 250€ ;
- responsable de la restauration, attaché commercial, attaché de direction, chef de cuisine, maître d'hôtel : 250€ ;
- autres fonctions : 125€.

L'octroi des primes de rentabilité est décidé par le Collège provincial.

Ces montants sont rattachés à l'indice 138, 01 et s'adaptent conformément aux dispositions légales et réglementaires organisant un régime de liaison à l'indice des prix à la consommation du Royaume de certaines dépenses dans le secteur public.

§2.- Cette prime est accordée au prorata du temps de travail du membre du personnel.

Article 9.- Les titulaires d'une fonction dont l'exercice requiert régulièrement des prestations excédant 24h00 (travail de nuit) perçoivent une « prime de nuit » dont le taux forfaitaire mensuel s'établit comme suit :

-maître d'hôtel, barman, chef de rang, et commis de salle : 50€ ;

-réceptionniste tournant (jour et nuit) : 75€ ;

-réceptionniste de nuit : 150€.

V. DESCRIPTION DES FONCTIONS - ORGANIGRAMME

Article 10.- La description de chacune des fonctions nécessaire à la gestion et à l'exploitation du Château de NAMUR, Ecole d'Application de l'Ecole Provinciale Hôtelière, et l'organigramme hiérarchique et fonctionnel de l'établissement sont fixés tels qu'ils figurent en annexe du rapport du Collège provincial au Conseil provincial.

VI. REGLEMENT DE TRAVAIL

Article 11.- Le règlement de travail du Château de NAMUR, Ecole d'Application de l'Ecole Provinciale Hôtelière, est fixé tel qu'il figure en annexe 1 de la présente résolution.

VII. ENTREE EN VIGUEUR

Article 12.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de l'autorité de tutelle. Sous réserve de cette approbation, elle produit ses effets le 1^{er} juillet 2009.

Namur, le 16 octobre 2009.

La Greffière provinciale *f. fons*,

s/ A. BORGES

Le Président,

s/ P. BULTOT.

CHATEAU DE NAMUR

ECOLE D'APPLICATION DE L'ECOLE PROVINCIALE HOTELIERE

REGLEMENT DE TRAVAIL

*N° d'entreprise : 0207 656511

*Compagnie d'Assurance accidents de travail :

Province de Namur
Place Saint-Aubain, 2
5000 NAMUR

*En cas d'accident de travail.

Médecins agréés : C.H.R. Avenue Albert Ier, - 5000 NAMUR.

*Contrôle du bien-être au travail (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale)
Chaussée de Liège, 622
5100 NAMUR

*Contrôle des Lois sociales (SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale)
Place des Célestines, 25
5000 NAMUR

*Inspection médicale : S.P.M.T.
Rue Eugène Thibault, 1A
5000 NAMUR

*Comité supérieur de Concertation (tient lieu de C.S.H.E.)

- Président : Monsieur le Député-Président D.NOTTE ;
- Vice-Président : Madame le Député M.ROBERT-DECLERCQ ;
- Membres : Monsieur J-M VAN ESPEN, Député provincial ;
Monsieur J.MATHY, Député provincial ;
Madame M.JACQUES, Député provincial ;
Monsieur L.DELIRE, Député provincial ;
Monsieur P.BULTOT, Président du Conseil provincial.

Les représentants de la C.G.S.P
Les représentants de la C.S.C.- S.P.
Les représentants du SLFP

- Le Directeur du Château de Namur ou son représentant accompagnera la délégation de l'autorité en qualité de technicien.

ADMISSION

Article 1^{er}. -

Tout employé ou ouvrier, admis au service de l'établissement reconnaît que le présent règlement a été régulièrement porté à sa connaissance et qu'un exemplaire lui a été remis. Il déclare en accepter toutes les dispositions, sans aucune restriction sous réserve de celles qui deviendraient caduques en vertu de dispositions légales impératives.

Le règlement de travail ne supplée pas aux usages et à la tradition, lorsque ceux-ci sont conformes ou ne sont pas en contradiction avec les lois en vigueur ou lors de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales.

Article 2. -

A leur entrée en service, employés et ouvriers donneront tous renseignements utiles, par la production de pièces adéquates pour l'accomplissement de toutes les formalités exigées par la loi. Ils communiqueront sans délai et de leur initiative, tout changement à leur état civil.

Article 3. -

Les membres du personnel doivent se soumettre à une évaluation de santé préalable conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière de surveillance de la santé des travailleurs.

Article 4. -

La Direction a toujours la faculté de changer le genre d'occupation du personnel subalterne et d'employer celui-ci suivant les nécessités de l'établissement et les aptitudes particulières du travailleur.

SALAIRES – APPOINTEMENTS

Article 5. -

Les salaires et appointements sont fixés de commun accord dans les limites des dispositions arrêtées en cette matière par le Conseil provincial. Les salaires se calculent au mois. Le paiement

des salaires se fait à raison d'une fois par mois.

Article 6.-

Le salaire mensuel brut peut être majoré dans les limites fixées par les résolutions du Conseil provincial relatives à cette matière. Ces limites sont indexées sur la même base que l'indexation des salaires.

La majoration éventuelle de la rémunération est définie, pour chaque membre du personnel, par le Collège provincial sur rapport circonstancié de la direction de l'établissement.

Aucune majoration ne pourra être effectuée avant le 1^{er} anniversaire de la date d'entrée en fonction.

Une majoration ne pourra être accordée plus d'une fois par année prestée.

Article 7.-

Par.1^{er}.- Lorsque les résultats d'exploitation de l'entreprise font apparaître qu'ont été atteints les objectifs définis par le Collège provincial au travers d'un budget prévisionnel, les membres du personnel sont susceptibles d'être admis au bénéfice d'une « prime de rentabilité » mensuelle. Le montant de cette prime est fixé conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil provincial.

Par 2.-En aucun cas, l'octroi de cette prime ne peut être considéré comme constituant un traitement promotionnel, c'est-à-dire comme constituant une augmentation de salaire servi.

Article 8.-

Le Collège provincial définit, après négociation avec les organisations syndicales représentatives au sein du Comité particulier de négociation, la procédure de l'examen des majorations de la rémunération et de l'octroi de la « prime de rentabilité ».

Article 9.-

Aucun intérêt ne pourra être exigé si un retard de paiement est imputable à un travailleur, absent le jour fixé pour le paiement.

Le travailleur autorise l'employeur à payer son salaire à un tiers mais uniquement dans les limites établies par la loi.

Article 10.-

A chaque paiement seront opérées les retenues légales pour la Sécurité sociale et le précompte professionnel ou celles résultant d'autres obligations légales ou de décisions judiciaires.

Les jours et heures pendant lesquels les intéressés peuvent user du droit de consulter, aux termes de la loi, les documents relatifs à la Sécurité Sociale (compte individuel) sont fixés sur

rendez-vous par la Direction, soit deux fois par semaine, une heure, pendant les heures de travail.

Article 11.-

Pour obtenir le remboursement d'allocations sociales non assimilées au salaire (abonnements sociaux,), le travailleur bénéficiaire devra remettre à la Direction toutes les pièces justificatives éventuelles dès qu'il les aura en sa possession.

Article 12.-

Les membres du personnel astreints à se déplacer dans l'exercice de leurs fonctions bénéficient du remboursement des frais de parcours et de séjour dans la même mesure que les agents provinciaux.

Il est également octroyé à chaque agent le remboursement des frais de parcours couvrant les déplacements de leur domicile à leur lieu de travail à concurrence de 50 % du montant de la carte-train pour une distance équivalente à celle parcourue par le membre du personnel.

Article 13.-

L'employeur assure ou fait assurer, à ses frais, la fourniture et le nettoyage des vêtements de travail, de même que la réparation et l'entretien en état normal d'usage, ainsi que leur renouvellement en temps utile.

Les vêtements de travail restent la propriété de l'employeur.

Article 14.-

La rémunération du travail supplémentaire est calculée et liquidée conformément aux dispositions contenues dans la loi du 16 mars 1971 sur le travail.

Suivant la fonction occupée, le personnel contractuel du « Château de Namur » bénéficie d'une prime de nuit telle qu'adoptée par le Conseil provincial.

Le personnel contractuel du « Château de Namur » est exclu du bénéfice des dispositions adoptées par le Conseil provincial en matière d'octroi aux membres du personnel provincial d'une allocation pour prestations dominicales ou nocturnes.

Article 15.-

Lorsque l'engagement prend fin, la rémunération restant due sera payée à la fin du mois qui suit la date de la fin de l'engagement. Les paiements peuvent se faire par assignation postale et, sur demande écrite du travailleur, à l'intervention de l'Office des Chèques postaux ou d'une banque, taxe à charge de l'employeur.

PREAVIS DE CONGE – NOTIFICATION

Article 16.-

Le préavis du personnel employé est régi par les dispositions contenues dans la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail ou toute autre disposition qui la remplacerait.

Article 17.-

En ce qui concerne le personnel ouvrier, les préavis à observer de part et d'autre sont également réglés par les dispositions légales précitées dont l'essentiel suit :

1. lorsqu'il s'agit d'un engagement comportant une période d'essai dûment constaté par écrit, le contrat pourra être rompu de part et d'autre sans préavis ni indemnité à la fin de chaque journée de travail, mais seulement à partir du 8^{ème} jour de la période d'essai jusqu'au 14^{ème} inclusivement. Jusqu'au 7^{ème} jour, la rupture ouvre le droit aux indemnités d'usage ;
2. lorsque l'engagement est conclu pour une durée indéterminée, il pourra être mis fin au contrat moyennant les délais de préavis fixés comme suit :
 - 1° trente-cinq jours pour les ouvriers qui comptent de six mois à moins de cinq ans d'ancienneté dans l'entreprise;
 - 2° quarante-deux jours pour les ouvriers qui comptent de cinq ans à moins de dix ans d'ancienneté dans l'entreprise;
 - 3° cinquante-six jours pour les ouvriers qui comptent de dix ans à moins de quinze ans d'ancienneté dans l'entreprise;
 - 4° quatre-vingt-quatre jours pour les ouvriers qui comptent de quinze ans à moins de vingt ans d'ancienneté dans l'entreprise;
 - 5° cent douze jours pour les ouvriers qui comptent vingt ans d'ancienneté et plus dans l'entreprise.Ces délais prennent cours le lundi suivant la semaine pendant laquelle les préavis sont notifiés.

L'ancienneté considérée est celle existant au jour où débute le préavis.

Article 18.-

A peine de nullité, la notification du préavis doit mentionner le début du préavis et la durée de ce préavis.

Lorsque le congé est donné par le travailleur, sa notification se fait, à peine de nullité, par la remise d'un écrit à l'employeur. La signature de l'employeur apposée sur le double de cet écrit n'a valeur que d'accusé de réception de la notification. Celle-ci peut également être faite par lettre

recommandée à la poste, sortissant ses effets le troisième jour ouvrable suivant la date de son expédition, ou par exploit d'huissier de justice.

Lorsque le congé est donné par l'employeur, sa notification ne peut, à peine de nullité, être faite que par lettre recommandée à la poste, sortissant ses effets le troisième jour ouvrable suivant la date de son expédition, ou par exploit d'huissier de justice, étant entendu que cette nullité ne peut être couverte par le travailleur et qu'elle est constatée d'office par le juge.

Article 19.-

Les membres du personnel du « Château de Namur », absents pour cause de maladie ou absents suite à un accident du travail ou survenu sur le chemin du travail, sont soumis au même contrôle médical que celui organisé par le Collège provincial à l'égard des membres du personnel provincial non enseignant.

Article 20.-

Pendant le délai de préavis, le travailleur pourra être autorisé mais uniquement en vue de chercher un nouvel emploi, à s'absenter une ou deux fois par semaine, avec maintien de son salaire, pourvu que la durée de la ou des absences ne dépasse pas au total celle d'une journée de travail.

RESPONSABILITE – RENVOI – REGIME DISCIPLINAIRE

Article 21.-

Les chefs de service délégués par la direction ont la surveillance absolue du travail rentrant dans leurs attributions respectives.

Ils sont notamment chargés :

- du contrôle des présences et des heures d'arrivée et de départ ;
- de la répartition des tâches ;
- de la surveillance de la qualité et de la quantité de travail effectué ;
- du contrôle de la propreté physique du personnel, du bon état de leur tenue de travail ou de service ;
- du maintien de l'ordre et de la discipline dans tout l'établissement quel que soit le service qu'ils dirigent ;

- de la bonne observation des mesures de sécurité et d'hygiène.

Article 22.-

La direction n'intervient pas dans les erreurs commises par les préposés dans la reddition des comptes et recettes.

Article 23.-

Le travailleur qui, soit volontairement et méchamment, soit par maladresse avérée ou par négligence, gâche de la marchandise, brise ou détériore le matériel de l'établissement, néglige d'observer une prescription légale d'obligation de son service, peut être rendu intégralement responsable de la perte, du dommage civil, matériel ou pénal.

Le montant de la perte ou du dommage lui sera porté en compte.

Article 24.-

L'employé et l'ouvrier s'exposent au renvoi sans préavis en cas de motif grave, sans préjudice d'autres sanctions telles que le paiement de dommages ou de frais et notamment :

1. lorsqu'il enfreint le présent règlement ou refuse de se conformer aux ordres de ses chefs ;
2. lorsqu'il emporte un colis quelconque sans autorisation ou sans examen préalable du contenu par la direction ou son représentant ou qu'il refuse de laisser visiter ses sacs, vêtements...., droit que se réserve la direction ou le préposé qu'elle désigne ;
3. lorsque, sans autorisation, il introduit des personnes étrangères dans les locaux de l'établissement dont l'accès est exclusivement réservé au personnel ;
4. lorsqu'il détériore ou détruit les exemplaires du présent règlement ou de tout autre document de service, affiché dans l'établissement ;
5. lorsqu'il est en état d'ivresse, lorsqu'il se présente au travail dans un état physique le mettant hors d'état d'exercer la fonction qui lui est confiée ;
6. lorsqu'il se livre à des querelles ou des rixes dans l'établissement ;
7. lorsqu'il trompe la direction par la production de faux certificats, fausses références ou même lorsqu'il est en infraction avec les conditions légales exigées des personnes participant à un titre quelconque à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ;
8. lorsque, ne se présentant pas au travail, il ne fournit pas le ou les certificats médicaux

justificatifs ; lorsqu'il perd , détruit, ou vole des documents établis au nom de l'établissement et destinés à l'administration de la T.V.A ;

9. lorsqu'il est surpris à nuire méchamment de quelque manière que ce soit, auprès de la clientèle ou des fournisseurs ou de tiers, à la bonne réputation de l'établissement et/ou de l'Ecole provinciale Hôtelière (EHPN) ;

10. lorsqu'il abandonne son service ou ne se présente pas au travail sans avoir dûment avisé la direction de cette absence ;

11. lorsque, par son langage, sa tenue ou son comportement, il indispose la clientèle ou ses collègues de travail ou les élèves en stage et nuit à la bonne marche et à la bonne réputation de l'établissement et/ou de l'Ecole provinciale Hôtelière (EHPN);

12. lorsqu'il pointe pour un autre travailleur, absent, ou étant absent ou en retard, fait pointer un autre pour lui ;

13. lorsqu'il reçoit, sous quelque forme que ce soit, des ristournes, des commissions ou des cadeaux de la part des fournisseurs ou de clients de l'établissement ;

14. lorsqu'étant absent du travail pour une cause obligeant l'employeur à lui verser une indemnité couvrant la perte de salaire, il apparaît qu'il est occupé dans une autre entreprise à quelque titre que ce soit.

Cette liste est seulement exemplative.

Article 25.-

Toute contravention aux dispositions du présent règlement peut être sanctionnée suivant la gravité du cas, de l'une des peines disciplinaires suivantes, sans préjudice de l'application des lois pénales.

Article 26.-

§ 1^{er}. Les peines disciplinaires à appliquer, suivant la gravité des cas, sont :

- 1. la mise en garde;
- 2. la mise à pied;
- 3. le licenciement.

§ 2. La mise en garde constitue un avertissement. Elle est prononcée soit par le 1^{er} directeur et le directeur conjointement, soit par le Collège provincial ou son délégué et fait l'objet d'une lettre recommandée au travailleur.

§ 3. La mise à pied consiste à éloigner le travailleur de l'exercice de ses fonctions. Elle s'applique pendant un mois au plus et prive le travailleur de la totalité de sa rémunération. Elle est de la seule compétence du Collège provincial ou de son délégué.

§ 4. Le licenciement est prononcé par le Collège provincial ou par son délégué.

Article 27.-

§ 1er. Sauf motif grave retenu à charge du travailleur par le Collège provincial ou son délégué, aucune peine ne peut être prononcée qu'après lui avoir donné la possibilité d'être entendu. Il a le droit de se faire assister par un défenseur de son choix, de consulter le dossier disciplinaire établi à sa charge et d'en obtenir gratuitement une copie des pièces .

Il est dressé procès-verbal de ses explications, éventuellement sur base d'un enregistrement des débats. Le travailleur entendu doit viser ce procès-verbal et le restituer dans le délai de 10 jours à dater de sa notification par pli recommandé. A défaut de satisfaire à cette obligation, il est censé marquer son accord sur le texte du procès-verbal qui lui a été communiqué.

§ 2. Toute peine disciplinaire est notifiée au travailleur par pli recommandé et produit ses effets le troisième jour ouvrable suivant celui de son expédition, la date de la poste faisant foi.

Article 28.-

§ 1^{er}. L'action disciplinaire ne peut se rapporter qu'à des faits qui se sont produits ou qui ont été constatés, par l'autorité compétente, dans les six mois précédant la date à laquelle l'action est entamée.

§ 2. Lorsque plusieurs faits sont reprochés au travailleur, il n'est toutefois entamé qu'une seule procédure qui donne lieu au prononcé d'une seule peine disciplinaire.

§ 3. Si un nouveau fait est reproché au membre du personnel pendant le déroulement d'une procédure disciplinaire, ce fait est inclus dans la procédure en cours ou une nouvelle procédure peut être entamée sans que la procédure en cours soit interrompue pour autant.

§ 4. Les actions pénales ne sont pas obligatoirement suspensives de la procédure disciplinaire.

DUREE DE TRAVAIL – REPOS – CONGES

Article 29.-

Les personnes investies d'un poste de confiance suivant les dispositions de l'arrêté royal du 10 février 1965 ne sont pas soumises au régime de la loi du 16 mars 1971 sur la durée de travail.

Article 30.-

Sont applicables les dispositions de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, telle qu'elle a été modifiée.

Les membres du personnel contractuel du « Château de Namur » sont soumis au régime de vacances applicable aux membres du personnel provincial non enseignant tel qu'il est décrit aux articles 7 et 9, §1^{er}, du règlement des congés et dispenses annexé au statut organique des agents provinciaux.

Les dates des vacances sont déterminées de commun accord entre l'employeur et le travailleur.

Sauf demande spéciale du travailleur, la période ininterrompue de vacances se prend entre le 1er mai et le 31 octobre (les travailleurs de moins de 18 ans ont droit à 3 semaines et les autres travailleurs à 2 semaines). Une semaine ininterrompue de vacances est obligatoire.

Le personnel devra communiquer à la direction avant le 1er février ses desiderata selon la procédure interne définie. Sur cette base, la direction établira le planning annuel. Le plan annuel de vacances sera remis à chaque membre du personnel et affiché au plus tard le 15 février pour chaque département.

Article 31.-

Il est expressément entendu que les dispositions précédentes visent le travail effectif et non la durée de présence dans l'établissement. Les intervalles de repos et le temps consacré aux repas et pauses supplémentaires éventuelles ne compteront jamais dans le calcul des heures de travail, le personnel n'étant pas dès lors à la disposition de l'employeur. Ces intervalles pourront en cas de force majeure, être déplacés au cours de la journée de travail.

Le pointage est obligatoire à l'arrivée et avant le départ du travailleur, en tenue de travail pour ceux qui y sont astreints, sans préjudice de l'horaire fixé pour chaque catégorie de personnel. Ainsi, le temps entre le pointage du travailleur à son arrivée et le début des prestations selon l'horaire fixé n'est pas considéré comme temps de travail.

Les fiches de pointage des travailleurs restent en permanence à disposition de l'employeur à l'endroit qu'il leur indique.

Article 32.-

Travail de nuit : les dispositions de la loi du 16 mars 1971 sur le travail, telle que modifiée, sont applicables aux membres du personnel concerné.

HORAIRE ET DISPOSITIONS PRATIQUES ET GENERALES

Article 33.-

Un avis spécial, annexé au présent règlement, indique pour chaque catégorie de personnel, les heures de travail effectif, celles des repas et des repos, ainsi que les jours de repos. Une modification sur l'heure pouvant être imposée par les nécessités du service, une compensation sera accordée de droit dans les délais les plus rapprochés.

Article 34.-

Les jours fériés donnant droit à un jour de congé compensatoire sont :

- le 1^{er} janvier ;
- le lundi de Pâques ;
- le 1^{er} mai ;
- l'Ascension ;

- le lundi de Pentecôte ;
- le 21 juillet ;
- l'Assomption ;
- la Toussaint ;
- le 11 novembre ;
- la Noël.

Article 35.-

Les travailleurs ne pourront se prévaloir de prestations supplémentaires qui n'auraient pas été préalablement et expressément commandées par l'employeur.

Article 36.-

La réglementation précédente ne concerne pas que l'activité normale de l'entreprise. Le droit de faire usage des dérogations légales ou réglementaires pour les travaux commandés par une force majeure ou une nécessité imprévue, pour autant que l'exécution en dehors des heures ordinaires de travail en serait indispensable pour éviter une entrave sérieuse à la marche du service et au bon service de la clientèle, est toujours réservé.

Article 37.-

Le droit au salaire normal pour les congés à l'occasion d'événements particuliers, dits « petits chômages » est ouvert pour les journées habituelles d'activité pour lesquelles l'ouvrier aurait pu prétendre au salaire s'il ne s'était pas trouvé dans l'impossibilité de travailler, la preuve de la légitimité de l'absence étant à charge du travailleur. Pour bénéficier du salaire pour ces jours, le travailleur doit aviser préalablement la direction de la survenance et de la nature de l'événement. S'il n'en avait pas la possibilité, il est tenu de l'aviser dans les 24 heures.

Article 38.-

L'employeur décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration survenant aux outils et autres objets appartenant au personnel.

Article 39.-

Tout employé ou tout ouvrier trouvant, dans l'établissement, un objet oublié ou perdu est tenu d'en faire la remise immédiate à la direction.

Article 40.-

~~Le prix des objets cassés ou endommagés par le consommateur ou le client ne peut être réclamé par le travailleur que sur l'autorisation expresse de la direction ou de son représentant.~~

Article 41.-

Sont d'application aux travailleurs les dispositions de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et des ses divers arrêtés d'exécution.

Article 42-

Les nom, prénom et adresse du conseiller en prévention sont les suivants : MARCHAL Jacky, 1^{er} directeur spécifique, Service de Prévention, Rue M.Bourtonbourt, 2 - 5000 NAMUR.

Article 43.-

Une ou des boîtes de secours sont tenues à la disposition du personnel conformément au Règlement général pour la protection du travail. Elles se trouvent :

- une en cuisine ;
- une à la réception.

Article 44-

Tout travailleur s'étant blessé, si légèrement que ce soit, doit se faire soigner par la personne chargée de donner les premiers soins et dont l'intervention doit être demandée à la réception.

Article 45-

Le personnel est assuré, aux frais exclusifs de la Province contre les accidents de travail. Tout accident doit être déclaré à la direction, sur l'heure et en tous cas, dans les trois jours au plus tard, afin de pouvoir établir les documents nécessaires pour l'obtention des soins et indemnités.

En cas d'accident, le personnel pourra s'adresser à l'un des médecins agréés dont la liste figure en tête du règlement présent. La direction lui donnera tous autres renseignements et précisions qui feront éventuellement l'objet d'une communication particulière.

DES MESURES POUR LA PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL

Article 46-

Tout travailleur qui s'estime victime de violence, de harcèlement moral ou sexuel au travail peut, sans préjudicier son droit de s'adresser directement à l'inspection du travail ou celui d'entamer une procédure judiciaire, s'adresser soit à la personne de confiance, soit au conseiller en prévention compétent.

Les noms des personnes visées au 1^{er} alinéa sont communiqués aux travailleurs par la voie hiérarchique.

Article 43-

Sans préjudice des dispositions des articles 44 et 45, dans tous les cas où les faits incriminés par le travailleur qui s'en estime victime sont d'origine externe à l'institution provinciale, chaque déclaration, qu'elle donne lieu à une plainte motivée ou non, est inscrite dans un registre des actes de violence au travail.

Article 44

Suivant le cas, la personne de confiance et/ou le conseiller en prévention entendent la victime et recherchent, à la demande de celle-ci, une conciliation avec l'auteur de la violence ou du harcèlement moral ou sexuel au travail.

Si la conciliation a été refusée, inefficace ou s'avère inadaptée à la situation, la personne de confiance ou le conseiller en prévention reçoit la plainte motivée, sur demande formelle de la victime.

Si la plainte motivée est reçue par la personne de confiance, celle-ci la transmet immédiatement au conseiller en prévention.

Article 45-

La plainte motivée est inscrite dans un document daté qui comprend les déclarations de la victime et des témoins éventuels et, le cas échéant, le résultat de la conciliation.

La victime ainsi que les témoins reçoivent une copie de leur propre déclaration.

Article 46-

§ 1. Dès qu'une plainte motivée est déposée, le conseiller en prévention avise le Collège provincial ou son délégué et lui communique une copie de la déclaration tout en l'invitant à prendre des mesures adéquates.

§ 2. Le conseiller en prévention compétent pourra procéder à une enquête menée avec tact et dans le respect des droits à la fois des plaignants et des personnes incriminées.

Il est autorisé à procéder à l'audition des personnes dont il estime devoir recueillir l'avis.

~~§ 3. Dans certains cas et s'il le juge utile et urgent, le conseiller en prévention compétent pourra proposer à la décision du Greffier provincial une mesure transitoire d'écartement d'urgence de l'une des deux parties.~~

Le plaignant ne pourra toutefois pas être écarté sans son accord préalable et explicite.

§ 4. Le plaignant et la personne incriminée ont le droit, dans le cadre de l'enquête, d'être accompagnés et/ou de se faire représenter par une personne de leur choix.

§ 5. La personne incriminée sera informée de tous les détails concernant la nature de la plainte et aura la faculté d'y répondre.

§ 6. Au terme de l'enquête, le conseiller en prévention adresse un rapport complet et précis de la situation à chaque partie en cause, ainsi qu'au Collège provincial ou à son délégué.

Article 47.-

§ 1. Dès que le Collège provincial ou son délégué est en possession du rapport du conseiller en prévention, il prend les mesures adéquates afin de mettre fin aux actes de violence et de harcèlement moral ou sexuel.

Suivant la nature et la gravité des faits dénoncés, le Collège provincial peut infliger à l'agent incriminé une des sanctions disciplinaires prévues à l'article 26 du présent règlement.

§ 2. Si le Collège provincial ou son délégué s'abstient de prendre les mesures adéquates, ou si les actes de violence ou de harcèlement moral ou sexuel subsistent, le conseiller en prévention saisit, en concertation avec la victime, le fonctionnaire chargé de la surveillance de la loi du 11 juin 2002 relative à la protection contre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.

Article 48.-

L'action disciplinaire visée à l'article 47 ne peut se rapporter qu'à des faits qui se sont produits ou qui ont été constatés dans les douze mois précédant la date à laquelle la plainte motivée a été inscrite conformément à l'article 44.

Article 49.-

Un mandataire public ou un fonctionnaire, accusé de violence ou de harcèlement moral ou sexuel, ne peut prendre part, à aucun moment, à l'instruction d'un dossier le concernant en la matière.

Article 50.-

Le recours abusif à la procédure prévue par le présent règlement est susceptible d'être à l'origine d'une action disciplinaire à l'égard du travailleur qui s'en rend coupable.

Est notamment considérée comme recours abusif, toute plainte téméraire et vexatoire dans le but de nuire à la personne accusée.

DISPOSITION FINALE

Article 51. - Toute réclamation ou contestation relative à l'application du présent règlement doit être adressée au Collège provincial par l'intermédiaire de la direction.

Le présent règlement de travail annule et remplace le règlement annexé à la résolution du Conseil provincial du 2 février 1990. Il entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

HORAIRES DES DIFFERENTS SERVICES

Concernant les pauses durant la journée de travail, elles seront prises :

Pour le service du matin : de 11h30 à 12h00

Pour le service du soir : de 18h00 à 18h30

Pour le service de nuit : en fonction des possibilités du service

Suivant les nécessités du service, une pause d' ¼ heure est prise en sus des prestations telles que définies infra. Le temps consacré à cette pause éventuelle n'est pas comptabilisé comme temps de travail.

Les prestations sont calculées sur base de 38h hebdomadaire.

HORAIRE	REPAS	CONGE
PERSONNEL D'HEBERGEMENT		
Réceptionniste jour :		
3 * 08h à 16h	11h30	2 jours par semaine
2 * 15h45 à 24h	18h00	
$= (3*8) + (2 *8,25) - (5*0,5) = 24 + 16,5 - 2,5 = 38h$		
Réceptionniste tournant		
1 * 08h à 16h	11h30	2 jours par semaine
2 * 15h45 à 24h	18h00	
2 * 24h à 08h	suivant activité	
$= (1*8) + (2*8,25) + (2*8) - (5*0,5) = 8 + 16,5 + 16 - 2,5 = 38h$		
Réceptionniste de nuit :		
3 * 24h à 08h	suivant activité	
2 * 24h à 08h15	2 jours par semaine	
$= (3*8) + (2*8,25) - (5*0,5) = 24 + 16,5 - 2,5 = 38h$		
Femme de chambres :		
3 * 08h00 à 16h00	11h30	2 jours par semaine
2 * 09h45 à 18h00	11h30	
$= (3*8) + (2*8,25) - (5*0,5) = 24 + 16,5 - 2,5 = 38h$		
Gouvernante :		
4 * 07h30 à 16h15	11h30	2 jours par semaine
1 * 07h30 à 13h00	11h30	
$= (4*8,75) + (1*5,5) - (5*0,5) = 38h$		

HORAIRE

REPAS

CONGE

PERSONNEL DE RESTAURATION

Directeur de la restauration :

3 * 09h00 à 15h00 et 18h30 à 22h30	11h30	
1 * 09h30 à 15h00	11h30	
1 * 10h00 à 14h00 et 18h30 à 22h00	11h30	2 jours par semaine

$$= (3*10) + (1*5) + (1*7,5) - (5*0,5) = 38h$$

Sous-Chef de cuisine – Chef de partie

4 * 09h30 à 14h30 et 18h30 à 22h30	11h30	2 jours par semaine
1 * 10h00 à 14h30	11h30	
OU 19h00 à 23h00	/	
OU 14h00 à 18h00	/	

$$= (4*9) + (1*4,5) - (5*0,5) = 36 + 4,5 - 2,5 = 38h$$

Plongeurs :

4* 09h30 à 15h00 et 19h00 à 22h30	11h30	2 jours par semaine
1 * 10h00 à 14h30	11h30	
OU 19h00 à 23h00	/	
Ou 14h00 à 18h00	/	

$$= (4*9) + (1*4,5) - (5*0,5) = 36 + 4,5 - 2,5 = 38h$$

Maître d'hôtel (salle)

2 * 06h30 à 16h00	11h30	2 jours par semaine
1 * 12h00 à 14h30 et 19h00 à 22h00	/	
2 * 16h00 à 00h15	18h00	

$$= (2*9,5) + (2,5+3) + (2*8,25) - (5*0,5) = 19 + 5,5 + 16,5 - 2 = 38h$$

Chef de rang (salle)

1 * 06h30 à 16h00	11h30	2 jours par semaine
3 * 10h00 à 14h30 et 19h00 à 22h00	11h30	
1 * 16h00 à 00h30	18h00	

$$= (1*9,5) + (3*7,5) + (1*8,5) - (5*0,5) = 19 + 5,5 + 16,5 - 2 = 38h$$

Barman

3 * 16h00 à 00h30	18h00	2 jours par semaine
1 * 16h30 à 00h30	18h00	
1 * 18h30 à 01h00	/	

$$= (3*8,5) + (1*8) + (1*6,5) - (4*0,5) = 25,5 + 8 + 6,5 - 2 = 38h$$

HORAIRE

REPAS

CONGE

PERSONNEL DE MAINTENANCE

Homme de maintenance

4 * 08h00 à 16h00

11h30

2 jours par semaine

1 * 08h00 à 16h30

11h30

$$= (4*8) + (1*8,5) - (5*0,5) = 32 + 8,5 - 2,5 = 38h$$

PERSONNEL D'ADMINISTRATION

Directeur – Comptable – Assistante de secrétariat

Du lundi au vendredi

5 * 08h30 à 17h00

11h30

samedi et dimanche

$$= (5*8,5) - (5*0,5) = 42,5 - 2,5 = 40h$$

1 jour de compensation toute les 4 semaines

Attaché commercial

5 * 09h00 à 17h30

11h30

2 jours par semaine

$$= (5*8,5) - (5*0,5) = 42,5 - 2,5 = 40h$$

1 jour de compensation toute les 4 semaines

REGION WALLONNE

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE POUVOIRS LOCAUX, ACTION SOCIALE
ET SANTÉ**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE DES POUVOIRS
LOCAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DES POUVOIRS LOCAUX

050201/07/FPL-866/CL/191109/P.NAMUR-2009-1700/AM/jud

LE MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE,

Vu la Constitution coordonnée le 17 février 1994, notamment, les articles 41 et 162 ;

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, notamment l'article 7, telle que modifiée à ce jour ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004, confirmé par le décret du Conseil régional wallon du 27 mai 2004, portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux, sous l'intitulé "Code de la démocratie locale et de la décentralisation" tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail ;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Comité particulier de négociation compétent par le personnel non rémunéré par des subventions – traitements du 29 septembre 2009 ;

Vu la résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 relative au Château de Namur, Ecole d'Application de l'Ecole provinciale Hôtelière – Cadre du personnel – Conditions d'accès aux emplois – Règles de rémunération – Règlement de travail – Révision générale (Affaire n°89/09) ;

Considérant que par la résolution susmentionnée, le Conseil provincial de Namur décide de réviser le cadre du personnel nécessaire à la gestion et à l'exploitation du Château de Namur, de modifier les conditions d'accès spécifiques aux diverses fonctions du nouveau cadre, de redéfinir les barèmes à l'engagement, les augmentations accordées au personnel, les primes de rentabilité accordées ainsi que les critères d'indexation des salaires et de réviser le règlement de travail ;

Considérant que la résolution susmentionnée a donné lieu à un accord avec les organisations syndicales représentatives en date du 29 septembre 2009 ;

Considérant que la résolution dont question du 16 octobre 2009 ne viole pas la loi et ne blesse pas l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La résolution du Conseil provincial de Namur du 16 octobre 2009 relative au Château de Namur, Ecole d'Application de l'Ecole provinciale Hôtelière – Cadre du personnel – Conditions d'accès aux emplois – Règles de rémunération – Règlement de travail – Révision générale (Affaire n°89/09) **est approuvée.**

Article 2 : Mention du présent arrêté sera portée au registre des résolutions du Conseil provincial de Namur en marge de l'acte concerné.

Article 3 : Le présent arrêté est notifié :

-au Président du Conseil provincial de Namur
Palais provincial
Place Saint-Aubain, 2

5000 NAMUR

Namur, le

22³ NOV. 2009

Paul FURLAN

Pour copie conforme :
Le Fonctionnaire délégué



[Handwritten signature]

N° 92 .- REGLEMENT COMMUNAL :

- Walcourt : Procédure de médiation en matière d'amendes
administratives

(Délibérations du Conseil communal du 23.11.2009)

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23.11.2009

Présents :

MM. Leclercq M., Bourgmestre
Bultot P., Poulin C., Gouverneur A., Preyat M. et Biernaux A. -Echevins;
De Splentere J., Lebrun N., Massart P., Liessens J.L., Leclercq L., Jacques N., Bedoret V., Clocherieux P., Bayot J.P. Lorge
F., Lebègue A., Vandersmissen D., Goffin S., Mary J., Navaux A., Selvais B. et Muraro I. - Conseillers
C. Goblet - Secrétaire communal

Objet : Procédure de médiation en matière d'amendes administratives - Règlement communal

Vu l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 22 avril 2004 portant codification de la législation relative aux pouvoirs locaux tel que confirmé par le décret du 27 mai 2004 du Conseil régional wallon et plus particulièrement ses articles L 1122-30 et L 3121-1;

Vu l'article 119bis de la Nouvelle loi communale autorisant le Conseil communal à assortir ses règlements ou ordonnances d'amendes administratives;

Vu l'article 119ter de la Nouvelle loi communale permettant au Conseil communal de prévoir une procédure de médiation;

Vu le Règlement général de police adopté par le Conseil en sa séance du 20 décembre 2005;

Vu la convention générale de collaboration entre la Commune de Sambreville et la Ville de Walcourt dans le cadre de la procédure de médiation relative aux amendes administratives communales approuvée par la Ville de Walcourt en séance du Conseil du 23.11.2009;

Attendu qu'un règlement de médiation doit être adopté par le Conseil afin d'assurer la coordination entre le fonctionnaire sanctionnateur et le fonctionnaire médiateur,

DECIDE :

Article 1^{er}. Il est mis en place une procédure de médiation visant l'indemnisation et/ou la réparation de tout dommage causé par l'auteur d'une infraction aux dispositions du Règlement Général de Police en vigueur sur le territoire de la Commune et passible d'une amende administrative.

Article 2. Il appartient au Fonctionnaire sanctionnateur d'initier la procédure de médiation. La procédure de médiation est obligatoirement mise en œuvre pour les auteurs d'infractions mineurs ayant atteint l'âge de 16 ans au moment des faits. Pour les auteurs majeurs, la procédure de médiation est facultative, elle est soumise à la libre appréciation du Fonctionnaire sanctionnateur.

Article 3. Dans le cas où la procédure de médiation est entamée à charge d'un mineur ayant atteint l'âge de 16 ans au moment des faits, un avocat est désigné par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats ou par le bureau d'aide juridique pour l'assister pendant toute la procédure. Ses parents, tuteurs ou représentants légaux sont informés et invités à se joindre à la procédure également.

Article 4. L'auteur de l'infraction est libre d'accepter ou de refuser la procédure de médiation.

Chapitre II

Modalités de la procédure de médiation

Article 5. La procédure de médiation, initiée par le Fonctionnaire sanctionnateur, est organisée par le fonctionnaire communal désigné à cette fin « le médiateur » compétent en matière de médiation dans le cadre des sanctions administratives communales.

Le médiateur met en place la procédure de médiation, rencontre les parties (auteur d'infraction et victime), rend compte de la bonne exécution de la dite médiation et vérifie que les accords pris ont bien été respectés.

Article 6. Le médiateur propose par courrier à l'auteur de l'infraction administrative la mise en œuvre de la procédure de médiation.

Le médiateur prend également contact avec la victime dans la mesure où celle-ci est identifiée afin de lui proposer la procédure de médiation.

Article 7. Si l'auteur de l'infraction accepte la procédure de médiation, un accord reprenant les modalités de la réparation et/ou de l'indemnisation est signé par celui-ci et par la victime si elle participe au processus. Un exemplaire de cet accord est remis à l'auteur de l'infraction. Un exemplaire est également remis à la victime si elle participe.

L'auteur de l'infraction dispose de 60 jours à dater de sa signature de l'accord de médiation pour respecter ses engagements.

Si l'auteur refuse la médiation, une information écrite du refus est transmise au Fonctionnaire sanctionnateur.

Article 8. La procédure de médiation est clôturée par un constat de réussite ou non. Ce constat est transmis au Fonctionnaire sanctionnateur dès les accords respectés, dès l'interruption de la procédure pour non respect des accords et au plus tard à la fin du délai de 60 jours.

Sur base de ce constat de réussite ou non, le Fonctionnaire sanctionnateur apprécie s'il met fin ou non aux poursuites administratives. En tout état de cause, il conserve le droit d'infliger une amende administrative s'il le juge opportun.

Article 9. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Il sera envoyé au Gouvernement wallon, Direction générale des Pouvoirs locaux, pour suite voulue.


Par le Conseil,

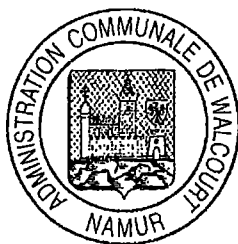
Le Secrétaire Communal,
(s)
Cédric GOBLET

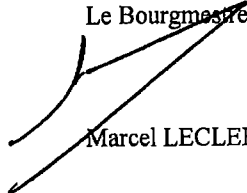
Le Bourgmestre,
(s)
Marcel LECLERCQ

Pour extrait conforme,

Walcourt, le 01.12.2009

Le Secrétaire Communal,

Cédric GOBLET



Le Bourgmestre,

Marcel LECLERCQ

N° 93.- REGLEMENT PROVINCIAL :

- Campus provincial - Règlement relatif à l'occupation des locaux
(Résolution du Conseil provincial du 04.12.2009)

ADMINISTRATION PROVINCIALE
CENTRALE

Service des Assurances
et du Patrimoine
Rue du Collège, 33
5000 NAMUR

P/ChW/MC/09/CAMPMD

Affaire n° 110/09 : Campus provincial – Règlement relatif à l'occupation des locaux

LE CONSEIL PROVINCIAL DE NAMUR ,

ATTENDU que l'Administration provinciale de l'Enseignement et de la Formation est régulièrement sollicitée par des tiers en vue de l'occupation des salles et auditoires du Campus provincial ;

ATTENDU que ces occupations se font sur une base horaire et non sur une base journalière comme la tarification indicative arrêtée en 2003 par le Collège provincial ;

ATTENDU qu'il y a lieu de régler les modalités d'introduction des demandes d'occupation et celles des occupations elles-mêmes ;

VU les propositions du Collège provincial ;

VU l'article L 2212 – 32 du CDLD;

VU l'avis de la 6^{ème} Commission ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : le règlement ci-après repris, destiné à régler les occupations des locaux du Campus provincial est adopté.

Règlement relatif à l'occupation des locaux du Campus provincial
188 – 190 Rue Henri Blès – 5000 NAMUR

Le présent règlement s'adresse à toute personne physique ou morale, de droit privé ou de droit public ayant une personnalité juridique distincte de la Province, ou à toute association de fait, désireuse d'occuper des locaux du Campus provincial.

Les occupations de locaux se feront sur base des éléments repris ci-après, étant entendu que la présente réglementation n'entraîne pour la Province aucune obligation de mise à disposition de ses locaux.

Article 1^{er} : Redevances par heure d'occupation

Les redevances suivantes seront facturées :

Local n°	Capacité	Prix h/location
001	8	5 €
002	36	12 €
004	15	8 €
005	14	8 €
011	14	8 €
012	24	10 €
025	28	10 €
026	32	12 €
027	6	5 €
028	66	18 €
029	50	17 €
030	48	16 €
033	60	18 €
036	16	8 €
037	60	18 €
038	40	15 €
039	16	8 €
040	40	15 €
041	60	18 €
042	88	20 €
043	40	15 €
044	210	25 €
045	40	15 €
046	40	15 €
047	16	8 €
110	6	5 €
114	16	8 €
115	16	8 €
116	6	5 €
118	10	8 €
119	36	12 €
121	40	15 €
204	40	15 €
205	40	15 €
206	40	15 €
207	40	15 €
208	40	15 €
209	40	15 €

Local n°	Capacité	Prix h/location
304	40	15 €
305	36	12 €
306	36	12 €
307	40	15 €
308	40	15 €
309	40	15 €
407	24	10 €
409	24	10 €
410	24	10 €
800	40	15 €
801	77	20 €
802	40	15 €
803	20	10 €
810	50	17 €
811	36	12 €
812	36	12 €
814	24	10 €
815	36	12 €
816	36	12 €
817	50	17 €
820	50	17 €
821	36	12 €
822	36	12 €
824	24	10 €
825	36	12 €
826	36	12 €
827	50	17 €
830	50	17 €
831	36	12 €
832	36	12 €
834	20	10 €
835	16	8 €
836	36	12 €
837	50	17 €
S1	24	30 €
S2	20	30 €
S3	22	10 €
S4	42	15 €

Toute heure commencée entraînera la facturation d'une heure entière.

Les heures de préparation du ou des locaux seront tarifées au même prix que les occupations proprement dites.

Les montants repris ci-dessus seront adaptés en septembre de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, selon la formule suivante :

Tarif de base X nouvel indice

Indice d'août 2009

Le nouvel indice est celui du mois d'août de l'année concernée.

Dans le cas où l'indexation des tarifs aboutit à une fraction, le montant indexé sera arrondi à l'unité inférieure ou supérieure selon que la fraction est inférieure ou, égale ou supérieure, à 50 centimes d'euro.

Le montant de cette redevance doit être payé au plus tard une semaine avant la date de mise à disposition des locaux au compte du receveur spécial du Campus.

L'APEF se réserve le droit d'exiger la preuve du paiement avant de valider la réservation, la preuve du paiement devra être faite par le biais de la remise d'un extrait de compte ou d'une attestation de paiement.

La redevance comprend la mise à disposition d'emplacements de parking dans la mesure des places disponibles et dans le respect du marquage des emplacements et de la signalisation.

La Province de Namur décline toute responsabilité pour tous dommages qui seraient occasionnés aux véhicules lors de leur stationnement.

Article 2 :

Les demandes de disponibilité des locaux s'effectueront par téléphone au N° 081 77.51.75 de 8 h 00 à 16 h 00, les jours ouvrables.

Les demandes d'occupation devront être confirmées par écrit par courrier adressé à :

APEF (Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation)
A l'attention de Mme MARLIÈRE, Premier Directeur
Rue Henri Blès 188 – 190
5000 NAMUR

Doivent figurer dans la demande :

- les nom, prénoms n° de téléphone et adresse complète ainsi que l'adresse courriel d'une ou de deux personnes responsables (deux si association) ;
- le motif exact de la réservation ;
- la date souhaitée ;
- les locaux et le matériel (TV, rétroprojecteur...) demandés.

En outre, le jour de la réservation, une personne responsable de l'occupation devra être désignée.

Toute réservation devra être introduite au moins un mois à l'avance.

Article 3 :

Le montant des redevances visées à l'article 1 s'entend par heure d'occupation à partir de 8H30 jusqu'à 20H maximum.

Article 4 :

Le montant de la redevance visée à l'article 1 s'entend assurance non comprise.

A l'exception des exploitants du secteur commercial, les utilisateurs bénéficient d'un abandon de recours de l'assureur de la Province de Namur en ce qui concerne les risques d'incendie des locaux occupés.

Les utilisateurs sont toutefois tenus de souscrire à l'assurance de la responsabilité civile des organisateurs de manifestations dans les locaux de la Province de Namur, souscrite auprès d'Ethias (police n° 45.053.967). La documentation ainsi que le formulaire de souscription à cette assurance seront remis en temps utile à l'utilisateur.

La preuve du paiement de cette assurance doit être produite à l'APEF au moins une semaine avant l'occupation des locaux.

La Province n'assume aucune charge de garde ou de conservation de mobilier et du matériel appartenant aux utilisateurs et décline toute responsabilité du chef de l'utilisation des locaux, du mobilier et du matériel par les occupants.

Article 5 :

Le montant de la redevance comprend la mise à disposition des tables et chaises et le nettoyage des locaux mais pas la préparation du local ni sa remise en ordre. La préparation du local ainsi que sa remise en ordre devront s'effectuer aux jours et heures imposés par l'APEF, afin de ne pas perturber l'organisation des activités sur le site.

Article 6 :

Il est formellement interdit de fumer, manger et boire dans les locaux mis à disposition.

En journée (à l'exception des week-end, jours fériés et congés scolaires), une cafétéria est accessible aux utilisateurs des locaux.

Article 7 :

Sauf autorisation préalable de l'APEF, les activités doivent se terminer à 20 H au plus tard.

Si lors d'une activité, il est fait appel à une diffusion à caractère artistique (musique, théâtre, film, ...), le responsable de l'organisation devra se mettre en rapport dans les plus brefs délais avec le bureau de perception des droits d'auteurs (SABAM). La Province n'a aucune responsabilité vis-à-vis de cette Société, toute déclaration incombant aux organisateurs qui garantissent la Province à cet égard. D'une manière générale, il incombe à l'organisateur de respecter toutes les dispositions légales, réglementaires ou administratives relatives aux activités exercées sur le site.

Article 8 :

Les locaux et le matériel seront occupés et employés par les utilisateurs en « bon père de famille ». Les utilisateurs ne pourront rien fixer, enlever et déplacer des/dans les murs, planchers et plafonds des locaux mis à disposition et de leurs dépendances, sans une autorisation préalable de l'APEF.

Tout travail préparatoire sera exécuté par l'occupant, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, sans nuire au bon fonctionnement de la salle en question et des activités en cours.

De plus, les utilisateurs seront tenus de la réparation des pertes, dégâts, accidents ou dommages de toute nature qui résulteraient de l'occupation des locaux loués ou de l'usage du mobilier et du matériel.

Sauf réserve exprimée lors de la prise en possession des lieux par l'utilisateur, les locaux, le mobilier et le matériel sont réputés en parfait état.

Article 9 :

Les utilisateurs sont tenus de respecter le nombre maximum de places dans les salles tel qu'indiqué à l'article 1.

Article 10 :

La présence de matériel technique, des décors et des accessoires mobiliers dans les couloirs et dégagements est formellement interdite.

Article 11 :

Les utilisateurs s'engagent à utiliser du matériel électrique conforme aux règles et normes de sécurité en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, l'APEF se réserve le droit d'interdire l'occupation des locaux.

Article 12 :

L'occupant est tenu de maintenir le matériel en parfait état de propreté et de rangement. Le responsable désigné de la manifestation est tenu de quitter les lieux loués en dernier et de vérifier en compagnie, si nécessaire, du responsable de l'APEF, que tout est en ordre tant au niveau électricité, eau, chauffage qu'au niveau de la fermeture des portes et fenêtres, et ce dans tous les locaux qu'il a occupé (salles, couloirs, toilettes, annexes, cafétéria...). Faute d'observer cette règle, il se verra imputer la responsabilité de tous dégâts, accidents ou autres problèmes qui pourraient résulter de ce manquement et il se verra facturer le montant total des réparations qui seraient éventuellement à réaliser.

Article 13 :

Tout désistement doit être notifié au moins **1 semaine avant la date** prévue pour la manifestation. En cas de non-respect de cette disposition, le montant de la redevance sera facturé.

Article 14 :

En cas de stockage du matériel dans un local rendant ce dernier inutilisable pour d'autres manifestations, le tarif mentionné à l'article 1 est d'application.

Article 15 :

Toute demande d'affichage aux valves sera soumise à l'autorisation de l'APEF.

Article 2 : la présente résolution sera publiée par la voie du Bulletin provincial et mise en ligne sur le site internet de la Province de Namur.

NAMUR, le 04 décembre 2009

**Le Greffier Provincial
s) D. GOBLET**

**Le Président
s) Ph. BULTOT**

**POUR EXPEDITION CONFORME :
Le Greffier provincial,**


Daniel GOBLET



